

CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 03 SEPTEMBRE 2019

Sont présents : M.J.GOBERT, Bourgmestre
Mme F. GHIOT, MM. L. WIMLOT, A. GAVA, Mme N. CASTILLO,
M. P. LEROY, Mme E. LELONG, Mme L. LEONI, Echevins,
M. N. GODIN, Président du CPAS,
M. J.C.WARGNIE, Mme D. STAQUET, M. M. DI MATTIA, M. O.
DESTREBECQ, Mme O. ZRIHEN, M. F. ROMEO,
~~Mme F. RMHLI~~, MM. A. FAGBEMI, M. VAN HOOLAND, Mme A.
DUPONT, MM. J. CHRISTIAENS,
A. HERMANT, A. CERNERO, ~~A. AYCHK~~, E. PRIVITERA, D.
CREMER, M. BURY, ~~Mme B. KESSE~~,
M. L. RESINELLI, Mmes N. NANNI, L. LEONI, Ö. KAZANCI, MM. X.
PAPIER, ~~S. ARNONE~~,
M. M. KURT, Mme L. RUSSO, MM. O. LAMAND, M. SIASSIA-BULA,
Mmes ~~A. LECOCQ~~, L. LUMIA, MM. A. CLEMENT, C. DUPONT, M.
PUDDU, Mme A. SOMMEREYNS, Conseillers communaux,
Mme L. ANCIAUX, Présidente du Conseil communal,
M. R. ANKAERT, Directeur Général
En présence de M.R.COLETTE, Commissaire divisionnaire de police, en
ce qui concerne les points « Police »

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

- 1.- Approbation du procès-verbal du Conseil communal du mardi 02 juillet 2019
- 2.- Présentation des PST 2019-2024 Ville et CPAS – Présentation PDU
- 3.- Travaux - Délibération du Collège communal du 2019 prise sur pied de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour le Placements d'évacuations – Ratification de l'article L1311-5 du CDLD
- 4.- Travaux - Accord cadre de fourniture relatif à l'acquisition de mobilier urbain – Approbation des conditions et du mode de passation
- 5.- Travaux - Délibération du Collège communal du 12 juin 2019 prise sur pied de l'article L1311-5 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour le marché de travaux relatif à l'extension du cimetière d'Haine-Saint-Pierre- Ratification
- 6.- Travaux - Délibération du Collège communal du 17 juin 2019 prise sur pied de l'article L1311-5 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour le marché de travaux relatif à l'effondrement en voirie à la rue de l'Harmonie - Ratification
- 7.- Travaux - Délibération du Collège communal du 8 juillet 2019 prise sur pied de l'article L1311-5 – Réparation de la cureuse de la salubrité - Ratification - Décision de principe, attribution
- 8.- Travaux - Décision de principe - Acquisition de bâtiments modulaires préfabriqués pour trois implantations scolaires - Approbation des conditions et du mode de passation.

- 9.- Travaux - Délibération du Collège communal du 27 mai 2019 et du 15 juillet 2019 prise sur pied de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour les travaux - Rue Laminoir de Baume - rupture égouttage – Ratification
- 10.- Finances - PV caisse Ville - 4ème trimestre 2018
- 11.- Finances - Sacré-Coeur de Besonrieux - Modification budgétaire n°1 de 2019
- 12.- Suivi de la motion relative à la suppression de 36 boîtes rouges sur l'entité de La Louvière - Courrier de Monsieur Philippe DE BACKER
- 13.- UVCW - Commission Politique de la Ville - Représentant de la Ville
- 14.- Administration générale - Communication des décisions de l'autorité de tutelle - Rapport informatif
- 15.- Courrier de réponse de la SNCB au courrier du Bourgmestre à Monsieur François BELLOT envoyé suite à la modification des horaires d'ouverture des guichets à la gare de La Louvière Centre
- 16.- Musée IANCHELEVICI - Convention de mise à disposition d'un local provincial pour le Mill suite
- 17.- Musée IANCHELEVICI - Convention Mill / IMP René Thone
- 18.- Culture - Changement de logiciel utilisé par le service bibliothèque (suite du RC 20170828-75/B15/12400) - avenant à signer de la convention qui unit la Ville et la Province de Hainaut dans le cadre du Réseau louviérois de Lecture publique
- 19.- Service Mobilité - Réglementation routière - Règlement complémentaire communal sur la police de roulage concernant la Chaussée de Redemont à La Louvière (Haine-Saint-Paul)
- 20.- Service Mobilité - Réglementation routière - Règlement complémentaire communal sur la police de roulage concernant la Chaussée Paul Houtart à La Louvière (Houdeng-Goegnies)
- 21.- Service Mobilité - Réglementation routière - Abrogation d'un stationnement pour personnes handicapées Chaussée de Mons à La Louvière (Haine-Saint-Paul)
- 22.- Service Mobilité - Réglementation routière - Abrogation d'un stationnement pour personnes handicapées Boulevard du Coq à La Louvière (Saint-Vaast)
- 23.- Patrimoine communal - Location par la Ville de deux biens appartenant à Centr'Habitat sis rue des Briqueteries 1/1 et 3/2 à Saint-Vaast - renouvellement des conventions de location
- 24.- Patrimoine Communal - Mise à disposition d'une parcelle communale afin d'y faire paître des moutons et réaliser quelques plantations - Avenant à la convention précaire
- 25.- Patrimoine communal - Mise à disposition gratuite d'un local au sein de l'école communale sise rue des Ecoles à Haine-St-Paul - Ambassade d'Espagne - Convention spécifique dans le cadre du programme d'Ouverture aux langues et aux cultures (OLC)
- 26.- Patrimoine communal - Mise à disposition de 2 locaux communaux à la Croix-Rouge de Belgique pour collectes de sang - Convention 2020

- 27.- Zone de Police locale de La Louvière - PV caisse ZP - 4ème trimestre 2018
- 28.- Zone de Police locale de La Louvière - PV caisse ZP - 1er trimestre 2019
- 29.- Zone de Police locale de La Louvière – Rénovation de la cafétéria de l’Hôtel de police.
- 30.- Zone de Police locale de La Louvière – Rénovation des trottoirs de l’Hôtel de police.
- 31.- Zone de Police locale de La Louvière - Acquisition de 10 PC tactiles endurcis avec connectivité 4G
- 32.- Zone de Police locale de La Louvière - marché de services : consultance pour remplacement des chaudières Bloc E et D de l’Hôtel de police

Premier supplément d'ordre du jour

- 33.- Questions orales d'actualité

Point en urgence, admis à l'unanimité

- 34.- Centr'Habitat - Conseil d'administration – Démission/Remplacement

La séance est ouverte à 19:30

Avant-séance

Mme Anciaux : Est-ce que tout le monde peut prendre sa place, s'il vous plaît, on va commencer.

Merci pour le silence. Dépêchez-vous ! Je sais que c'est la fin des vacances, donc ça doit commencer à devenir sérieux.

Bonjour ! J'espère que vous avez passé de bonnes vacances et heureuse de tous vous revoir en forme.

Je débute ce Conseil communal du 3 septembre 2019.

Je vais d'abord commencer par les excuses. J'ai les excuses de Madame Fatima Rmili.

M.Herman: Madame Anne Lecocq s'excuse aussi, elle est malade.

Mme Anciaux : Y a-t-il d'autres excuses ?

M.Resinelli : Michaël Van Hooland, c'est certainement une arrivée tardive.

Mme Anciaux : OK. Nous avons un point à rajouter à l'ordre du jour. Je vais vous demander si vous pouvez vous prononcer sur le point 34. Vous avez normalement la feuille sur votre bureau qui est un vote sur un changement au Conseil d'Administration de Centr'Habitat. Il faut nommer un autre administrateur à la place de Madame Russo.

Pas d'opposition ? Ce sera donc le point 34 en huis clos.

M.Gobert : Madame la Présidente, est-ce que je peux me permettre de souhaiter un joyeux anniversaire à notre collègue Francesco Romeo ?

Mme Anciaux : Bravo ! Désolée, je pense que je l'ai fêté sur Facebook.

Ordre du jour

SÉANCE PUBLIQUE

1.- Approbation du procès-verbal du Conseil communal du mardi 02 juillet 2019

Mme Anciaux : Nous passons aux points de l'ordre du jour.

Le point 1 : approbation du procès-verbal du Conseil communal du mardi 2 juillet 2019.

Pas d'opposition ? Pas de questions ?

2.- Présentation des PST 2019-2024 Ville et CPAS – Présentation PDU

Mme Anciaux : Point 2 : présentation des PST et présentation du PDU. Je vais céder la parole à Monsieur Gobert pour cette présentation.

M.Gobert : Merci, Madame la Présidente. Effectivement, nous allons vous présenter le PST bien sûr de la ville mais aussi celui du CPAS, puisque nous avons voulu, dans un souci de cohérence politique, faire en sorte que les deux documents, même si officiellement, effectivement, ce sont deux Conseils de manière distincte aussi dans le cadre d'un Comité de Concertation Ville/CPAS qui se prononcent, mais il était important que nous vous présentions évidemment aujourd'hui celui de la Ville et du CPAS, d'autant que vous savez que nous avons de nombreux services synergisés.

Je vais laisser le soin à notre Directeur Général, dans un premier temps, d'intervenir pour la contextualisation et la méthodologie surtout de l'élaboration de ce Programme Stratégique Transversal, sachant que dans le cadre du PST, il y a aussi donc la Perspective de Développement Urbain, donc le PDU qui est un des éléments qui constituent le PST. Là, c'est Madame Baio qui en son nom personnel mais aussi au nom de Silvana Russo qui est ici présente, un document qui a été élaboré entre autres bien sûr par vous deux. Je crois que c'est Madame Baio qui se fera la porte-parole.

Je laisse le soin à notre Directeur Général de commencer cette présentation.

M.Ankaert : Je vous passe les caractéristiques de La Louvière que vous connaissez aussi bien que moi. Quelques mots peut-être sur ce qu'est le PST.

Pour ceux qui étaient déjà conseiller communal sous la précédente mandature, le PST a été lancé à l'initiative du Ministre Furlan, comme expérience pilote en 2013. La Ville de La Louvière a été candidate à cette expérience pilote. Cette expérience a été menée dans le cadre de la réforme qui

avait été initiée par le Gouvernement wallon de l'époque et qui visait à moderniser le fonctionnement des administrations locales, en implémentant un nouveau schéma organisationnel au sein des villes et communes, en redéfinissant notamment le rôle de ce que l'on appelait à l'époque le Secrétaire communal et le Receveur communal, devenus depuis lors Directeur Général et Directeur Financier. Cette réforme des grades légaux consacre toute une série de nouveaux outils de gestion, par exemple, le Comité de Direction par exemple, le Contrat d'objectifs. Parmi ces nouveaux outils de gestion, il y a le PST.

Le PST, le Programme Stratégique Transversal, présente une série d'avantages, tout d'abord parce qu'il fixe un cadre pour l'ensemble d'une mandature communale, alors qu'auparavant, on travaillait essentiellement sur une base annuelle au travers du budget communal.

Il induit une nouvelle culture de gestion au sein de l'administration puisque PST implique une planification, implique une évaluation par rapport à l'ensemble des projets qui sont menés et qui sont inscrits dans le programme. Il implique une vision à long terme, prospective, donc on travaille sur une durée de 6 ans et non plus annuelle. Il implique une gestion transversale, coordonnée, décloisonnée au sein de l'administration, de l'ensemble des projets. Il est illusoire de croire qu'un projet aujourd'hui peut être mené par un seul service de l'administration. Généralement, un projet implique le travail de plusieurs services, voire parfois d'acteurs externes à l'administration, commune asbl communale, comme une intercommunale, voire parfois des personnes tierces encore à l'administration.

Le PST est conçu en vue d'optimiser le service rendu aux citoyens. Dès le départ, le PST comporte à la fois des axes qui ont trait à la politique publique : comment améliorer le cadre de vie, comment améliorer la mobilité, comment améliorer la sécurité. Mais, il y a un volet interne qui vise le fonctionnement de l'administration dans une optique de rendre un meilleur service aux usagers des services publics.

Le PST a aussi l'ambition de fédérer les plans sectoriels. A La Louvière, mais c'est le cas aussi dans d'autres villes ou dans d'autres communes, il y a un certain nombre de plans sectoriels qui ont été adoptés par le Conseil communal, pensons au Plan Communal de Mobilité, au Plan Communal du Logement, au Plan de Cohésion Sociale. La volonté est que le PST puisse fédérer l'ensemble des plans qui existent au sein d'une commune, au sein d'une ville. Il traduit la vision politique en actions et projets concrets. L'objectif qui était donné au PST, c'était que le politique puisse définir des objectifs stratégiques, travailler avec l'administration sur la rédaction d'objectifs opérationnels pour opérationnaliser sa stratégie, et puis à l'administration de proposer au Collège un certain nombre d'actions et de projets qui s'inscrivent dans le cadre de la vision politique définie par ces objectifs stratégiques et objectifs opérationnels.

Le PST tend à fédérer les acteurs, à optimiser l'utilisation de toutes les ressources, à augmenter la légitimité de l'action communale puisque d'emblée, on a souhaité au niveau de la réforme que le PST puisse faire l'objet d'une large campagne de communication et de participation de la population.

Enfin, dernier élément, qui est un élément nouveau puisque les CPAS rejoignent la dynamique PST que depuis cette mandature, renforcer la vision du CPAS en matière d'innovation sociale et de coordination des politiques sociales locales.

Comment avons-nous entrepris l'élaboration du PST sous cette mandature depuis le mois de décembre, puisque le Collège s'est installé le premier lundi du mois de décembre, et que le Code prévoit, pour cette mandature-ci, une période de 9 mois pour que le Collège vienne présenter en Conseil communal le Programme Stratégique Transversal, ce qui explique qu'on est là aujourd'hui devant vous pour vous présenter le PST.

Comment avons-nous procédé ? Par une démarche participative, à l'instar, je dirais, de la dynamique de management qu'on veut insuffler au sein de l'administration. Nous avons organisé plusieurs ateliers qui réunissaient toute une série d'acteurs, bien sûr, les services communaux et du CPAS, les ASBL communales, les partenaires para-locaux, la Régie Communale Autonome, les ASBL et les membres du Collège. On est dans une dynamique où le travail se fait en binôme, politiques et administration.

Vous l'aurez constaté à la lecture du document, le contenu du PST, bien sûr, il est inspiré de la Déclaration de Politique Communale, pour ce qui concerne la Ville, et pour le CPAS, de la Déclaration de Politique Sociale.

Voilà les thématiques qui ont été abordées au travers des ateliers qui ont été organisés, tant par la Ville que par le CPAS. Il y a des ateliers qui ont été menés conjointement, pensons notamment à la problématique du bien-être au travail, au numérique, dans la mesure où à La Louvière, la plupart des services qui entrent dans cette dynamique sont des services de support qui sont aujourd'hui synergisés, donc vous retrouverez dans le PST du CPAS un chapitre assez identique au PST de la Ville en matière notamment de gestion des ressources humaines.

Avant l'organisation de ces ateliers, des séances de brainstorming avaient eu lieu dans les départements et dans les services, l'objectif était de pouvoir créer l'intelligence collective et faire en sorte qu'on puisse aboutir aujourd'hui à un projet qui soit le plus partagé par l'ensemble des agents de la Ville.

Ces discussions qui ont eu lieu par département, parfois par service, ont donné lieu à l'élaboration d'un document qui a servi de base de travail pour les ateliers.

Dans le cadre de ces ateliers, les participants devaient tenter d'écrire des objectifs opérationnels et proposer toute une série d'actions emblématiques pour répondre aux objectifs opérationnels qui avaient été définis. De ces ateliers, a émergé un tableau récapitulatif qui a été soumis régulièrement au Collège et au Bureau Permanent en fonction de la Ville ou du CPAS. L'idée, c'était que pendant toute cette procédure d'élaboration du PST qui a duré quand même plus de six mois, il puisse y avoir un dialogue permanent entre l'administration et le politique représenté par le Collège.

L'ensemble des projets que les services ont proposés ont conduit à créer une centrale de projets que le PST ambitionne de présenter.

Il est évident que les ateliers ont commencé à travailler à partir d'un diagnostic, c'est la mise en contexte dont je vous parle.

Je ne vais pas ici aborder toute la mise en contexte du diagnostic avec les forces, les faiblesses, les menaces, les opportunités, que vous retrouvez dans le document complet du PST. Simplement peut-être souligner à la fois les inter-dépendances et les contraintes auxquelles on a été confronté dans l'élaboration de notre PST.

Les inter-dépendances, j'en ai déjà parlé, il y a la Déclaration de Politique Communale, la Déclaration de Politique Sociale, la démarche de projet de ville qui est en cours, le plan de gestion dans un contexte budgétaire difficile, la formation de nos agents à la gestion de projets qui vient seulement de débuter il y a quelques semaines, et la Politique des Grandes Villes au travers de la perspective de développement urbain. Mais Madame Baio vous en parlera tout à l'heure.

Première inter-dépendance, c'est la Déclaration de Politique Communale puisqu'on devait évidemment se baser sur les trois défis de la Déclaration de Politique Communale que le Conseil communal a adopté dans les trois mois de l'installation du nouveau Collège. Je ne vais pas vous les relire, on en a suffisamment parlé ici en séance publique du Conseil communal.

Idem pour le CPAS, il fallait évidemment se baser sur la Déclaration de Politique Sociale qui reprenait également trois grands axes.

La troisième inter-dépendance, c'est la démarche projet de ville puisque vous le savez, on a entamé en 2019 une démarche d'actualisation du projet de ville qui avait été adopté par le Conseil communal en 2004. Il apparaissait nécessaire d'une part d'actualiser le projet de ville, mais aussi de refixer des objectifs ambitieux pour la Ville, un horizon qui n'est pas un horizon de mandature, un horizon à moyen, voire long terme puisque l'horizon que l'on a dessiné, c'est celui de 2040. Pour entrer dans cette démarche, la Ville ne fait pas ça toute seule puisqu'elle s'est fait assister par un consortium dont le Studio de l'Architecture Vigano.

L'objectif, c'est quoi ? C'est d'avoir une vision partagée de La Louvière de demain en tant que lieu de progrès social, plateforme pour la démocratie, lieu de régénération écologique et lieu attractif et moteur de croissance économique. C'est une démarche qui vient seulement de commencer. On en est à la phase, pour l'instant, d'établissement du diagnostic par le prestataire de services. Le Conseil communal sera amené, à un moment donné, à se prononcer dans la procédure, mais on se situera en 2020 puisque c'est un travail quand même de longue haleine et qui va nécessiter des phases de participation, ce qui a déjà été le cas pour le diagnostic puisqu'il y a eu un certain nombre d'ateliers qui ont été organisés dans les quartiers ainsi que des promenades avec les habitants qui le souhaitaient sur le territoire.

Même si le projet de ville s'inscrit dans une durée de 2040, il y a un certain nombre d'objectifs opérationnels ou des actions qui devront peut-être être intégrés dans le PST, et donc, il y aura une actualisation assez régulière du Plan Stratégique Transversal.

Le quatrième élément, ce n'est pas tellement une inter-dépendance, c'est plutôt une contrainte, c'est la situation budgétaire de la Ville, et au travers de la situation budgétaire de la Ville, la nécessité d'actualiser le plan de gestion. La dernière version date de 2017, à la suite, je dirais, d'emprunts que la Ville avait contractés auprès du compte CRAC à la suite d'une diminution de recettes fiscales. Il apparaît, au regard des projections budgétaires, la nécessité d'actualiser le plan de gestion qui sera soumis au Conseil communal en même temps que la première modification budgétaire 2019 au Conseil communal de septembre. C'est clair que la situation budgétaire de La Louvière et des grandes villes en particulier a conduit à une certaine prudence dans la définition des actions que vous retrouvez dans notre PST.

La cinquième inter-dépendance, je vous le disais tout à l'heure, c'est la formation de nos agents à la gestion de projets. L'expérience PST que nous avons vécue pendant la précédente mandature a amené à une certaine évaluation de nos pratiques, notamment en matière de gestion de projets et à la nécessité d'améliorer un certain nombre d'éléments puisqu'on a constaté parfois des distorsions, des écarts entre les résultats qui étaient escomptés d'un projet et ceux qu'on a pu obtenir en définitive, des écarts aussi en termes de ressources affectées à un projet, entre ce qui était prévu et ce qui a été nécessaire.

On a décidé, dans le cadre du budget qui a été adopté par le Conseil communal, de former l'ensemble de nos collaborateurs, gestionnaires de projets, du petit projet au plus grand portefeuille de projets, à la gestion de projet. Cette formation a débuté pour les petits gestionnaires de projets, pour les gestionnaires de petits projets. Par contre, elle ne va seulement commencer qu'au mois d'octobre avec les collaborateurs qui sont amenés à gérer des projets de plus grande envergure. C'est un travail qui est en cours actuellement et qui va nécessiter, à l'issue de la présentation du PST aujourd'hui au Conseil communal, la définition de fiches-projets par action que vous retrouvez dans le document, en annexe 2.

Enfin, le sixième élément, la sixième inter-dépendance, c'est la Politique des Grandes Villes puisque le Gouvernement Wallon a décidé que la Politique des Grandes Villes nécessitait, pour les villes qui en bénéficiaient, la présentation d'une perspective de développement urbain qui doit être intégrée dans le PST.

Mme Baio : Bonsoir à tous. Juste un petit rappel sur la Politique des Grandes Villes. La Ville de La Louvière bénéficie de la PGV depuis 2001. D'abord fédérale jusqu'en 2014, elle a été régionalisée en 2015. Sept villes actuellement bénéficient de ce subside.

A La Louvière, grâce à la PGV, on a pu mener évidemment de nombreux projets, et on peut valoriser des projets d'investissement, de fonctionnement, également de personnel. Il y a 18 personnes qui sont subsidiées actuellement via le subside PGV.

Depuis 2019, les villes bénéficiaires de la PGV doivent établir un document qui s'appelle Perspective de Développement Urbain. L'objectif est de produire une vision à 6 ans. La PDU est un document stratégique cohérent avec l'ensemble des projets développés à La Louvière, en lien évidemment avec la DPC, avec les objectifs opérationnels du PST mais également de la Région Wallonne.

Le budget est de 1.424.412 euros pour une année, donc 8.546.000 euros pour les 6 ans à utiliser sous forme de droit de tirage.

En ce qui concerne la PDU, elle doit être transmise au pôle de l'Aménagement du Territoire et au Gouvernement pour le 13 septembre. Même si la forme est assez libre, on n'a pas eu de contraintes à ce niveau-là, il fallait au moins répondre à deux grands objectifs : la cohésion sociale et l'attractivité.

On met toujours ce petit schéma, le train, ce n'est pas le TGV, mais ça montre bien le lien entre la PDU et le PST. La PDU est un chapitre du PST.

Vous avez en-dessous les 7 objectifs opérationnels de la Région auxquels il faut toujours référer dans toutes les actions que l'on met en oeuvre.

A droite, c'est le schéma avec les différentes étapes qu'il fallait intégrer dans la PDU. D'abord, une analyse contextuelle qui n'est pas un diagnostic puisqu'on ne doit pas faire nous-mêmes les études, mais nous devons utiliser les études existantes pour pouvoir établir des constats.

Ces constats, on devait les établir au regard de plusieurs thèmes : des thèmes économiques, des thèmes emploi, cohésion sociale. On en a défini toute une série et on devait les comparer à différentes échelles territoriales : l'échelle de la Ville, l'échelle de la Province ou l'échelle de la Région.

On va juste revenir sur le schéma. De cette analyse, on définit des ambitions. Ces ambitions correspondent à des objectifs opérationnels. Ils sont au nombre de 5.

Les cinq ambitions que l'on a définies pour La Louvière sont :

1. redynamiser et améliorer l'attractivité des centres urbains,
2. reconverter les friches urbaines en fonction des besoins des acteurs locaux,
3. rendre la Ville plus intelligente et plus accessible,
4. renforcer les liens sociaux dans les quartiers,
5. promouvoir ou renforcer la participation citoyenne.

Des ces ambitions et de cette analyse, on a défini des quartiers prioritaires. Ces quartiers prioritaires sont issus des quartiers en difficulté que les différentes études de la CPDT nous ont transmis. Les quartiers prioritaires que nous avons définis sont d'une part les quartiers où se situent les maisons de quartier, le centre-ville, ou en tout cas le périmètre de rénovation urbaine qui est vigueur : l'entité pour les projets plus structurants comme des projets numériques, des projets de participation citoyenne, le quartier n° 1 à Haine-Saint-Paul, et le site des studios à la rue Ergot.

Une fois les quartiers prioritaires définis, on a défini des actions à mettre en oeuvre. Ces actions devaient répondre à 5 dimensions :

1. à la dimension stratégique car évidemment la PDU est un outil stratégique et il faut définir une vision,
2. opérationnel parce qu'on doit définir des moyens humains et des moyens financiers, donc à chaque action, on retrouve le nombre de personnes qui vont travailler sur l'action à mettre en oeuvre ainsi que le budget,
3. spatialisée, c'est-à-dire qu'on doit définir où l'action sera mise en oeuvre, dans les quartiers prioritaires mais également si l'espace à mettre en oeuvre est un espace physique, c'est-à-dire un bâtiment, un espace numérique,
4. transversale car comme le Directeur Général l'a rappelé, les actions font appel à plusieurs services, plusieurs acteurs pour pouvoir être élaborées et mises en oeuvre,
5. temporalisée parce que les actions doivent être planifiées, priorisées et évaluées en fin de mandature.

Sur La Louvière, on a défini 25 actions, 19 en priorité 1, 6 en priorité 2 et 19 actions structurantes pour lesquelles nous n'avons pas demandé de subside, mais qui accentuent l'effet cohérent des actions pour lesquelles nous demandons un subside.

Pour conclure, le principe adopté a été :

1. de terminer les projets que nous avons entamés lors de la précédente programmation,
2. on a présenté des projets de cohésion sociale, notamment dans les quartiers en difficulté et donc, principalement dans les maisons de quartier,
3. on a présenté des projets d'attractivité territoriale, et là, ce sont des actions plutôt en centre-ville.

D'ici fin d'année, le pôle de l'Aménagement du Territoire et le Gouvernement se prononcera sur une validation totale ou partielle. Si la PDU est validée partiellement, nous avons encore l'occasion de la présenter en janvier 2020.

Encore deux choses : nous pouvons réadapter la PDU à mi-parcours et représenter des actions, ce sont les actions priorité 2. Si certaines actions priorité 1 ne se font pas, nous pouvons puiser dans d'autres actions.

Et alors, il y a une évaluation à faire au terme de la mandature.

M.Ankaert : En conclusion, par rapport au contexte et à la méthodologie, vous vous êtes bien rendu compte, au travers des exposés, du contexte budgétaire dans lequel la Ville se trouve. Les actions qui sont reprises sont des actions que nous considérons comme, en termes de concrétisation, avoir beaucoup de chance d'être finalisées. Cela veut dire que toutes les actions pour lesquelles les moyens de financement aujourd'hui ne seront pas acquis ne se retrouvent pas dans le document qui vous est soumis puisqu'on a créé une centrale de projets qui pourra alimenter régulièrement le PST lors de chaque actualisation, en fonction ne fût-ce que des subsides que l'on pourrait obtenir ou pas dans le cadre de la réalisation de certains projets.

Dans les PST initiaux, que ce soit de la Ville ou du CPAS, il y a soit des actions dont le financement est acquis, soit des actions pour lesquelles il y a une demande de financement revendicative qui est émise.

C'est ce que j'ai à dire par rapport aux conclusions sur l'aspect méthodologique et de contexte.

M.Gobert : Merci pour cette introduction importante. Je vais à présent pour la Ville rentrer un peu plus dans les projets en tant que tels, et peut-être dans un premier temps préciser les ambitions de la Ville. Nous en avons fixé 5, la première étant – c'est vraiment une priorité pour nous – qui continue d'être en haut des projets, à savoir continuer à être soucieux du bien-être des travailleurs, mais aussi de faire de la bonne gouvernance et de la gestion performante une priorité, notre volonté aussi de faire une ville où il fait bon vivre et placer le citoyen au centre de son action, d'intégrer le défi démographique, on le sait, à l'horizon 2040, et aussi offrir un espace public propre, sûr et convivial.

Ensuite, la priorité environnementale est clairement affirmée également au travers d'une diminution importante de notre empreinte écologique et qui oeuvre pour la préservation de la biodiversité ainsi que de nos ressources naturelles.

Et enfin, d'être une ville d'excellence en valorisant nos atouts, notamment dans le domaine économique, touristique et culturel.

Lorsqu'on décline tout cela en objectifs stratégiques pour la Ville, le premier étant celui de la modernisation du fonctionnement de notre ville et de l'augmentation de la proximité de nos services avec les citoyens. Il est clair que nous souhaitons aussi porter un projet novateur et nous espérons peut-être aussi pilote à l'échelle de la Wallonie quant au modèle organisationnel d'une administration. Nous sommes soumis évidemment aux mêmes règles que toutes les communes, à savoir l'application de la RGB. On connaît ses limites, on connaît sa rigidité, son manque de souplesse évidemment. Donc, nous voudrions porter un projet d'une nouvelle dynamique de gestion d'administration. Nous sommes prêts à rencontrer le ou la nouvelle Ministre des Affaires intérieures wallonnes qui, effectivement, j'espère, nous entendra dans le cadre de cette revendication d'être porteur d'un projet original.

On veut aussi réfléchir à la mise en oeuvre du télétravail, mettre en place un système de contrôle interne, mais aussi modéliser, contractualiser la relation avec les asbl communales dans un souci de transparence et d'éthique évidemment, mais aussi de fixer avec elles des objectifs en lien avec le PST notamment, dans le cadre des aides, des soutiens sous diverses formes que nous leur octroyons.

Vous savez que nous avons eu pas mal de projets en termes de forum citoyen, je pense à Fluicity notamment ; l'objectif, c'est d'avoir une interactivité avec le citoyen renforcée. Renforcer l'offre aussi des services au travers d'E-guichet, aujourd'hui, déjà, une offre importante, mais nous voulons aller plus loin dans ce coffre l'E-guichet, mais aussi renforcer l'offre dans nos antennes administratives, décentraliser afin de limiter les déplacements des citoyens au maximum vers le centre-ville, mais aussi mettre à jour notre plan stratégique numérique, et enfin, mettre en place un guichet unique d'accueil des citoyens en matière d'urbanisme et d'environnement.

En ce qui concerne l'objectif n° 2, c'est celui de l'émancipation de chaque Louviérois. Nous mettons, j'imagine, chacune et chacun, notre propre définition de la notion d'émancipation. Mais quand on parle notamment de cohésion sociale, pour illustrer mon propos, j'évoquerai ce qui a été une expérience, je crois, saluée de tous, c'est le concept de tournée générale que nous voulons reconduire chaque année dans les anciennes communes, mais aussi renforcer l'aménagement de

proximité dans les quartiers. Nous avons créé, souvenez-vous, pas mal de terrains multisports, d'aires de jeux ; nous voulons continuer et mettre en oeuvre notamment des projets sur Besonrieux et dans le quartier du Bocage.

Dans le cadre de la PDU, plus particulièrement, la construction d'une salle polyvalente pour les associations. Nous avons la chance de compter à La Louvière un tissu très dense d'associations, toutes disciplines confondues, qu'elles soient sportives, culturelles ou autres. Nous pouvons, grâce à la PDU, envisager la construction d'une toute nouvelle salle réservée prioritairement aux associations et qui sera construite sur un des terrains que nous possédons entre la Maison de l'Entreprise et le LouvExpo.

Renforcer également le plan numérique dans les écoles, aller beaucoup plus loin dans cette démarche, mettre en place aussi des budgets participatifs, spécifiquement dédiés aux plus jeunes mais aussi aux comités de quartier. Aussi, toute une série de projets, je ne vais pas les lister, ils sont là sur le plan sportif. Vous savez qu'on s'est investi dans la création d'un centre d'athlétisme plus ou moins comparable à celui qui existe au MOHA.

Les infrastructures sportives, le football, ne sont pas en reste avec Maurage et Haine-Saint-Pierre, mais aussi le tennis, un terrain de paddle et une salle spécifiquement dédiée au tennis de table.

En ce qui concerne l'objectif stratégique 3, là, on est dans la maximisation du bien-être des Louviéroises et des Louviérois. Quand on parle de bien-être, évidemment, on parle notamment de logements mais aussi de qualité de logements et de logements accessibles également sur le plan financier, raison pour lesquelles nous voulons soutenir également les constructions de logements publics à vocation sociale que porterait Centr'Habitat ou d'autres opérateurs, je pense bien sûr à l'Agence Immobilière Sociale, mais aussi réactualiser le label accordé aux logements, faire en sorte que l'on puisse labelliser les logements sur le plan qualitatif, et ainsi tirer globalement la qualité des logements vers le haut, faire en sorte que les propriétaires soient sensibles à cet aspect qualitatif du logement.

Suite à l'expérience d'Imaginez votre Ville, clairement, on sent que le modèle d'habitation traditionnel que nous connaissons a tendance à évoluer, et que le concept d'habitat léger a tout son sens et sa pertinence, donc nous voulons prolonger cette expérience en identifiant un lieu sur lequel nous pourrions proposer d'accueillir de l'habitat léger.

Bien sûr, on va parler du contournement, bien sûr, on va parler de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et à l'intermodalité, à l'amélioration globale des trottoirs, aussi bien sûr liée à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'amélioration de la qualité des trottoirs de notre entité.

La relance du projet « beLLe viLLe qui, de l'avis de tous, avait été globalement positif, est importante.

Et enfin, en ce qui concerne la sécurité, l'implantation future de la police au sein de la gare du Centre me semble vraiment très importante, tout en maintenant bien sûr les maisons de police de proximité en activité.

En ce qui concerne l'objectif stratégique numéro 4, là, on parle bien sûr là de la contribution significative à la transition écologique. On parle d'énergie, on parle d'environnement, on parle de biodiversité, de sécurité alimentaire, de gouvernance environnementale également. Sont prévus des

audits flash dans des bâtiments, guichet unique énergie-logement, des chartes Nature admises, le label Nature dans un de nos cimetières dans un premier temps, la création de potagers collectifs, des véhicules électriques, sept véhicules. D'ailleurs, le Collège a déjà pris cette initiative pour commander sept véhicules électriques ainsi qu'en CNG, et mettre en place un plan d'action pour respecter les engagements pris dans la charte Achats durables.

L'objectif stratégique 5 concerne la valorisation de nombreux atouts de La Louvière pour en soutenir l'attractivité. Evidemment que nous réaffirmons notre volonté de voir aboutir La Strada sur le site Boch, mais aussi continuer la rénovation de notre centre-ville, du bâti en centre-ville. Concrètement, c'est, vous le savez, acquérir notamment des bâtiments tels que Roulez ou la Galerie du Centre pour assainir, pour soit rénover, soit démolir et reconstruire, offrir des maternités commerciales et du logement dans les étages. C'est aussi très important pour nous, ça fait partie de toute une dynamique de centre-ville.

Enfin, sur le plan de l'attractivité, on parle des activités aussi sportives à grand rayonnement. Souvenons-nous des Special Olympic Belgium, nous espérons pouvoir à nouveau les accueillir cette mandature-ci à La Louvière, mais aussi des activités sur le plan culturel ; il y en a de nombreuses, que je ne vais pas passer en revue, et bien sûr, continuer à nous inscrire dans la politique à l'échelle de Coeur de Hainaut pour le projet Vélos, c'est ce fameux réseau à points-noeuds qui maillent le territoire des 26 communes.

Voilà donc pour ce qui est de la Ville. Je n'ai pas évoqué évidemment l'ensemble des projets, il y en a plus de 270. Je n'en ai épinglé que quelques-uns, sachant que le CPAS en a une centaine également. Je laisse le soin à Nicolas Godin d'évoquer plus spécifiquement le CPAS.

M. Godin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Avant de rentrer dans le vif du sujet, il me semblait important de vous rappeler que le CPAS de La Louvière, comme vous le savez, est face à de nombreux enjeux, tant que budgétaires qu'organisationnels. Je prends pour exemple que les effectifs de notre institution ont considérablement grossi ces dix dernières années, passant de 600 à près de 900 travailleurs. Aujourd'hui, nous gérons plus ou moins 3.000 dossiers d'allocations en flux continu, faisant ainsi passer notre budget de 11 à 24 millions d'euros, budget s'y affèrent. Il y avait lieu donc pour nous de professionnaliser l'institution.

Le PST, aujourd'hui, c'était pour nous l'occasion de mettre par écrit la direction que nous souhaitons donner à notre CPAS.

Nous avons déterminé 4 ambitions au CPAS, 4 ambitions qui découlent de la Déclaration de Politique Sociale, donc :

1. être un CPAS soucieux d'assurer l'accès aux droits sociaux pour tous,
2. veiller à une approche multi-générationnelle et inclusive,
3. un accent mis sur le bien-être du personnel, ça, c'est le chapitre qui est commun à celui de la Ville,
4. le dernier est propre à la communication vers l'utilisateur par rapport aux services qui existent actuellement.

Dans le premier objectif stratégique, nous aborderons le logement, la santé, la culture et le sport à travers son insertion, en tout cas son accessibilité, l'insertion socio-professionnelle ainsi que les SISP.

Je vais vous citer une série d'actions. On a un accent mis sur la remise en état de notre parc logement. On sait que le parc logement du CPAS de la Ville de La Louvière est très important mais

en très mauvais état, donc pour nous, il était important, et je l'avais déclaré dès le début, de travailler dessus afin de pouvoir en remettre en état le plus vite possible, ce que les équipes s'activent de faire depuis pas mal de mois.

On a le fait également de développer l'approche novatrice inspirée du « Housing First » qui permet l'insertion à travers le logement de personnes vivant à la rue ou en tout cas proches d'y vivre. On a le renforcement de l'accompagnement de l'utilisateur à la sortie du logement du CPAS vers un logement durable.

On a l'utilisation, en tout cas assuré le recours à la carte Pharma pour toutes les personnes ayant un problème de santé, cette carte qui permet la gratuité de certains produits pharmaceutiques. On a également la possibilité, et ça a déjà été mis en place, c'est le dispensaire mobile, le Médibus, qui est présent dans le centre-ville de La Louvière. Nous, on voudrait pouvoir l'étendre à l'ensemble de l'entité.

On a également un accent qui va être mis sur le coaching, sur les métiers en pénurie et les nouveaux métiers. On va développer le maraîchage biologique ainsi que les circuits courts à la Ferme Delsamme, ainsi que le renforcement de la filière T-Event.

Au niveau de l'objectif stratégique n° 2, on aura mis un accent sur la lutte contre la précarité ainsi que les seniors et les aînés. On va également encourager la poursuite de formation des jeunes en prenant en charge les frais y afférents : transports, etc ; la mise en place des ateliers de soutien à la parentalité. On va également assurer la formation du personnel en matière d'accueil des victimes. On se rend compte que c'est quelque chose que l'on rencontre régulièrement, et nos travailleurs ne sont pas encore assez bien outillés à l'heure actuelle que pour pouvoir faire face à ce type de situation.

On a également la réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des résidents des Maisons de Repos et de notre Résidence-services. On souhaite également mener une expérience de Pass Seniors au sein de nos Maisons de Repos, en fonction des résultats qu'on aura obtenus. L'idée, à travers ça, est de pouvoir faire sortir les personnes âgées des Maisons de Repos et de continuer à faire en sorte qu'ils soient toujours acteurs ou actrices de la vie au sein de La Louvière.

Ensuite, un travail est également prévu sur la redynamisation des centres communautaires via une offre beaucoup plus importante.

Le chapitre 3, je ne vais pas l'énumérer complètement, il est presque commun à celui de la Ville. Je pointerais simplement deux éléments qui sont différents et qui sont propres à l'institution CPAS, c'est le fait de recourir aux services d'une agence de gardiennage au sein du bâtiment du CPAS. Vous savez comme moi qu'il y a de ça quelques mois, nos travailleurs sociaux ont été victimes de plusieurs agressions. C'était une demande de leur part à laquelle nous avons souhaité répondre le plus vite possible. Actuellement, en effet, une équipe de gardiennage est présente, et les relations se passent très très bien.

Le deuxième point, et non des moindres, c'est la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'acquisition de Connectimo, Connectimo étant le bâtiment longeant le bâtiment CPAS actuel et qui nous permettrait, si nous pouvons l'acquérir, ou en tout cas, si cela est faisable, d'octroyer de meilleures conditions de travail à l'ensemble des travailleurs ainsi que pour les personnes, les citoyens qui viendraient au sein du CPAS de La Louvière.

Le dernier objectif stratégique, le quatrième, est lié à la communication orientée vers l'utilisateur. C'est un problème qu'on nous relate régulièrement. Le CPAS de La Louvière propose toute une série de

services, mais bien peu de personnes, bien peu de citoyens, mais quand je parle des citoyens, je pense aussi à l'ensemble du réseau. Le réseau n'est pas forcément au courant de ce que nous proposons, donc c'est parfois très compliqué, c'est une perte de temps de devoir réexpliquer, les personnes vont à différents endroits pour avoir une seule information, alors qu'en travaillant sur la communication, on pourrait résoudre cette difficulté.

Il y a la volonté de réaliser un guide des services offerts par les CPAS en fonction du public-cible et on voudrait même étendre les services offerts par les CPAS aux services offerts à l'ensemble du territoire louviérois, non pas forcément que par le CPAS mais également par l'ensemble du réseau.

Il y a également la volonté de rassembler sur une page Web, inspirée de ce que font nos voisins bruxellois, qui reprend l'ensemble des informations pour les personnes en situation de précarité disponibles en ligne.

Il y a également la volonté de travailler sur l'image du bâtiment situé à la Concorde afin de justement atténuer son côté austère et sombre, et donc de lui rendre un cachet un peu plus agréable d'un point de vue extérieur.

M.Gobert : Merci, Monsieur Godin. Nous arrivons au terme de cette présentation de notre PST. Avant d'ouvrir le débat, je souhaiterais remercier toutes celles et tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont participé à l'écriture et à la conception de cet outil important pour la mandature qui quelque part contractualise un peu la relation entre le politique et l'administration, mais aussi le citoyen. Nous reviendrons régulièrement devant le Conseil communal pour actualiser ce PST, pour soit intégrer des projets qui sont actuellement dans la centrale de projets, soit pour en ressortir pour différentes raisons, mais aussi pouvoir parfois saisir des opportunités telles que des subsides qui nous seraient octroyés. C'est un outil qui n'est pas figé, qui n'est pas définitif, il est évolutif. Evidemment, nous aurons l'occasion d'en reparler au cours de cette mandature.

Remercier à la fois les Directeurs Généraux qui ont coordonné cet important travail, collègues du Collège communal, toute l'équipe du Cabinet, toute l'administration qui a participé à des dizaines et des dizaines de réunions pour écrire ce PST.

Merci aussi, plus particulièrement à Davyn Weymers qui est dans la salle et qui a été la personne qui a effectivement coordonné tout ce travail important.

Merci à L-Carré, Stefana Baio, avec Silvana Russo qui sont intervenues pour le PDU, ainsi que leurs équipes, et notre Chef de corps qui est remplacé aujourd'hui par le Commissaire Collette, que je salue.

Moi, j'ai terminé. Je pense que, Madame la Présidente, si questions il y a, nous sommes évidemment à disposition pour répondre.

Mme Anciaux : Je suis à votre écoute. Monsieur Resinelli ?

M.Resinelli : Merci. Des questions et essentiellement aussi des commentaires. Tout d'abord, sur la méthodologie, on parle dans les toutes premières pages – vous venez de le mentionner, Monsieur le Bourgmestre – que des évaluations régulières vont avoir lieu autour de ce PST. Evidemment, notre groupe est demandeur à ce que ces évaluations puissent revenir vers le Conseil communal de manière régulière aussi pour qu'on puisse suivre avec le Collège, au jour le jour, l'évolution de ces PST.

Egalement par rapport au central de projets puisqu'on évoque le fait que des projets qui ne sont pas

dans le PST iraient dans des centrales de projets en attendant d'être budgétés, etc.

M.Gobert : Vous les avez.

M.Resinelli : On a, mais des nouveaux projets éventuels.

M.Gobert : On ne peut pas préjuger.

M.Resinelli : Et que donc, évidemment ceux-là nous soient aussi bien communiqués en temps et en heure.

Egalement, sur ces fiches-projets qui vont être élaborées pour que l'administration puisse concrétiser les idées du PST. Je suppose que ces fiches-projets seront des documents qui seront publics, dont nous pourrions nous procurer les documents.

C'était donc les quelques questions techniques.

Au niveau de la méthodologie d'élaboration de ce PST, on salue que l'ensemble du personnel et des asbl para-communales aient été impliqués mais on regrette, malgré tout, qu'on n'ait pas été, évidemment, c'est logiquement plus important, mais qu'on n'ait pas été plus loin, que votre majorité ne se soit pas peut-être inspirée de ce qui s'est passé pour la rédaction de la note « coquelicot » au niveau du potentiel du Gouvernement wallon, PS-Ecolo, en consultant plus largement la Société civile, les citoyens et le tissu associatif qui n'est pas directement dépendant de la commune.

On est aussi évidemment en attente de l'actualisation du plan de gestion qui va nous donner quels sont les moyens que nous aurons pour réaliser toutes ces ambitions, notamment sur l'aspect financier, mais Xavier y reviendra également.

Par rapport à la vision de ce document, on remarque quand même qu'il commence avec un constat que nous connaissons tous et qui évidemment ne fait pas plaisir à lire mais on en est bien conscient, d'un taux de chômage très important, d'un taux d'emplois le plus bas de la région, notamment un taux de chômage chez les jeunes où on est à 46 % en 2016.

On regrette que dans notamment l'axe 5 qui est l'axe où on parle de développement économique, à part la concrétisation de La Strada qui pour le moment est quand même toujours en point d'interrogation, et c'est notamment en lien avec le positionnement du Collège que nous attendons toujours sur le projet Imagix. Où en sommes-nous à ce niveau-là ?

A part ce projet Strada, il y a quand même peu de pistes de développement économique qui sont mentionnées dans ce PST, et donc peu de pistes pour solutionner nos plus grandes faiblesses, notamment par exemple, au niveau de la politique en matière de jeunesse. On part d'un constat où 46 % de nos jeunes sont au chômage, on n'a que 5 propositions dans le pôle jeunes qui ne sont pas des propositions qui permettent d'endiguer cela.

Idem, par exemple, au niveau du niveau d'études de nos jeunes et de nos habitants en général. Il n'y a rien – et ça, je le regrette parce que c'est quelque chose sur laquelle on revient assez souvent – rien qui ouvre une possibilité de développer plus et donc de faire des appels et éventuellement de faire du lobbying, en tout cas, d'agir pour que de l'enseignement supérieur puisse venir s'installer à La Louvière, notamment un pôle universitaire puisqu'on le sait, c'est important pour une ville qui veut avoir un rayonnement comme la nôtre.

Au niveau du financement des projets, on constate que essentiellement la majorité des projets sont

financés par subside et que donc, au niveau de l'indépendance financière, on n'est pas encore du tout au point. Mais ça, on en sera encore plus conscients lorsque le plan de gestion nous sera présenté lors du prochain Conseil, je pense.

Au niveau de l'axe particulier de la participation des citoyens, on salue un tas de propositions qui étaient dans notre programme mais qui étaient également dans d'autres, notamment la création de budget participatif, de panel citoyens, de forums citoyens pour les projets d'ampleur dans les quartiers, le développement aussi des maisons de quartier. Tout cela est très bien. Maintenant, je pense qu'il y a vraiment un défi qui va se poser pour le Collège et pour nous tous, c'est le fait que les citoyens puissent s'approprier tous ces outils qui sont mis à leur disposition, tout ce que la Ville peut leur proposer. Il faut que les citoyens puissent se les approprier de manière plus importante aujourd'hui, et certainement en leur laissant plus de place et plus de marge de manoeuvre dans ces outils qui ne doivent pas être simplement des outils qui sont gérés uniquement par la Ville, mais bien vraiment en participation et main dans la main avec les citoyens.

Voilà pour ma partie, mais Monsieur Papier a également d'autres commentaires.

Mme Anciaux : Je ne sais pas parce que je vois que Monsieur Destrebecq avait demandé pour prendre la parole, non ?

M.Destrebecq : C'est vous qui décidez, Madame la Présidente.

Mme Anciaux : Je ne sais pas.

M.Papier : Si ça ne vous dérange pas, on est dans la continuité, si ça ne dérange pas Olivier.

Mme Anciaux : Monsieur Papier alors.

M.Papier : Je vais demander de compléter sur les aspects de financement sur lesquels Loris a posé une question et présenté notre point de vue. C'est juste vous dire que ce qui est important, c'est que vous venez avec un Plan Stratégique Transversal pour l'avenir de la Ville et que vous l'avez présenté comme n'étant pas quelque chose de figé. Plus que de vouloir apporter une critique de l'opposition vis-à-vis, je voudrais retransmettre, au nom de notre groupe, notre volonté de certaines variations, que le Plan Stratégique puisse évoluer à travers nos propositions.

Je voudrais vous dire que les finances, ça peut paraître l'élément rébarbatif, mais en fait, en réalité, le financement, les finances qui soutiennent un projet sont l'endroit où s'écrivent les rêves et en même temps, les réalités.

C'est vrai que nous aurions voulu avoir plus autant de l'un que de l'autre. Autant de rêves et d'avoir des projets de développement économique où l'on dessine pour la Ville une volonté de remplir ces zonings. Or, les zonings sont excessivement faiblement représentés. Les développements de grands projets économiques sont faiblement représentés dans le document. Il manque cruciallement d'une volonté de développement, de façon de se démarquer de la Ville, que ça soit dans des projets ambitieux comme ceux qui peuvent se développer sur le territoire louviérois et qui nous permettraient ou comme nous l'avions proposé dans le cadre de l'élection, de présenter la Ville comme étant un pôle de développement énergétique en se faisant son propre client, en y allant de façon courageuse pour créer de l'emploi.

Monsieur le Bourgmestre, ça manque de rêves, ça manque de rêves offerts aux citoyens pour leur permettre de croire qu'il n'y a pas que le fait de vouloir être engagé dans une administration communale qui soit leurs perspectives d'emploi dans la région du Centre.

J'en ai marre d'arriver systématiquement dans des réunions ou dans des rencontres avec mes citoyens, avec des voisins et des amis, et de ne pas pouvoir leur dire que nous avons des projets qui vont leur permettre d'avoir de l'emploi autres que ceux qu'ils demandent toujours : « Est-ce que l'on peut être engagé au sein de l'administration communale ? »

Il y a les rêves dans les finances parce que les rêves apportent ce qui permet de financer non pas simplement d'augmenter les taxes ou de réduire les services communaux, il y a la réalité.

La réalité, vous l'avez dit, on a des projets, on espère des subsides, nous savons très bien le contexte qui est le nôtre, le contexte des grandes villes. Nous savons aussi quel est le contexte de l'état fédéral et de la région, et les subsides seront de moins en moins grands.

Donc, si nous n'avons pas une réalité maîtrisée, tous nos projets ou une bonne partie d'entre eux ne resteront qu'une liste de projets avec le risque que les citoyens soient déçus de nous voir systématiquement lister des projets que nous sommes incapables de pouvoir réaliser parce que nous n'avons pas permis à la Ville de pouvoir s'enrichir de par elle-même, de par l'activité de ses citoyens et donc de se créer des propres moyens par elle-même sans devoir toujours espérer qu'ils viennent d'ailleurs.

Je voudrais vous dire aussi qu'en termes de développement urbain, nous aurions aimé que ce qui est présenté strictement dans la première page d'introduction, dans l'ordre du jour de la Ville, de ce Conseil communal, et qui parle de reconstruire la Ville sur la Ville, ne transparaisse pas. On en a déjà plusieurs fois parlé, mais c'est un objectif majeur, c'est un objectif majeur qui nous a poussés à nous positionner sur le contre, non pas le projet Imagix, mais contre sa situation à La Closerie parce que nous croyons fondamentalement que c'est au coeur de la Ville, à l'endroit où il y a de la mobilité, où elle est facile, elle est accessible, que c'est là que doivent être reconstruits les habitations, que La Strada n'est pas rien qu'un projet commercial, c'est aussi un projet immobilier, de logements à proximité de services et de mobilité, et que ce n'est pas, quand on disperse sur le territoire des lieux de logement, que l'on facilite la mobilité, que l'on facilite l'accès à la mobilité vers l'emploi quand il est dans d'autres villes, il faut des voitures pour venir jusqu'au centre. Ce n'est pas non plus de cette façon que l'on réduit notre empreinte écologique parce que tout simplement, ces voitures roulent et ces voitures polluent, que ce n'est pas non plus un éparpillement que l'on respecte ce que je peux lire avec effarement la biodiversité. Quel mauvais geste nous envoyons quand nous bétonnons des prairies ou des zones agricoles, et que nous ne pouvons pas avoir ce vœu en même temps que de ne pas réaliser cette concentration du développement urbain au coeur de nos villes et sur nos anciens chancre, n'en déplaise à certains, même s'ils ne sont pas à l'origine destinés au logement. Mais quand, comme pour le projet Imagix, ils le sont, c'est là que ça doit être fait.

Je voudrais vous dire aussi qu'en termes de volonté tournée vers l'avenir, nous attendions un geste plus fort en termes de décroïsonnement. Loris l'a dit, il y a la participation, il n'y a pas que les fonctionnaires, il faut faire participer les citoyens. Je me souviendrai toujours, Monsieur le Bourgmestre, de votre rencontre avec votre homologue gantois au théâtre, qui disait : « Il n'y a pas de Smart city s'il n'y a pas de Smart citizen ». Si l'on ne décroïsonne pas, si l'on offre juste du service, si on n'accompagne pas les seniors dans la transition numérique, on ne va nulle part, on laisse des gens sur le carreau, et on a besoin de décroïsonner, on a besoin de décroïsonner face à l'enseignement. La Ville est responsable de l'enseignement communal et montre une liste superbe de projets. Je pense que dans un projet d'avenir où l'on veut tirer une ville dont l'état est difficile, dont on voit l'enseignement dans une situation catastrophique, au moment même où vous citez que nous sommes une ville jeune, on a besoin d'avoir un geste de la part de la majorité et de son Bourgmestre pour l'avenir et pour que nous puissions nous relever, nous allons décroïsonner et nous n'allons pas

seulement promouvoir nos projets au sein des écoles de l'enseignement communal, mais y associer le libre et les autres réseaux qui sont sur notre territoire. Il faut décloisonner pour pouvoir rassembler et ne plus jamais, à l'horizon 2040, avoir ce bilan de la Ville de La Louvière qui est une ville jeune et une ville non formée, une ville avec beaucoup de chômage pour ces jeunes.

Je voudrais vous dire aussi, Monsieur le Bourgmestre, que le décloisonnement, ça passe aussi par le fait de sauter au-delà des schémas classiques. Le sport ne se déroule pas que dans une salle communale ou dans une école, mais que c'est en associant l'école et les clubs sportifs et nos salles dans une gestion décloisonnée que l'on arrive à ramener le sport dans une pratique importante - Tony sourit, mais je crois qu'il est bien conscient de cela - et de rappeler qu'en termes de décloisonnement et de transversalité, l'enseignement et le sport sont nos deux meilleurs moyens de pouvoir donner de l'espoir et de l'avenir à nos jeunes. Ce sont aussi les deux outils, les meilleurs pour lutter autant contre la délinquance que contre les problèmes de santé à long terme. Merci, Monsieur le Bourgmestre.

Mme Anciaux : Monsieur Destrebecq ?

M.Destrebecq : Merci, Madame la Présidente. Je serai relativement bref et laisserai mes collègues aller plus loin dans certains chapitres.

Je voudrais simplement m'associer à Monsieur le Bourgmestre pour remercier l'ensemble du personnel, l'ensemble des fonctionnaires des différents services pour le travail qui a été réalisé. Au-delà des remerciements, je pense que c'est extrêmement important d'impliquer l'ensemble des acteurs. C'est vrai qu'il y a l'aspect politique mais il y a aussi et surtout l'administration qui doit, qui peut, qui va jouer un rôle important dans la mise en oeuvre de ce PST.

Le premier reproche que je souhaiterais faire - je pourrais me joindre assez facilement avec mes collègues qui ont parlé juste avant moi - j'irais même un peu plus loin, c'est qu'au-delà de la participation citoyenne puisqu'on est à l'heure de la participation, de la transparence, de la nouvelle politique, ce que je regrette, c'est que vous êtes venus avec un PST, avec j'appellerais ça une feuille de route, un listing de bonnes intentions, 270 actions, il faut quand même reconnaître que le chiffre est important, ça veut dire que les services ont bien travaillé, ont bien listé, ont remarqué ce qu'il fallait reprendre fort probablement. Il faut quand même reconnaître qu'il y a quand même un sérieux copier-coller du PST - et ça, c'est l'avantage d'avoir été ville-pilote sous l'ancienne législature - un certain copier-coller de beaucoup d'actions, de beaucoup de mesures que vous nous présentez aujourd'hui.

Le reproche que je voulais faire, c'était justement, est-ce que vous avez entendu le message et pourquoi ne pas avoir invité les membres de la minorité à participer à cette conception, à cette réalisation de ce PST puisque ce PST, ce n'est pas une affaire de majorité. Ce PST, c'est une affaire de tous puisque c'est une affaire citoyenne, donc je pense qu'au-delà de ce que vous nous présentez aujourd'hui comme, j'en suis persuadé, la conviction de vouloir bien faire, la conviction de vouloir tirer peut-être pas La Louvière vers le haut parce qu'on n'a pas la même approche de la politique, mais en tout cas, tirer La Louvière vers la direction que vous souhaitez lui donner. Je pense que ce PST aurait été bien plus pluriel si vous aviez associé à la construction, au-delà de l'administration, au-delà de l'ensemble des structures que vous avez très bien citées vous-mêmes d'ailleurs, l'ensemble des différents partis de la minorité parce que je pense qu'on se serait peut-être encore plus sentis concernés, sentis poussés et peut-être qu'on aurait pu aussi améliorer et amener notre pierre à l'édifice.

Je pense qu'on n'est plus à l'ère de la majorité et de l'opposition, je pense qu'on est plus dans un intérêt global, un intérêt général de la majorité et de la minorité. Voilà le sentiment qui est le nôtre. Au-delà de ça, comme d'autres l'ont dit, et Monsieur le Directeur Général l'a dit lui-même, prenons

conscience des budgets, des budgets communaux, des budgets supra-communaux, des budgets qu'ils soient de la Région Wallonne ou du Fédéral. On sait très bien qu'il ne suffit pas d'avoir des envies, il faut encore pouvoir les financer.

Moi, quand je vois ces différentes actions, je pense que ce serait un peu ridicule de venir ce soir critiquer les ambitions qui sont les vôtres, les volontés et les actions que vous voulez mettre en place. Néanmoins, on a quand même des doutes sur les voies et moyens que vous pourrez dégager pour mettre ces actions – c'est presque 300 actions – en place durant cette législature parce qu'il ne suffit pas d'avoir une volonté – c'est déjà pas mal de l'avoir – mais encore faut-il avoir la volonté de les mettre en oeuvre et de dégager les moyens pour le faire, et ça, il faut quand même reconnaître que ça transparaît relativement peu dans les documents que vous nous avez fournis.

Mme Anciaux : J'allais céder la parole à Monsieur Hermant.

M. Destrebecq : Par souci de cohérence, Madame la Présidente, si vous l'avez fait avec le CDH, je pense que ce serait intéressant de le faire avec les autres partis aussi.

Mme Anciaux : Oui, ce sera Madame Dupont.

Mme Dupont : Pas très long, merci. Nos amis du CDH ont demandé à ce qu'on nous envoie du rêve et on pourrait aussi demander des paillettes puisque c'est un peu le buzz du moment, mais bon, on va se contenter du terre à terre.

Je ferais un petit focus sur un point lié au bien-être animal. Déjà souligner le point positif que le bien-être animal apparaisse dans le PST parce que ça, c'est très important, mais à notre niveau, on pense que le contenu est trop peu ambitieux malheureusement. Si on prend notamment le premier point qui dit : « La Ville prévoit de mettre en place une procédure pour répondre aux nouvelles obligations légales en matière de bien-être animal. » C'est juste se conformer à la réglementation, donc c'est juste normal, pour moi, ce n'est pas un aspect stratégique.

On parle également de renforcer la collaboration avec les Associations de Défense des Animaux, donc ça évidemment, c'est hyper important, ce sont les gens qui sont sur le terrain au quotidien. A cet égard, on a évidemment la SPA qui est sur notre territoire et qui est, comme vous le savez, dans des locaux assez difficiles au quotidien, donc je pense que le rôle de la Ville est vraiment de pouvoir aider la SPA comme les autres refuges à travailler dans les meilleures conditions possibles.

Un point qui n'apparaît pas et qui à mon sens est essentiel et qui va justement dans le sens de l'aide aux refuges, c'est la politique en matière de stérilisation des chats errants puisque la Ville peut aussi instaurer des éléments dans ce cadre-là et faire en sorte qu'il y ait beaucoup moins de chats errants dans les rues et beaucoup moins de chats en prendre en charge par les refuges.

Si on prend le titre de l'annexe : « Eduquer et sensibiliser les citoyens et les nouvelles générations au bien-être animal ». Je pense que dans ce cadre-là, la Ville peut aussi avoir un rôle à jouer par rapport aux écoles et au fait d'organiser des visites des refuges, etc pour sensibiliser les jeunes le plus tôt possible, et également vis-à-vis des personnes plus âgées en essayant de favoriser le fait que dans les maisons de repos – je regarde le Président du CPAS plus particulièrement – les personnes puissent avoir la possibilité de garder leur animal parce que c'est important, c'est du lien aussi, c'est parfois le seul élément qui est encore leur lien affectif quand ils doivent s'installer en maison de repos, donc ça, c'est un élément sur lequel on pourrait travailler.

En matière d'actions, de sensibilisation, on peut peut-être profiter des outils dont la Ville dispose, soit le bulletin communal, les sites, etc, pour faire des petites actions, comme cela se fait par

exemple avec Antenne Centre, sur des petits gestes à poser ou des adoptions, des choses comme ça, donc vraiment essayer de jouer un rôle en termes de communication avec les leviers dont on dispose.

Egalement, quelques éléments sur le volet économique. J'ai donc lu attentivement l'aspect redynamisation des centres urbains, développement économique, puis il y a une phrase qui dit : « La redynamisation des centres urbains ne se limite pas à la reconversion des friches, mais c'est quand même une grosse partie du document. » Je pense qu'on aurait pu aller aussi peut-être un peu plus loin et notamment évoquer toute la valorisation du secteur des industries culturelles et créatives puisque la Ville de La Louvière veut aussi se tourner vers ces nouveaux métiers et la créativité, donc je pense que c'est quelque chose qui pourrait apparaître dans le document.

En matière de rayonnement, je suis un petit peu déçue et triste de ne pas avoir vu, ou alors, j'ai peut-être été inattentive, le mot « folklore » apparaître et nos carnivals, qui est quand même un élément essentiel du rayonnement de notre ville et qui fait ce lien de cohésion. C'est peut-être quelque chose qu'on pourrait rajouter.

En matière économique, là, les partenariats existent, mais positionner peut-être les partenariats avec les autres opérateurs économiques, que ce soit la Maison de l'Entreprise, la Province, les business clubs comme Centre Capital ou autres parce que ce sont des opérateurs avec lesquels on peut développer pas mal de synergies. Je pense qu'on doit en développer plus à l'avenir.

Je n'ai pas vu trace non plus de mention des prix économiques qui existaient avant, que ce soit les Louves d'Or, les Louviérois de l'année par la suite. Mais voilà, je pense que pour la cinquième ville de Wallonie, on mérite quand même de pouvoir valoriser le tissu économique et les entreprises, les indépendants de la région.

Mme Anciaux : Monsieur Siassia ?

M.Sassia : Merci, Madame la Présidente. Dans la continuité, je vais compléter Olivier. Je me suis quand même permis de comparer notre PST à celui d'autres villes sur la forme. Plusieurs constats se font et pour les résumer, comme Olivier l'a dit, c'est un listing de bonnes intentions. Mais je pense que notre ville a besoin qu'on se mouille plus et qu'on parle plus de concret.

Vous évoquez la rupture qu'il y a entre le monde politique et les citoyens, et celle-ci ne fait que s'accroître. Un des moyens de reconstituer le monde politique et ses citoyens qui ont perdu toute confiance, ce sont les actions fortes et des éléments qui permettent de se projeter de manière claire.

Malheureusement, lors de la lecture de ce PST, je retrouve peu d'éléments qui me permettent de me projeter. Oui, les bonnes intentions sont là, les objectifs, les actions sont là, mais des questions restent sans réponse.

Comme il a été évoqué, beaucoup de bonnes intentions, mais comment elles seront financées ? Ce qui aurait été bien, c'est comme le Directeur Général l'a dit, les actions qui sont mises dans le PST sont financées ou alors, le financement est acquis ou une demande est faite. Cela aurait été bien de retrouver les chiffres dans ce PST, d'accompagner, au moins on sait concrètement comment vous allez faire.

Ce sont les éléments que l'on retrouve dans le PST de certaines villes et malheureusement pas chez nous, ce qui me pousse à vous dire que ce PST me laisse sur ma faim.

Mais ce n'est pas seulement en dressant le constat que nous allons nous mouiller pour notre belle

ville. Comme mes collègues l'ont fait, je vais également essayer d'apporter des pistes qui pourraient compléter ce PST car heureusement, il n'est pas figé.

En termes de défis, il y a lieu de prendre en considération la croissance attendue de la population louviéroise, en outre, le problème de logement que cela pourrait engendrer, afin de se projeter sereinement dans le futur.

Par ailleurs, avant de penser à la construction de nouveaux logements, il faut réhabiliter les nombreux bâtiments inoccupés. Ceux-là pourraient s'avérer bénéfiques d'une part d'un point de vue écologique, économique, et d'autre part, nous permettre de lutter contre cette problématique de logements inoccupés dans notre ville.

De plus, je constate que les mesures proposées dans le PST relatives aux logements inoccupés sont peu importantes, à savoir la sensibilisation et l'accompagnement des propriétaires et l'organisation de deux séances d'information, sans indiquer les outils qui seront utilisés pour mener à bien ces missions pendant toute la législature.

En 2013, vous avez mis d'application la demande administrative pour les bâtiments inoccupés, mais au-delà de ça, la commune dispose de plusieurs outils qui leur permettent de lutter contre les logements inoccupés, comme par exemple, elle peut nommer un recenseur dont l'objectif est de trouver les logements inhabités, à l'aide d'informations urbanistiques et d'informations relatives à l'inscription au Registre de la Population qu'on retrouve dans l'administration communale.

Mais pour moi, une des plus grandes absences de ce PST, c'est l'accent qui pourrait être mis sur l'accompagnement et l'encadrement des personnes d'origine étrangère.

En effet, je m'interroge sur le fait qu'aucune ASBL traitant du problème précité n'ait été consultée lors des ateliers qui ont eu lieu entre le mois de mars et mai 2019.

Or, l'accompagnement et l'encadrement de ces personnes peuvent susciter certains questionnements au sein de notre ville.

Toutefois, vous mentionnez qu'il y a plus de 100 nationalités qui vivent à La Louvière. Cependant, aucune proposition ne vise essentiellement à l'amélioration de l'accompagnement des personnes d'origine étrangère vivant sur notre territoire, afin de valoriser le vivre ensemble.

De plus, certains quartiers de notre ville se retrouvent confrontés à des problèmes qui nuisent à leur paix sociale et au bien-être de nos concitoyens suite à ces problèmes.

N'aurait-il pas été opportun de se pencher sur la question ?

Voilà la question que je me pose. Merci.

Mme Anciaux : Monsieur Hermant ?

M.Hermant : Merci. On a trois textes : les perspectives de développement urbain, le Plan Stratégique de la Ville et du CPAS. Il s'agit de 233 pages remises il y a quelques jours avec un vocabulaire qui est souvent imbuvable pour le commun des mortels. Là, je trouve, à mon avis, un petit effort à faire si on veut que les gens puissent le lire, en discuter dans la ville, etc. Il y a un effort de transparence et de démocratie à faire.

Pour nous, en fait, ça noie le poisson sur le fond. Le texte est rempli de bonnes intentions, on peut être d'accord bien sûr avec beaucoup de points qui sont soulevés là, mais le fond du problème, pour nous, c'est la stratégie de la Ville, de la majorité pour le bien-être dans la ville. Les objectifs sont encore et toujours de faire une ville attractive, mais attractive pour qui ? Pour les familles qui ont de l'argent et qui vont venir habiter La Louvière ou pour tous les habitants dont un tiers est sous le seuil de pauvreté ?

Quand Monsieur Destrebecq dit : « On est dans l'ère de l'intérêt général. », au PTB, on défend justement le contraire, que dans un plan de vision stratégique, il faut prendre parti. Quelles sont les portions du territoire qu'on va mettre pour quelle partie de la population ?

Il y a un quasi doublement du nombre de dossiers ouverts au CPAS, soit plus de 2.000 dossiers d'aide en plus depuis 2012, entre autres à cause des mesures – le texte le dit aussi – du parti socialiste, malheureusement. Donc on peut déjà dire à la population qu'il n'y aura pas de grands changements par rapport à ce qui s'est fait ces dernières années.

Au lieu de partir des besoins des gens et des grandes ambitions, et avoir de grandes ambitions justement pour changer le quotidien des gens, le texte part de ce qui est possible, dans le cadre de tout ce qui est mis en place pour étrangler les communes. Le texte dit par exemple : « Partant du principe que le plan de gestion sera approuvé par le Conseil communal du mois de septembre et qu'il doit ensuite subir une acceptation de l'autorité de tutelle, il nous est nécessaire de faire preuve de prudence dans la définition des actions que nous comptons mettre en place pour satisfaire à nos ambitions. » C'est le genre de vocabulaire qu'on utilise dans le texte, par exemple. Tout ça pour dire qu'en fait, on n'a plus de sous et qu'il ne faut pas s'attendre à grand-chose.

M.Wimlot : micro non branché

M.Hermant : Monsieur Wimlot , je voudrais quand même que pour l'année qui vient, on s'écoute.

Justement, au niveau du logement, par exemple, l'objectif est de rester en-dessous de 10 % du logement public. C'est même possible que dans six ans, il y ait moins de logement public qu'aujourd'hui puisqu'on est bien au-delà des 10 %.

Au niveau de la mobilité, même avec une majorité Ecolo à l'intérieur, on a l'intention de construire de nouvelles routes, au lieu de développer des transports en commun ou la mobilité douce vu l'urgence climatique absolue.

La logique de ce plan stratégique, c'est toujours de rentrer dans cette concurrence entre les villes. Un exemple très concret, c'est la piscine, par exemple. Le texte dit : « Plus qu'une piscine, outil de développement économique et d'attractivité pour La Louvière, le centre aquatique Le Point d'Eau accueille chaque année près de 400.000 visiteurs. Dans le même temps, en fait, il y a une piscine pour 7.000 élèves dans l'entité. L'objectif est de rendre la Ville plus attractive qui attire les investisseurs privés, etc. Mais pendant ce temps, les élèves ne savent pas nager. Il y a eu des accidents cet été avec des élèves qui ne savent pas nager. Je trouve que ça montre un peu l'écart entre ce qu'on veut faire de la Ville et un objectif de bling-bling, et répondre en fait aux problèmes de base que se pose la population.

« Le but de ce plan est de faire de la Ville une ville d'excellence qui, forte de ses atouts et de ses talents, se positionne comme un pôle économique, touristique et culturel. » C'est toujours dans cette vision de rendre la Ville attractive, d'être concurrentiel par rapport aux autres, etc. Au PTB, on veut prendre parti et dire voilà : pour qui voulez-vous finalement développer la Ville ? Est-ce que c'est une ville à la mesure des promoteurs immobiliers, comme il y en a plusieurs qui ont pas mal de projets dans la Ville, ou une ville à la mesure de ses habitants, qui répond à l'urgence de pauvreté, à l'urgence de recherche de logements pour les gens qui ont énormément de difficultés ?

Vous voulez développer participation citoyenne, mais dans quelle optique de nouveau ? Est-ce que c'est une optique de faire participer les gens pour les mobiliser et faire en sorte que la situation

change pour les villes, qu'on aille chercher de l'argent ? On est un des pays les plus riches au monde, je l'ai déjà dit, est-ce que c'est ça le but de la participation citoyenne, c'est de les mobiliser, de les faire bouger pour que ça change enfin ? Ou est-ce que c'est en fait pour leur expliquer les plans de la majorité pour dire qu'en fait, on ne sait rien faire pour eux et qu'on ne sait pas changer les choses parce qu'on n'a plus d'argent ?

Donc, dans la question de la participation citoyenne, il y a aussi des questions à se poser sur quel type de participation citoyenne on veut. Sur l'importance du lien social dans les quartiers, ça nous interpelle un petit peu parce que le texte parle souvent de l'importance du lien social sous l'angle de la résolution de problèmes de sécurité dans certains quartiers, alors que les maisons de quartier, la rénovation de la Ville, par exemple, c'est en fait valable pour tous les habitants et pour tous les quartiers, donc on devrait un peu voir là quelles sont les densités de population et où on devrait mettre des maisons de quartier pour tous les habitants, et pas nécessairement pour calmer les quartiers un peu chauds. Je trouve que c'est un élément aussi intéressant. Croire que la technique, les logiciels ou les méthodes de gestion de projets vont régler les problèmes de la Ville, c'est un leurre. C'est bien un problème politique avant tout.

Dans quoi va-t-on mettre les richesses dans ce pays ? Est-ce qu'on va investir dans le personnel ? Est-ce qu'on va se battre pour empêcher le non-remplacement de deux personnes qui partent à la pension sur les trois ? Cela, c'est pour les ouvriers de la Ville un point absolument fondamental au sous-effectif. Comment on va leur permettre de travailler dans de bonnes conditions ? Ce n'est pas un programme informatique qui va régler ce genre de problème ou une autre gestion managériale.

Conclusion : la situation n'est pas bonne en Région Wallonne, elle est encore pire à La Louvière. Votre plan ne résout en rien en fait, fondamentalement, les problèmes qui existent déjà et les grands enjeux de notre société comme le climat, etc. Vous acceptez la situation financière catastrophique de la Ville. Vous ne créez pas d'emplois publics, etc parce que vous restez dans le cadre actuel, peu de création de logements bon marché, contre la pauvreté, c'est des petits détails, des vagues promesses, et la lutte contre le réchauffement climatique, je l'ai dit, le plan est complètement vide, ce sont quelques virgules à la marge qu'on va changer, mais pas grand-chose de fondamental, donc voilà, on reste vraiment sur notre faim et on veut vraiment autre chose pour la Ville.

Mme Anciaux : Est-ce que quelqu'un prend la parole ? Madame Lumia ?

Mme Lumia : Merci, Madame la Présidente. Je m'exprimerais plus particulièrement sur le Plan Stratégique Transversal du CPAS, après mon collègue Monsieur Hermant qui est intervenu sur le Plan de la Ville.

Nous avons lu avec attention ce plan stratégique et notre première réaction à chaud a été la suivante : qu'est-ce que c'est bien écrit, quelle belle plume, quel beau vocabulaire ! : synergiser, culture de gestion, optimisation des ressources, fédération des acteurs. Si le CPAS n'était pas mentionné dans le titre, en fait, on pourrait croire que c'est le business plan d'une multinationale. C'est rempli de jargon issu du management privé, et ça, pour nous, au PTB, c'est vraiment interpellant parce que nous, on n'a pas envie que les CPAS se comportent comme des entreprises avec des techniques managériales corporate et du vocabulaire d'entreprise comme si on allait libéraliser le CPAS.

Nous, on veut que ce type de document, il soit accessible à tous, y compris aux bénéficiaires qui sont les premiers concernés, donc ça c'est pour la forme. Pour ce qui est du fond, beaucoup de belles intentions. En fait, il n'y a que ça, des intentions avec lesquelles on ne peut qu'être d'accord évidemment, mais aucune mesure vraiment concrète et surtout

aucun chiffre, aucun budget, donc impossible pour nous de nous prononcer sur la viabilité de tous ces projets.

Concernant le volet logement, vous dites que la lutte contre les sans-abri doit être une priorité, sur ça, on est vraiment d'accord.

Nous soutenons à fond l'approche « Housing First » parce que c'est une formule qui fonctionne. A Bruxelles, à Charleroi, à Liège, à Namur, elle a été mise en application et on constate que les sans-abri relogés sont en meilleure santé, s'insèrent plus facilement dans la vie sociale et en plus, ça tient sur le long terme.

Vous soulignez le manque de moyens financiers qui risquent de mettre en péril ce type de projet, mais plutôt que de dépenser des sous dans des projets immobiliers qui vont remplir les poches des promoteurs immobiliers privés comme La Strada, osons investir dans le social, osons des projets comme le « Housing First », mettons le paquet là-dessus parce qu'on va tous y gagner en faisant ça. Un bénéficiaire qui a un toit, c'est un bénéficiaire en meilleure santé qui s'insère plus facilement sur le marché de l'emploi et donc, à terme, ça coûte moins cher à la collectivité.

Concernant le volet santé, bien sûr qu'il faut rendre les soins de santé plus accessibles, donc le PTB le fait déjà sur le terrain. On a Médecine pour le Peuple ici à la rue de Bouvy qui dispense des soins totalement gratuits. La médecine gratuite, c'est vraiment possible avec une vraie volonté politique. Cette volonté politique, elle doit se manifester à tous les niveaux de pouvoir, y compris au niveau communal parce que le pouvoir communal, il est en première ligne, il est connecté au terrain, et nous pouvons vraiment créer des impulsions vers les autres niveaux de pouvoir. C'est d'ailleurs ce que vous proposez quand vous déclarez vouloir interpeller le législateur pour qu'il augmente la couverture de l'assurance soins de santé. On va vous suivre dans cette démarche, mais on n'a pas besoin d'avoir les résultats d'études que vous voulez faire comme vous le décrivez dans le PST.

Le problème de l'accès aux soins de santé, aux médicaments, aux appareils, et la diminution de l'intervention de l'Etat dans ce domaine, il est visible partout, il y a déjà plein d'études sur le sujet, on peut vous en fournir, nous au PTB, on en fait, et on n'a pas besoin d'études pour constater par nous-mêmes l'impact des mesures antisociales de notre Ministre de la Santé, Maggie De Block, sur notre portefeuille.

Qu'est-ce que vous comptez faire si le législateur ne fait rien suite à cette interpellation ? On met l'étude à la poubelle et on continue comme avant ? Non, ça, ce n'est pas la position du PTB. Nous, on veut aller devant le Parlement, on veut aller avec les travailleurs et les bénéficiaires expliquer aux députés la gravité et l'urgence de la situation en ce qui concerne l'accès aux soins de santé, avec des chiffres, mais surtout avec des gens. Mobilisons-nous pour réclamer les budgets nécessaires à des organes comme le Relais Social Urbain qui joue un rôle central et essentiel dans la lutte contre la pauvreté à La Louvière.

Je voudrais ne pas être interrompue pendant mon intervention, vous pourrez réagir après si vous le souhaitez.

M.Hermant : Madame la Présidente, je voudrais quand même que ça se termine cette année. Cela fait deux Conseils communaux précédents qu'on est perpétuellement arrêtés dans nos interventions. Si j'entends encore des gens prendre la parole à tort et à travers, je trouve que ça ne va vraiment pas, je pense que vous devez prendre votre rôle pour dire de stopper ça parce que sinon, ça ne va pas.

Mme Lumia : Et cela n'arrive qu'avec le PTB, et ça, ce n'est pas normal.

Mme Anciaux : Monsieur Hermant, je suis d'accord avec vous, et je pense que j'allais prendre la parole pour le dire parce que effectivement, chacun d'entre vous a eu jusqu'à présent la parole, donc le CDH, Monsieur Destrebecq, Madame Dupont, Monsieur Siassia pour le MR, donc effectivement, laissons parler Monsieur Hermant et Madame Lumia, en tout cas, les représentants du PTB, et après chacun pour intervenir s'il a quelque chose à dire en réponse, enfin s'il y a d'autres interventions qui doivent arriver.

Vous pouvez prendre la parole, Madame Lumia.

Mme Lumia : Merci. Concernant le volet « Insertion socio-professionnelle », je ne vous cache pas que j'ai failli tomber de ma chaise quand je l'ai lu. Premièrement, vous dites que l'objectif du CPAS de La Louvière n'est pas de créer des emplois et d'offrir un salaire à une personne, mais bien de lui enseigner des savoir-faire qui lui permettront de trouver un emploi durable tout en l'aidant à sa protéger ou à reconstruire son estime de soi.

Jusqu'ici, nous sommes d'accord. C'est bien le rôle de l'insertion socio-professionnelle, sauf que quand vous développez, on se rend compte que ce n'est pas du tout la politique que vous défendez en fait. Vous dites que vous voulez développer le coaching avec l'accent mis sur les métiers en pénurie. Si je comprends bien, les agents du CPAS vont orienter les bénéficiaires vers des métiers en pénurie, c'est-à-dire vers une liste de métiers qui est dictée par les patrons, qui sont pénuriques en majeure partie parce que les conditions de travail sont épouvantables. C'est tout à fait contradictoire. Vous ne pouvez pas d'un côté prétendre défendre une politique d'insertion socio-professionnelle axée sur la personne, l'émancipation sociale, le bien-être individuel, et de l'autre, lui dire qu'elle doit faire des métiers en pénurie pour satisfaire les besoins de l'actionariat privé. Cela n'a pas de sens.

Deuxièmement, un peu plus loin, vous parlez de créer des bases de données statistiques sur les mises à l'emploi des bénéficiaires du CPAS. Alors là, en fait, vous vous inscrivez complètement dans la logique du Ministre de l'Emploi Jeholet, qui veut tout chiffrer pour mieux exclure les gens dans le but de répondre aux exigences de l'Europe en matière de statistiques sur le chômage et ce, sans tenir compte de la qualité des emplois pour ceux qui en retrouvent.

Qu'est-ce que ça signifie pour vous une mise à l'emploi ? Vous ne le définissez pas. Est-ce qu'une semaine en intérim avec un salaire de misère, ça compte comme une mise à l'emploi pour vous ? Je vous pose la question.

Faisons des mesures qualitatives sur le bien-être et sur l'insertion sociale plutôt que sur des données quantitatives qui ne rendent pas du tout compte de la réalité du terrain.

Troisièmement, nous sommes inquiets de constater le rapprochement avec le Forem qui se dégage de vos propositions. Vous mentionnez de manière explicite quand vous voulez, je cite, « revoir, en concertation avec le partenaire Forem, les lignes d'action du service Insertion socio-professionnelle. » Vous évoquez une convention de coopération avec le Forem, mais il n'y a pas d'informations sur le contenu de cette convention. Qu'est-ce que le Forem vient faire là-dedans ? On ne parle pas du service Formations, on parle bien du service « Accompagnement des demandeurs d'emploi ». Qu'est-ce que le Forem vient faire là-dedans puisque les bénéficiaires du CPAS ne dépendent pas du Forem ?

On vous demande d'éclaircir ce point.

Quelles sont les informations qui vont être communiquées au Forem ? Vous savez que dans le cadre du dossier unique qui est en train de se mettre en place, les informations qui sont consignées là-dedans, elle peuvent et elles vont être utilisées contre le demandeur d'emploi par le service Contrôle, et ça à long terme. Même s'il y a un accident aujourd'hui, dans dix ans, on peut vous le

ressortir.

Le risque de sanction et d'exclusion et donc de précarisation, il est accru. Vous dites que vous voulez resserrer les liens avec les conseillers Forem pour veiller à ce que les bénéficiaires suivent bien le plan Forem. De nouveau, qu'est-ce qu'un plan Forem vient faire là-dedans ?

Pourquoi est-ce que des bénéficiaires du CPAS devraient suivre un plan Forem, ils ont déjà le PIS ? Est-ce que cela signifie que les bénéficiaires du CPAS, ils vont être doublement contrôlés maintenant avec d'un côté le PIS et de l'autre côté, un plan Forem.

De manière générale, ce rapprochement avec le plan Forem, il est inquiétant quand on sait qu'au Forem, la barrière entre conseils et évaluations, elle est de plus en plus poreuse, et que si on suit les projections du Ministre Jeholet, elle n'existera bientôt plus du tout.

Nous ne voulons pas que le CPAS se transforme en nouveau bras armé des politiques de sanction et d'exclusion définies plus haut. Or, on a vraiment l'impression que c'est ce vers quoi on se dirige.

M.Destrebecq : Madame la Présidente, je souhaiterais simplement vous demander si on était au Parlement Wallon avec Monsieur Hermant ou bien si on était au Conseil communal de La Louvière.

M.Hermant : Il faut laisser parler les gens, Monsieur Destrebecq ! Ce n'est pas possible ça !

M.Destrebecq : Si, c'est possible.

Mme Anciaux : Monsieur Destrebecq, si vous voulez, vous pouvez reprendre la parole après pour répondre à Madame Lumia.

Mme Lumia : L'axe qui concerne la lutte contre la précarité, il est rempli de bonnes intentions qu'on soutient également, mais il y a quelque chose qui nous interpelle. Vous ciblez les jeunes de 16 à 24 ans, et ce que vous proposez pour les seniors, ça concerne surtout les retraités. En fait, il y a un gros absent dans vos perspectives, ce sont les sans-emploi seniors qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite.

Le relèvement de l'âge de la pension et les mesures d'activation des demandeurs d'emploi de plus de 55 ans, elles vont avoir des conséquences dramatiques sur cette catégorie de population dont une partie va se retrouver exclue, dans un état de pauvreté extrême et atterrir au CPAS, et cette situation, elle n'est pas du tout anticipée dans ce plan, or, elle est imminente.

Sur l'axe qui concerne la gestion interne du CPAS, on salue les efforts annoncés en termes de transparence et de bonne gouvernance. On attend des éléments plus concrets pour voir si ces efforts seront vraiment réalisés.

Concernant le passage au numérique, on veut des garanties qu'il n'y aura pas comme dommage collatéral la perte d'emploi.

On est très dubitatif devant les propositions faites en matière de bien-être au travail parce que non, ce n'est pas en renforçant la culture d'entreprise que vous allez rendre les gens heureux au travail, ça, c'est des gadgets, c'est de la poudre aux yeux.

Ce qu'il faut, c'est du personnel en suffisance pour alléger la charge de travail, des conditions de travail décentes et des salaires corrects qui respectent les barèmes légaux. On attend des propositions concrètes sur ce point.

Enfin, sur le volet « Communication », on est vraiment surpris de voir que des articles 60 vont être utilisés pour pallier au manque d'effectif, dans la mesure où les conditions de l'article 60, c'est vraiment catastrophique, et ce n'est pas l'objet d'un article 60 de pallier au manque de personnel. L'article 60, ça doit être un tremplin vers l'emploi, un emploi stable et de qualité. Ces articles 60, est-ce que vous comptez les engager après ? Dans le volet « Communication », il y a une mention des articles 60.

Enfin, concernant la proposition de mettre de la couleur sur le vitrage extérieur du bâtiment du CPAS, alors là, on n'est vraiment pas d'accord que l'argent de la collectivité y soit utilisé pour ça, pour des ornements, alors qu'il y a de vrais projets dans ce plan stratégique qui ont vraiment besoin d'être subsidiés, comme le « Housing First » qu'on soutient vraiment. Mais franchement, aller mettre de la peinture sur des vitres, alors que des gens qui n'ont pas de logement, franchement, où sont les priorités ?

Ce plan, dans son ensemble, il nous paraît relativement correct par rapport aux intentions, mais face au manque d'éléments concrets, face au manque d'informations financières, face au manque de propositions et d'audace pour sortir du cadre, pour lutter, pour exiger des financements adéquats, afin de répondre aux vrais besoins des bénéficiaires, on ne le valide pas, nous au PTB. Merci.

Mme Anciaux : Quelqu'un souhaite intervenir à nouveau, un droit de réponse ? Monsieur Christiaens ?

M.Christiaens : Merci, Madame la Présidente. Je serai beaucoup plus bref dans mes intentions. Simplement, ce PST, tout d'abord, remercier l'administration pour le travail qu'il réalise et puis ne pas perdre de vue que ce sont eux qui sont au quotidien dans l'action et que nous avons plus facile ici à critiquer que peut-être être confronté à leur réalité. Toutefois, on doit reconnaître que ce PST nous laisse un petit goût de trop peu.

Tout d'abord, quant à la méthodologie, même si le Directeur Général a en partie répondu à la question lorsqu'il a parlé de la formation des agents au management de projet. Toutefois, quand on lit ce PST, on est dans une méthodologie basique avec des objectifs, et puis ça ressemble plus à des intentions. Il y a un manque de quantification peut-être sur vers quoi on veut tendre, l'action est alors différente de l'intention.

On aurait peut-être pu avoir aussi des éléments quant à la méthode d'évaluation, en tout cas, quant aux indicateurs d'évaluation, quel type d'indicateur serait utilisé. Ce sont tous des outils qui sont à disposition et qui peut-être nous permettraient de mieux s'approprier ces différents éléments.

Concernant le fond, les actions du PST, même si c'est vrai qu'on n'a pas eu beaucoup de temps pour l'assimiler, pour l'imprégner, pour en définir tous les axes, il nous semble qu'il y a un manque peut-être de cohésion entre les différentes actions, les différents axes, et donc, on reste dans un catalogue d'intentions, de bonnes intentions, mais on n'a pas vraiment de projet-phare ou de projet novateur qui nous permettrait peut-être d'ouvrir grands les yeux. Il n'y aura pas le hashtag « C'est quand que tu vas mettre des paillettes dans nos vies, Jacques ? »

Je pense qu'on peut clairement ressentir votre volonté de mener toute une série de projets dans tous les quartiers, dans tous les domaines, et donc d'essayer de n'oublier personne sur le bord de la route. Toutefois, il faut quand même constater que certaines choses ont été oubliées. On a parlé du folklore évidemment.

J'ai été un peu étonné que l'on ne retrouve pas non plus ce qui manque peut-être aux Louviérois,

c'est l'identité pour rayonner à l'extérieur, et dieu sait que le travail a été réalisé par des audits lors de la précédente législature, peut-être pour casser cette image – on en avait parlé tout à l'heure – parfois fausse, parfois pleine de préjugés quant à la Ville de La Louvière, coincée dans le triangle Mons-Charleroi-Bruxelles.

Je m'étonne aussi peut-être par rapport à l'axe environnemental ou en tout cas, le manque de projets novateurs, notamment en matière de développement durable. On aurait pu s'inspirer peut-être de normes internationales, telles que les normes iso-2006 ou la norme 37101 par exemple, qui sont justement dédiées à l'attention des villes, à l'attention des collectivités. Ces normes permettent un management pour les collectivités avec aussi justement cette façon de faire. Très peu de collectivités dans la région, en tout cas, en Wallonie, l'ont utilisé. Cela aurait pu être un axe de travail qui aurait pu renforcer votre PST.

Un élément aussi qui n'apparaît pas, et peut-être que je me trompe, c'est le manque d'ouverture, en tout cas, de collaboration avec des organismes publics ou para-publics qui agissent aussi sur notre territoire. Je pense ici aux projets de territoire Coeur du Hainaut qui remplissent aussi toute une série d'actions sur lesquelles on pourrait s'inscrire et peut-être renforcer le rôle, le moteur de La Louvière. Je pense aussi à la Province qui est quand même très active en matière de culture, en matière de santé et en matière de développement durable, de développement économique. Toutes ces choses n'apparaissent pas.

Cela nous laisse un goût de trop peu, c'est ce qui fait la différence parfois entre un catalogue que l'on feuillette et un bon bouquin que l'on dévore. C'est cette chose, cette trame qui nous tient, qui nous fait le liant. Encore une fois, je pense qu'il y a beaucoup de bonnes choses dans votre PST. Simplement, il manque ce petit plus à notre avis qui aurait pu recueillir à mon sens un engouement fédérateur autour de ce projet. Je vous remercie.

Mme Anciaux : Monsieur Cremer ?

M.Cremer : Merci. I have a dream ! Moi aussi, j'ai un rêve, moi aussi, j'ai rêvé que je claquais des doigts et que demain, non tout de suite, ce soir, La Louvière était transformée, tous les jeunes avaient du travail, tous les gens ont un abri, tous les gens ont à manger, c'est super.

Quelle ville a fait ça ? On a vu ça dans quel pays du jour au lendemain ?

Sous quel régime politique, de gauche ou de droite ? Nulle part.

On peut faire croire que c'est possible, on peut faire croire qu'on aurait dû, qu'on aurait pu, qu'on pourrait, il manque de ceci, il faudrait cela. Ca, j'ai beaucoup entendu.

Malheureusement, non, ça ne se passera pas comme ça, il faut arrêter de faire croire que.

On ne claque pas des doigts et la ville se transforme.

Je constate que La Louvière se transforme, s'est transformée au cours des années précédentes, sous d'autres mandatures, avec d'autres coalitions qui ont travaillé, qui ont fait certaines choses, et aujourd'hui, il y a encore un projet qui continue. Il y a des projets qui sont sur la table, qui vont se faire et on continue à rénover cette ville.

On est dans le bon sens, mais on ne fera pas tout du jour au lendemain, malheureusement.

On sait que l'emploi ne se décrète pas, et cet emploi, cette renaissance de notre ville, elle viendra quand notre territoire sera de nouveau attractif, tout le monde le sait. Et ce territoire, il devient plus attractif chaque jour, nous travaillons tous pour ça, nous relayons des idées de nos concitoyens que nous espérons voir aboutir. Mais faire croire que tout ira mieux avec d'autres tout de suite, ce n'est pas vrai. Je trouve que le PST, il n'est pas mal, il y a plein de bons projets dedans, on continue, on est dans une belle logique. La Ville de La Louvière retrouve une place sur la carte, nous y contribuons tous et j'espère que ça va continuer, en tout cas, nous allons faire tout chez Ecolo pour

que ça continue. Merci.

Mme Anciaux : Qui prend la parole ? Madame Staquet ?

Mme Staquet : A la lecture du PST, j'avais trouvé qu'il y avait un merveilleux travail et un énorme travail qui avait été fait par l'administration toute entière, les ASBL, et tout le monde y a mis sa pierre, et la majorité en place, je pense bien relayer, nous a donné un panel de projets, peut-être qu'on ne les réalisera pas tous, mais aujourd'hui, je suis très déçue par toutes les réflexions que j'ai entendues. Je pensais que cela allait dégager un enthousiasme, mais je pense que demain, quand le Directeur Général va retourner vers ses services, il va répercuter un peu tout ce que nous avons dit, tout ce que j'ai entendu, ils vont être drôlement déçus par rapport à l'énorme travail qui a été fourni.

Tout ce que je voulais vous dire, c'est qu'aujourd'hui, je suis très déçue. Et sur mes années de mandataire, je vois que la maturité politique n'est pas là pour tout le monde.

Mme Anciaux : Monsieur Gobert ?

M. Gobert : Madame la Présidente, chers collègues, je céderai ensuite la parole à tous mes collègues, ils ont je crois quasiment tous été interpellés dans leurs matières respectives. Je les inviterai à me succéder à ce micro pour, peut-être moi dans un premier temps, évoquer les points que vous avez soulevés qui relèvent plus de l'aspect dynamique et économique, mais aussi sur la dimension financière.

Pour commencer par cette dimension financière, il faut savoir que nous avons cette contrainte qui a été évoquée tout à l'heure par notre Directeur Général quant à l'échéancier. Impérativement, avant le 13 septembre, la Wallonie, le SPW, devait être en possession de notre PDU, raison pour laquelle il était pour nous inconciliable, impraticable de venir avec à la fois le plan de gestion maintenant et avec le PST et la PDU, les deux étant intimement liés.

Nous avons dû nous résoudre, nous avons dû nous raisonner et en arriver à la conclusion qu'il fallait arriver en deux temps. Sachant que comme je l'ai dit tout à l'heure, de toute façon, c'est un PST qui n'est pas figé, il sera évolutif. Oui, il est susceptible – je confirme bien ce que j'ai dit tout à l'heure, Monsieur Resinelli – d'évoluer, il est susceptible d'être évalué, d'être réorienté. L'idéal aurait été, Monsieur Siassia, effectivement, que l'on vienne avec une dimension financière, mais vous avez certainement pu vous apercevoir que de nombreuses actions qui sont évoquées dans le PST relèvent notamment de l'investissement. Qui dit investissement dit capacité d'emprunt pour nous, ce qu'on appelle le quota. Je peux vous rassurer quant au fait que ce qui relève des investissements en tant que tels, soit parce que des subsides nous sont déjà alloués, je pense à toute la PDU, c'est quasiment 8 millions d'euros qui nous sont déjà accordés, mais aussi pour le PIC, le Plan d'Investissement Communal, et d'autres subsides dont on a une prévisibilité des recettes. Un des gros problèmes des communes, c'est ça, c'est l'imprévisibilité des recettes.

Imaginez finaliser, et de manière définitive, un outil comme le PST en début de mandature, alors que nous sommes confrontés à l'imprévisibilité des recettes, et je dirais peut-être même aussi des dépenses, mais ne parlons que des recettes, il faut quand même reconnaître que l'exercice relève de la prouesse. Donc, oui, effectivement, qu'il y a une part d'incertitude et que nous devons adapter la voilure aux moyens que nous pourrions soit obtenir d'ailleurs, soit au sein de notre propre budget.

En ce qui concerne la dimension économique, et je dois vous dire, et j'espère que cela ne vous étonnera pas, que je me rallie aux propos sans ambiguïté de notre collègue, Monsieur Cremer, qui effectivement évoque le fait que l'emploi ne se décrète pas, je l'ai dit à plusieurs reprises devant ce

Conseil, mais notre responsabilité est de créer les conditions les plus favorables possible à ce que l'emploi se crée, et par quel biais ? En termes d'attractivité de notre ville : quand on rénove une ville, quand on l'anime, quand on propose une offre culturelle et des oeuvres intégrées dans l'aménagement urbain, quand il y a une dynamique sportive.

Quand on parle positivement d'une ville, la nôtre en l'occurrence, à l'extérieur, ça contribue à son rayonnement, ça contribue à son attractivité et ça peut aider aussi à faire venir des investisseurs, investisseurs que l'on trouve dans nos zonings, il est vrai, insuffisamment encore aujourd'hui, mais investisseurs que l'on trouve aussi dans les commerces. La source d'emploi n'est pas uniquement dans les zonings, elle est aussi dans les commerces, elle est aussi dans l'activité des professions libérales.

C'est tout ce maillage d'activités économiques dans toute sa diversité qui fait l'activité économique d'une ville et à laquelle nous sommes particulièrement attentifs, raison pour laquelle – mais cela vous aura peut-être échappé aux uns et aux autres – nous avons quand même prévu qu'il y ait toute une réflexion, on veut aller plus loin, en concertation avec l'IDEA, quant à l'accueil des investisseurs. Aujourd'hui, effectivement, la porte d'entrée au sein de notre ville d'un candidat investisseur, quel qu'il soit, c'est trop souvent malheureusement en fonction du permis qu'il sollicite : permis d'urbanisme, permis d'environnement, donc il a affaire peut-être à un service plutôt qu'à un autre. Nous devons avoir une approche beaucoup plus facile et d'avoir un interlocuteur dédicacé quant à l'accueil des investisseurs, évidemment, en accord et en partenariat avec l'IDEA. Nous avons déjà d'ailleurs commencé à dialoguer sur le sujet.

C'est vraiment très important. Il faut faciliter, et ça serait le rôle de cette personne - je mets des guillemets sur cette notion de personne – d'être un facilitateur, facilitateur par rapport à l'obtention de permis, par rapport au dédale administratif que certains dossiers doivent parfois suivre, mais aussi sur les possibilités d'aide, de financement, de soutien, de l'Invest de la Wallonie, que sais-je ? En fait, il est important qu'une personne ou une structure - ça reste à définir dans le concept – puisse être dédicacée à cet accueil-là, c'est vraiment pour nous très important. Je peux vous assurer que la dimension économique, elle est vraiment présente, sachant que nous voulons aussi pérenniser l'activité des Louves d'Or, que nous voulons associer à la présentation des voeux pour ne pas faire de cérémonie à des moments différents. La volonté, effectivement, est de continuer les Louves d'Or pour continuer à valoriser le savoir-faire de nos concitoyens et de tout le monde économique dans toute sa diversité.

Monsieur Destrebecq, effectivement, vous nous en excuserez, on ne vous a pas associé à l'écriture du PST. C'est vrai, la démarche aurait pu être originale, mais vous auriez peut-être dû être de ce côté-ci aussi, ou tout le monde de ce côté-là, je ne sais plus très bien finalement dans ce cas-là. Sachez que des propositions peuvent toujours évidemment, puisque l'outil n'est pas figé, être formulées.

Je voudrais, pour terminer, évoquer un point important qui a peut-être été sous-estimé. Vous le savez, le Directeur Général l'a évoqué, en 2004, nous avons voté un projet de ville, mais notre ville, depuis 2004, notre ville a tellement évolué, reconnaissons-le, et cela a été dit par certains depuis quelques années, que la ville d'aujourd'hui n'est certainement plus la ville de 2004. Donc, nous avons, je crois, lancé au bon moment cette réflexion stratégique dans un horizon 2040, avec les grands enjeux pour la Ville, pour La Louvière de demain.

C'est au travers de ce projet de ville qui verra et qui a déjà vu pas mal d'ateliers avec des citoyens, avec des représentants, et j'en vois plusieurs dans la salle, qui ont participé à des ateliers. Il est évident que tous, vous serez encore conviés à des rencontres pour finaliser, après la clôture du

diagnostic, ce projet de ville qui nous permettra de nous projeter dans l'horizon 2040, toutes matières confondues, par rapport aux compétences d'une commune.

Finalement, le PST n'est qu'une tranche, une tranche de cet horizon 2040. Ici, on parle de l'horizon 2019-2024. Ce n'est qu'une tranche, donc peut-être qu'il donne l'impression de ne pas avoir l'ambition, mais lorsque vous le positionnez dans la perspective de ce projet de ville, vous comprenez évidemment beaucoup mieux et beaucoup plus vite les enjeux. Je crois – je le comprends bien, n'ayant pas vous encore cette vision-là par rapport au travail que réalisent les bureaux d'études que nous avons mandatés à cette fin – que c'est vrai que ça peut peut-être manquer de cet horizon, mais je peux vous rassurer, vous l'appréciez, je l'espère, lorsqu'il arrivera dans ce Conseil où nous délibérerons également sur le projet de ville.

Maintenant, je cède la parole à mes collègues. Oui, Monsieur Wimlot ?

M.Wimlot : Monsieur le Bourgmestre a déjà dit en partie ce que je voulais dire, à savoir qu'il faut quand même bien se rendre compte que le système dans lequel nous sommes, c'est un système de démocratie représentative, donc je pense qu'on est en capacité, dans la majorité, à faire des propositions. Je regrette que parmi ces propositions, on n'ait que fort peu intégré la notion de participation parce que je pense que quelque part, si vous vous êtes intéressés au texte, le fil conducteur, c'est la participation citoyenne. Je pense que quelques actions très concrètes sont proposées dans ce PST. Je pense au renforcement de nos plateformes citoyennes. Jean-Marie est ici parmi nous, et parmi les actions, il y a entre autres le fait qu'on veut faire monter en puissance ces plateformes qui donnent des avis par rapport à la vie de certains pans de la population. Merveille a fait allusion tout à l'heure aux primo-arrivants. Je pense qu'ils sont représentés au travers du Conseil consultatif des Citoyens du Monde, il y a les personnes handicapées. Je pense qu'il y a tout un travail qui se fait par rapport à l'égalité femmes-hommes aussi, donc on veut renforcer ces plateformes en termes de propositions. On veut vraiment en faire encore plus des acteurs parce qu'ils le sont déjà. On parle des plateformes, on parle aussi dans ce PST de la montée en puissance des commissions consultatives, que ce soit par rapport au développement durable, par rapport à l'aménagement du territoire.

Il y a aussi la notion de commissions des comités de quartier, donc quelque part, que tous les quartiers de notre entité puissent, à un moment donné, se prononcer par rapport à certains projets. Les panels citoyens qui sont censés représenter toutes les tranches de notre société, qu'ils puissent aussi se prononcer par rapport à nos projets. Je pense qu'on n'est pas suspect à ce stade d'avoir muselé un programme de législation. Justement, on le veut le plus large possible où chaque Louviérois s'y retrouvera. Vous aurez peut-être aussi, à un moment donné, intégré le fait qu'il s'agit aussi de créer un Conseil consultatif des Jeunes qui ne sera pas l'émanation des partis politiques qui viendront faire de la figuration avec un ruban, mais on veut que ce Conseil consultatif des Jeunes soit vraiment porteur du message de la jeunesse louviéroise.

Je suis vraiment déçu que justement, on fasse passer le message que le PST est quelque chose de cloisonné parce que j'estime qu'on a fait un maximum justement pour que ça ne soit pas le cas.

M.Gobert : Et quant au folklore ?

M.Wimlot : Quant au folklore, là, par rapport à ça, je ne suis pas suspect non plus. On a parlé de Tournée Générale qui quelque part est le concept qui a recueilli l'adhésion des citoyens qui parfois dans les quartiers se sentent un peu délaissés. Mais que ce soit Tournée Générale ou que soit le soutien de nos ducasses, la motivation via les comités de quartier d'activités pour faire revivre les quatre coins de La Louvière, c'est un fait certain que c'est une dynamique qu'on veut soutenir, et

bien entendu, je ne suis pas suspect de ne pas être un amoureux du folklore.

Un plan stratégique, je pense que quelque part, on ne réécrit pas la bible ici. On ne peut pas être suspect de ne pas valoriser notre folklore, que ce soit au travers de transmissions télévisées, je pense qu'on a habillé l'Hôtel de Ville et différents bâtiments communaux pour justement créer cette ambiance au moment du Laetare, je pense qu'on est présent sur le terrain, et je vous invite d'ailleurs ce weekend à nous rejoindre au carnaval de Besonrieux.

Je pense qu'on n'est pas suspect par rapport au soutien à nos sociétés folkloriques.

A un moment donné, Binche a fait un effet d'annonce extraordinaire par rapport au fait qu'ils augmentaient leur dotation aux sociétés folkloriques, mais alors cela a presque fait la une de notre presse locale. J'ai évidemment posé la question au service en demandant ce qu'il en était du soutien qu'on apportait aux sociétés folkloriques, mais on était largement au-dessus pour le soutien qu'on apporte à nos sociétés.

Evidemment, ça n'est pas simple de redévelopper les carnivals locaux, et d'ailleurs je prends pour témoin Loris Resinelli qui est mon coreligionnaire – c'était joli ça – au sein de la plus vieille société de gilles du monde. C'est en participant à nos folklores locaux aussi à titre individuel qu'on arrive à faire vivre ce folklore.

Malheureusement, il y a des mutations dans la vie sociale au niveau local, il y a de moins en moins de bistrots.

M.Gobert : Peut-être que Madame Castillo peut répondre, il y a eu une interpellation sur le bien-être animal et le logement.

Mme Castillo : Je vais peut-être commencer par le logement puisque le calendrier fait bien les choses, la prochaine séance du Conseil communal aura à se prononcer sur la Déclaration communale de Politique du Logement qui, bien sûr, se fonde complètement sur le PST et les actions qui vous ont été présentées aujourd'hui.

Monsieur Siassia parlait des logements inoccupés, déplorait le fait que nous imaginions dans le PST de faire de nouvelles actions d'information à destination des propriétaires de logements inoccupés. Il faut savoir qu'il y a déjà tout un travail qui se fait. Le recenseur dont vous parlez, je pense qu'il travaille déjà bien puisque la taxe, elle existe la taxe qu'on applique aux logements inoccupés. Il y a en fait une gradation des mesures pour motiver les propriétaires des logements inoccupés à les remettre le plus vite possible, le mieux possible dans le circuit locatif, mais d'une manière qualitative, c'est pour ça qu'on tient beaucoup à cette action que vous avez citée, la sensibilisation notamment aux avantages présentés par l'Agence Immobilière Sociale Logicentre puisque là, il y a vraiment un partenariat gagnant-gagnant pour tout le monde. Le propriétaire a son bien qui est remis dans une qualité suffisante pour que l'occupant puisse avoir un logement digne.

Cela fait partie d'un ensemble de mesures qui existent, qui connaissent une certaine gradation. Il faut savoir que la loi autorise à prendre même des sanctions administratives contre des logements, il y a tout un arsenal de possibilités jusqu'à la prise en gestion, c'est ce qu'on appelé « la réquisition douce », sans aller forcément jusque là, mais il y a toute une série de mesures qui existent, que les services appliquent selon une gradation appropriée. Ce sur quoi nous voulions attirer l'attention dans le cadre des mesures « logement » du PST qui concernent les logements inoccupés, c'est davantage informer les propriétaires de ce qui existe et qu'ils ne connaissent pas toujours. Cela, c'était pour le logement.

Madame Dupont, c'était une question sur le bien-être animal. La mesure qui consiste à établir une procédure pour être sûr de bien remplir les nouvelles obligations concernant le bien-être animal. Ce

n'est peut-être pas stratégique, comme vous l'avez dit, mais c'est en tout cas très transversal parce que la nouvelle législation donne certaines compétences au Bourgmestre, notamment la saisie d'animaux maltraités, donne d'autres compétences forcément aux services de Police qui doivent intervenir.

Il y a l'intervention des Sociétés de Défense des Animaux, il y a l'échevinat du bien-être animal, il y a le service qui s'occupe du bien-être animal, donc on s'est vite rendu compte que plus il y avait de nouvelles tâches à accomplir et à bien accomplir parce qu'on ne peut pas se permettre justement d'avoir des saisies qui tournent mal.

Il faut établir une procédure tout à fait précise de façon à ce que chacun agisse dans le cadre de ses compétences, qu'on ne s'expose à ce qu'il y ait des épisodes qui tournent de manière malheureuse.

Mme Dupont : (micro non branché) Je disais que c'était opérationnel mais pas stratégique.

Mme Castillo : Oui, mais c'est transversal, c'est nécessairement transversal.

Mme Dupont : L'essentiel, c'est que ça soit fait, il n'y a pas de souci.

Mme Castillo : Concernant la stérilisation des animaux errants. Vous avez souligné qu'on a bien fait d'intégrer des mesures de bien-être animal dans le PST, je vous en remercie. Au départ, lors de la méthodologie qui a été présentée, lors des séances de brainstorming, on avait plusieurs propositions de bien-être animal. On en avait certainement le double de ce qui a été retenu finalement, mais voilà, les contraintes, la prudence, la certitude d'y arriver font qu'au moins la moitié des actions a été mise dans la réserve d'actions qu'on espère pouvoir activer progressivement.

Pour ce qui concerne la stérilisation des animaux errants, je le raccroche aux deux actions qui ont été heureusement retenues, c'est-à-dire la collaboration avec les associations de défense des animaux puisque c'est toujours dans le cadre d'un marché public avec ces associations qu'on agit.

D'autre part, l'action qui consiste à davantage communiquer sur ce qui existe en matière de consultation vétérinaire sociale auprès du CPAS, et là, à nouveau, c'est très transversal, on va devoir jeter des ponts de façon à ce que les personnes âgées aussi souvent qui s'occupent d'animaux errants puissent obtenir tout le soutien que nous pouvons leur assurer.

M.Gobert : Peut-être, juste si je peux me permettre, quelques précisions complémentaires à ce qui vient d'être dit pour aussi répondre à Monsieur Hermant. Nulle part, Monsieur Hermant, vous ne voyez dans le document une volonté de diminuer le nombre de logements publics, et donc de logements sociaux, au contraire, c'est l'inverse qui est clairement mentionné. La volonté, c'est d'étendre l'offre de logements publics, c'est tout à fait évident.

Enfin, par rapport au bien-être animal, le Ministre Di Antonio régulièrement a lancé des appels à projets quant à un financement qu'il proposait pour la castration de chats errants, et nous en castrons une petite centaine chaque année, la Ville mettant aussi un budget équivalent pour en castrer le double de ce que ça nous permettait de faire avec le subside du Ministre Di Antonio, donc la Ville ne recule devant aucun sacrifice. Notre volonté, c'est de continuer cette politique mais qui est une des facettes évidemment du bien-être animal.

Je propose que maintenant Madame Lelong réponde sur deux aspects qui ont été évoqués dans ses matières. Il y avait cette notion de smart citizen évoqué par Monsieur Papier, mais aussi toute la

problématique de l'accueil des personnes étrangères et des partenaires associés au PST.

Mme Lelong : J'avais pu, en réalité, relever quelques réflexions qui avaient été émises en matière numérique, rien de réellement approfondi. Pour ma part, de toute façon, c'est vrai que j'avais identifié également celles relatives aux personnes âgées et des personnes étrangères – ça va ensemble – ainsi que celles relatives au personnel que Monsieur Hermant a relevé également puisqu'il se demandait si le numérique n'allait pas se faire au détriment de notre personnel communal. Je souhaitais à cet égard rappeler évidemment notre souhait de se positionner, à l'instar d'autres grandes villes, en tant que Smart City.

Ce n'est pas pour autant que ce développement numérique, qui en constitue une expression essentielle, devra se faire au détriment de certains groupes de personnes.

Pour ce qui concerne les personnes âgées et les personnes étrangères, il existe maintes possibilités que nous aborderons en cours de mandature par rapport au fait de les inclure dans ce développement numérique en particulier.

Je ne vais pas ici tout dévoiler, mais ce que je veux dire, c'est que dans cette matière-là, il est tout à fait possible de faire collaborer ce développement numérique avec leur inclusion dans le développement numérique en question.

Par exemple, pour ce qui concerne les personnes âgées, ça peut se faire, il y a des actions intergénérationnelles également.

L'E-guichet que nous allons développer, tout d'abord commencer par identifier ce qui va moins bien, identifier les besoins des citoyens. On va aussi justement passer par l'identification des besoins des personnes âgées, des personnes étrangères, de tous types de groupes de personnes qui se présentent au sein de notre administration.

Les actions que nous mettrons en oeuvre sur le terrain, évidemment, incluront les difficultés que rencontreront les citoyens à cet égard. Il est tout à fait, à mon sens, possible de combiner les deux. Je pense qu'il faut arrêter de penser, alors que nous sommes en 2019, je ne vous l'apprendrai pas, que le numérique exclut automatiquement les personnes âgées et les personnes étrangères.

Si vous allez dans d'autres communes, je pense à des communes bruxelloises comme Schaerbeek, Molenbeek, etc, il y a par exemple des bornes numériques qui existent dans les administrations par lesquelles les personnes d'origine étrangère arrivent très bien à obtenir des documents via ces bornes, qui sont faites de façon instinctive, et donc qui ne nécessitent pas de grandes connaissances linguistiques ni numériques particulières pour pouvoir obtenir justement les documents, par exemple, que ces personnes souhaitent obtenir.

C'est ce que je voulais souligner en la matière.

Le deuxième aspect, c'est celui relatif au personnel communal. Il n'a jamais été question évidemment de remettre en cause la qualité et le nombre de nos agents communaux par le fait que nous allons procéder, certainement au cours de la mandature à venir, en fonction des moyens qui seront les nôtres, à des développements numériques particuliers. Au contraire, nous voulons ici faire cohabiter à la fois ce développement numérique avec le bien-être au travail des employés.

Je pense que les personnes n'ont pas toujours conscience des difficultés des employés aux guichets à certains jours, certaines heures. Si vous prenez un lundi matin à notre administration, vous pouvez avoir des pics d'affluence de citoyens entre 600 et 650 personnes le matin. Je crois qu'il est véritablement important de pouvoir aussi, à certains moments donnés, utiliser les outils modernes qui sont les nôtres afin de venir en soutien aux employés pour qu'ils se sentent un peu plus soulagés et ne doivent pas se sentir assaillis par 600 ou 650 demandes citoyennes.

Je pense que c'est véritablement ici une opportunité de faire cohabiter les deux aspects en même temps.

Je ne sais pas si vous avez d'autres remarques ou si Monsieur le Bourgmestre a d'autres précisions par rapport à tout cela.

M.Gobert : Je propose qu'on réponde, il y a encore Monsieur Leroy, peut-être, pour tout ce qui concerne la reconstruction de la Ville sur la Ville, et Monsieur Godin ensuite.

Monsieur Leroy, je ne sais pas si par rapport à ce qui a été dit...

M.Leroy : Disons que dans la réflexion par rapport à la reconstruction de la Ville sur la Ville et de la prise en compte des friches, je voudrais quand même rappeler qu'une des ambitions du PDU est bien de reconverter les friches. C'est ce qui se passe, entre autres, par rapport à la friche de Boch, mais il est bien clair aussi qu'il y a d'autres friches qui seront bien évidemment étudiées et où il y aura une reconstruction de la Ville sur la Ville, donc je ne vois pas tellement quel est l'intérêt de la remarque.

M.Papier : L'intérêt, c'était du logement, c'était la Ville sur la Ville en termes de logement, Monsieur l'Echevin.

M.Leroy : D'accord. Je voudrais quand même aussi répondre par rapport à l'urbanisme et par rapport au sport, vous avez dit qu'on était vraiment cloisonné par rapport aux écoles. Je vais peut-être céder la parole à mon collègue Tony parce que c'est lors de sa mandature que cela s'était mis en place, une petite réflexion par rapport à ça. Mais je voudrais quand même dire que, un exemple concret qui montre que nous ne sommes pas cloisonnés par rapport au sport dans les écoles, nous avons fait, en prémices de notre jogging, un challenge des P'tits Loups où il y avait des écoles libres qui participaient, donc le but est bien d'ouvrir le sport à tous les niveaux. Aussi d'une autre manière, quand on parle de construire de nouveaux stades, de construire d'autres infrastructures sportives, il est bien évident que là, tout le monde en profite.

M.Gava : Comme je te le disais, Xavier - c'est par rapport à l'intervention de tout à l'heure - il faut savoir qu'on a énuméré 300 actions, mais que ce n'est pas figé, tout évolue. A un moment donné, tu parlais d'ouvrir à toutes les écoles. On a eu ce projet-pilote l'année passée où dans cinq écoles, on a pu accueillir des clubs sportifs, donc qui ont pu bénéficier des infrastructures sportives gratuitement, il faut le souligner, et que notre but, c'est de poursuivre et d'élargir, pas seulement aux écoles communales.

Une autre preuve de l'évolution à un moment donné, c'est ces stages sportifs pour lutter contre la petite délinquance, à un moment donné, on a fait des stages sportifs, on a orienté également ce type d'action en inscrivant justement tous les jeunes qui sont en difficulté, enfin en prenant contact avec les clubs qui seraient intéressés d'accueillir ces personnes. Là, il y a vraiment une intégration sportive et sociale complète. A un moment donné, le stage se déroulait sur 15 jours, ici, ce sera vraiment sur toute la saison. On parle également, ça se prépare, d'une intervention, à un moment donné, au niveau des cotisations parce qu'on sait bien que le sport coûte. Donc, là aussi, il y aura une étude pour que ça soit la gratuité ou pratiquement. Vraiment, on est attentif à ce que tu disais tantôt.

Mme Anciaux : Nicolas ?

M.Godin : Je vais me permettre juste de répondre à deux ou trois remarques concernant le PST et le CPAS, juste pour que vous ayez bien l'information qu'on soit OK, il a été validé par les instances

du CPAS il y a de ça deux ou trois semaines. Je suis assez conscient sur la forme qui est assez lourde, c'est plus qu'évident, je le conçois. Il y aura d'ailleurs un travail de vulgarisation qui sera prévu à partir de demain.

Concernant le fond, en effet, vous avez remarqué qu'il y avait un accent qui avait été mis sur la partie « logement » avec entre autres le Housing First. Il faut savoir qu'il n'est pas dans nos habitudes de lancer ce type de projet, ou en tout cas l'écrire, sans avoir réfléchi derrière. Il y a des subsides, il y a des moyens, il y a du financement. Il est déjà budgétisé en grosse partie. On ne se lance pas dans l'inconnu, c'était important à dire.

Concernant l'insertion socio-professionnelle et les différentes remarques, je ne reviendrai pas sur les différents jugements de valeur que j'ai entendus quant à nos intentions. Je tiens quand à rappeler, surtout venant de ma part, que j'ai souhaité qu'on parte bien des besoins du demandeurs et non pas l'inverse, c'est-à-dire qu'avant, on avait tendance à prendre les jobs qui étaient disponibles et on essayait de placer à gauche et à droite les personnes qui étaient en demande. Ici, il y a vraiment un accompagnement individualisé qui va se faire pour répondre au mieux aux besoins de la personne.

Concernant la base statistique, c'est juste un outil en interne pour une facilité de travail entre nous pour savoir clairement où on en est dans l'insertion des personnes. Il n'y a aucune volonté derrière, c'est juste un petit outil qu'on voulait mettre en place qui n'existait pas actuellement.

Concernant la communication par rapport à la façade, pour moi, on compare des pommes et des poires. Je suis conscient en effet qu'on a autre chose à faire avec l'argent que de faire ce type de projet. Par contre, ça vient en lien avec une volonté des travailleurs lorsqu'on est arrivé, qu'ils souhaitaient avoir un cadre de vie agréable et qui leur donnait aussi envie d'aller travailler. Ici, c'est vraiment un élément qui répond non pas à moi, à mon petit plaisir personnel, mais à la volonté des travailleurs.

Concernant l'accueil et les articles 60 - j'ai retrouvé l'élément - promettre, il ne faut pas être naïf - et je le dis à chaque fois – il faut avoir un discours vérité, on ne peut pas promettre à toute personne qui aujourd'hui va effectuer un article 60, on ne peut pas lui promettre qu'à la fin de son article 60, elle va avoir un travail, il faut être franc. On leur dit à chaque fois : « Aujourd'hui, vous êtes mis sous article 60, quand vous aurez terminé, l'objectif en tout cas est que lorsque vous aurez terminé votre article 60, vous serez outillé le mieux possible un maximum pour justement réussir les épreuves s'il y a une proposition d'emploi pour ce travail-là. »

C'est le message qu'on veut véhiculer, leur dire : « Sûr et certain, vous allez avoir un travail une fois que vous allez sortir de votre article 60 », c'est leur mentir, et de toute façon, ce ne serait pas équitable par rapport à d'autres personnes qui voudraient effectuer également les épreuves pour ce travail-là.

Mme Anciaux : Est-ce qu'il y a encore des questions, des interventions ? Monsieur Papier ?

M. Papier : Premièrement, et je vais être bref, ça peut arriver. Je comprends votre déception mais comme le dit la chanson, quand tout va bien, on n'écrit pas de chanson.

L'idée, c'est quand même de respecter notre rôle qui est de dire : « Vous avez fait un job, vous avez fait un job avec l'administration », nous voulons y participer et je pense qu'on a essayé d'être le plus constructif possible. Nous ne pouvons pas être simplement là comme un vassal partenaire qui ne serait là que pour des courbettes ou pour caresser. Il y en a d'autres qui font ce job, nous, notre job, c'est d'apporter des remarques constructives.

Je voudrais dire dans ce sens-là, Madame l'Echevine, quand je parlais de participation de

l'encadrement des personnes âgées, je pense que ça transparait, mais c'est vrai qu'on ne voit pas toujours. Nous avons discuté et je pense même avec Monsieur le Bourgmestre, c'était assez positif de ce côté-là, que la Smart City devait probablement être accompagnée principalement pour les personnes âgées de décentralisation de bornes. Comme cela a été le cas, par exemple, dans les cartes bancaires, d'accompagnement à côté de ces bornes pendant un certain temps pour que les personnes ne soient pas entièrement perdues. Après, c'est vrai, vous avez raison, les choses rentrent et passent en transition.

Je n'ai pas dit que tout était enclavé et séparé, il y a des actions. Quand on parle d'ouvrir, de décroquer, c'est tout simplement entre autres par le sport. Ce sont des investissements, comme le font les Allemands, comme on le fait à l'étranger, d'investir des infrastructures dans les écoles pour qu'elles puissent être partagées pendant le temps scolaire par les écoles, par les élèves, et en même temps en soirée par les clubs. C'est souvent ce qui permet d'une part de pouvoir avoir une pratique sportive à moindre coût pour une commune, et d'autre part de pouvoir mettre en lien les profs de gym et les clubs, et donc d'augmenter la participation.

Je vous prie de croire que quand vous dites à un Allemand ce que nous faisons chez nous en termes de halls ou de terrains, il rit et il rit pendant longtemps. Chez eux, c'est d'office dans une école. C'était ça le désenclavement.

Concernant, je vous reconfirme, la Ville sur la Ville, c'était bien – je n'ai pas entendu malheureusement de réponse – c'était juste une proposition ou une vision, c'est simplement favoriser le logement en centre-ville ou à proximité des noeuds de transport et de communication.

Merci pour votre travail.

Mme Anciaux : Madame Lelong ?

Mme Lelong : Merci. Effectivement, pour en revenir avec ce que Monsieur Papier disait par rapport à certains groupes de personnes à nouveau telles que les personnes âgées, mais ça pourrait très bien être aussi des personnes handicapées ou autres.

En fait, il y a un nouveau système actuellement, vous en avez certainement eu vent, qui s'appelle la « BAC » qui est un système informatique de centralisation de différents actes de nature état civil et autres, et qui donc va permettre justement, y compris dans des services décentralisés tels que nos antennes, de pouvoir délivrer certains types de documents. Ces projets-là sont à l'étude également, voir comment on va pouvoir étendre l'offre certes par rapport à l'E-Guichet, mais par rapport aussi tout simplement aux offres de services qui sont offerts dans les différentes antennes, que ce soit via des bornes numériques ou via le guichet physique lui-même. Cela va participer justement à ce décroquement auquel vous faites référence.

Mme Anciaux : Monsieur Siassia, vous avez souhaité prendre la parole ?

M.Siassia : En fait, c'était pour donner quelques points que j'ai sûrement oubliés quand j'ai développé les points précédents.

Concernant le PST, l'écriture, il n'y a rien à dire dessus en fait, l'écriture, elle est assez claire. Je crois qu'il ne faut pas faire des études assez poussées pour comprendre ce qui est mis dans ce PST. Mais le problème, c'est que quand tu lis ce PST, tu l'ouvres, tu le termines, tu te dis mais oui, c'est super, c'est bien tout ce qui est noté dedans, mais comment on va y arriver ? C'est juste ça.

A l'heure actuelle, vous le dites vous-même dans le PST, où le monde, les citoyens n'ont plus

confiance aux politiques, donnons-leur du concret à ces citoyens-là, montrons qu'on peut finaliser nos projets parce qu'il y a les financements. Le Directeur Général l'a dit, les financements sont présents et les demandes de financement sont faites pour les projets qui sont inclus dans ce PST. C'était juste ça ma réflexion, le montrer aux citoyens pour que le citoyen puisse se projeter.

Ensuite, concernant le Conseil consultatif, je ne sais pas comment il est organisé, il faudrait que je me renseigne, c'est peut-être une erreur de ma part, mais je ne pense pas qu'il y ait 100 nationalités différentes dans ce Conseil consultatif.

Je vais me renseigner, je vais prendre ce temps.

Ici, le problème, c'est que vous l'avez dit clairement. La Louvière, elle a changé, ce n'est plus La Louvière d'il y a 20 ans, ce n'est plus La Louvière d'il y a 30 ans, maintenant, c'est plusieurs nationalités qui essaient de vivre ensemble. Mais ce sont des personnes qui arrivent d'autres pays et qui ne savent pas peut-être pas comment on vit en Belgique. Eux, ils ont le système de leur pays d'origine qu'ils essaient d'importer en Belgique, mais ça dérange certaines personnes. C'est pour cela qu'il faudrait peut-être un encadrement autre que ce Conseil consultatif pour ces personnes. On est une ville hospitalière, c'est très bien, mais il ne faut pas juste s'arrêter à l'accueil de ces personnes, il faut aller plus loin.

C'était juste ça les points que j'ai essayé de développer.

Concernant le logement, peut-être faire un cadastre, je ne sais pas s'il existe déjà, des bâtiments inoccupés dans notre région, depuis quand ils sont inoccupés. Il existe peut-être déjà, mais à un certain moment, rappeler ces propriétaires qui laissent leurs logements depuis huit ans. Ce n'est peut-être pas vous, il y avait un échevin avant vous, peut-être qu'il n'a pas fait le travail.

Mme Anciaux : Excusez-moi, est-ce qu'on pourrait avancer un petit peu parce que vous aviez déjà eu la parole tout à l'heure.

M.Siassia : Oui, je termine avec Madame Castillo. Il faut essayer de faire un cadastre, essayer de retrouver ces propriétaires afin de faire le nécessaire dans leurs logements, tout simplement.

Mme Anciaux : Je pense que tout le monde a pris la parole. On va poursuivre l'ordre du jour.

Il n'y a pas de vote, c'était juste une prise d'acte. C'était une présentation avec prise d'acte.

M.Hermant : C'est un peu bizarre qu'il n'y ait pas de vote là-dessus parce que c'est quand même fondamental.

M.Gobert : C'est le décret. On ne va pas le changer.

Le Conseil,

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L 1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu l'article 1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation modifié par le décret du 19/07/2018 relatif au programme stratégique transversal;

Vu l'article 1123-27/1 du même Code, inséré par le décret du 19 juillet 2018 relatif à la perspective de développement urbain ;

Vu l'article L1133-1 du même Code ;

Vu l'article 27^{ter}. §2 de la loi organique du 8 juillet 1976 des Centres publics d'action sociale, inséré par le décret du 19 juillet 2018 relatif au programme stratégique transversal;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 novembre 2018 portant exécution du décret du 19 juillet 2018 relatif à la perspective de développement urbain ;

Considérant qu'en sa séance du 19/08/2019, le Collège communal a décidé :

- D'approuver le programme stratégique transversal 2019-2024 de la Ville ainsi que sa présentation sous réserve d'actualiser le document en y intégrant les aspects suivants : culture, personnes handicapées, coopération internationale et jumelages.
- D'inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil communal du 03/09/2019.
- D'inscrire également le PST CPAS à l'ordre du jour du Conseil communal du 03/09/2019 ;

Considérant qu'en cette même séance, le Collège communal a décidé :

- De marquer son accord sur la PDU sous réserve d'intégrer Haine-Saint-Pierre dans les quartiers en difficulté (Gare et Jolimont).
- De marquer son accord sur les fiches-actions présentées (Priorité 1, 2 et actions structurantes).
- De valider le budget PGV 2019-2024 ;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1: De prendre acte du PST 2019-2024 de la Ville, celui-ci incluant la PDU. Le PST sera débattu publiquement lors du Conseil communal.

Article 2: De publier le PST Ville conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Le PST est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Article 3: De communiquer la délibération du Conseil communal prenant acte du PST Ville au Gouvernement wallon.

3.- Travaux - Délibération du Collège communal du 2019 prise sur pied de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour le Placements d'évacuations – Ratification de l'article L1311-5 du CDLD

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L 1311-5 relatif aux circonstances impérieuses et imprévues ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 92;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant que le service technique des travaux a sollicité l'urgence afin de réaliser le placement et le raccordement de système d'évacuation des eaux pluviales à divers endroits de l'entité de La Louvière;

Considérant que la justification de l'urgence de recourir à l'application de l'article L1311-5 du code de la démocratie locale et de la décentralisation pour ce marché est la suivante:

Événement imprévisible : Les derniers épisodes orageux ont entraînés divers dégâts au sein des habitations. Ces phénomènes sont difficilement anticipables et sont de plus en plus fréquents entraînant leurs lots de désagréments;

Urgence impérieuse : Les systèmes d'évacuation que nous allons placer nous aiderons à lutter contre ces inondations. En attendant ces travaux, un risque de dégâts aux habitations pour les riverains est à craindre

Considérant qu'en date du 03 juin 2019, le Collège communal a décidé :

- de lancer un marché public de travaux ayant pour objet : placement et raccordement de système d'évacuation des eaux pluviales à divers endroits de l'entité de La Louvière - procédure d'urgence.
- d'approuver le cahier des charges n°2019-095 et le montant estimé du marché " placement et raccordement de système d'évacuation des eaux pluviales à divers endroits de l'entité de La Louvière ", établis par le service travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges. Le montant estimé s'élève à 17.000,00 € hors TVA ou 20.570,00 €, 21% TVA comprise.
- de passer un marché public de faible montant.
- de consulter les opérateurs économiques suivants :
 - ETABLISSEMENTS OLIVIER DE BODT SPRL, Chaussée Brunehaut 240, 7140 Morlanwelz
 - ETABLISSEMENTS MAURICE WANTY SA, Rue Des Mineurs 25, 7134 Peronnes-Lez-Binche
 - CHERON D SPRL, Chemin De L'Etoile 7, 7060 Soignies
 - INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION SA, Rue De Lodelinsart 212, 6061 Montignies-S-Sambre
- de faire application de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour l'inscription d'un crédit de 23.000,00 € TVAC lors de la prochaine modification budgétaire de 2019.
- de financer cette dépense par un crédit inscrit à l'article budgétaire 421/73502-60 /20191108 et de couvrir cette dépense par fonds de réserve;

Considérant qu'en date du 1er juillet 2019, le Collège communal a décidé:

- d'attribuer le marché "Placements d'évacuations - Procédure d'urgence" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit DE BODT ERIC SA (Travaux de voirie), Rue D'haine 45 à 7141 Mont-Ste-Aldegonde, pour le montant d'offre contrôlé

de 12.555,00 € hors TVA ou 15.191,55 €, 21% TVA comprise.

- d'approuver le rapport d'examen des offres du 18 juin 2019, rédigé par le Service Travaux.
- de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.
- l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° 2019/095.
- d'engager un montant de 19.000,00 € et de couvrir la dépense par un fonds de réserve d'un montant de 19.000,00 € (110 % du montant total de l'offre car il y a des QP).
- d'appliquer l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour couvrir cette dépense par l'engagement et l'inscription d'un crédit de 19.000,00€ lors de la 1ère modification budgétaire de 2019 à l'article 421/73502-60 /20191108.
- de faire ratifier cette décision au Conseil Communal.
- de notifier l'entrepreneur et de lui donner l'ordre de commencer les travaux dans les délais les plus brefs;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article unique: de ratifier la délibération du Collège communal du 1er juillet 2019 concernant l'application de l'article L1311-5 du CDLD.

4.- Travaux - Accord cadre de fourniture relatif à l'acquisition de mobilier urbain – Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1°

Vu l'avis financier de légalité n°203/2019, demandé le 19/07/19 et rendu le 02/08/19 ;

Considérant qu'il convient de lancer un accord cadre de fournitures relatif à l'acquisition de mobilier urbain;

Considérant le cahier des charges N° 2019/200 relatif à ce marché ;

Considérant que ce marché est divisé en :

- * Lot 1 (A), estimé à 34.710,75 € hors TVA ou 42.000,00 €, 21% TVA comprise pour 3 ans ;
- * Lot 2 (B), estimé à 44.628,09 € hors TVA ou 54.000,00 €, 21% TVA comprise pour 3 ans ;
- * Lot 3 (C), estimé à 12.396,69 € hors TVA ou 15.000,00 €, 21% TVA comprise pour 3 ans ;
- * Lot 4 (D), estimé à 12.396,69 € hors TVA ou 15.000,00 €, 21% TVA comprise pour 3 ans ;
- * Lot 5 (E), estimé à 4.958,67 € hors TVA ou 6.000,00 €, 21% TVA comprise pour 3 ans ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 109.090,89 € hors TVA ou 132.000,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que les lots 1, 2, 3, 4 et 5 sont conclus pour une durée de 12 mois reconductible deux fois ;

Considérant qu'il convient de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit est prévu au budget extraordinaire 2019 et suivants à l'article budgétaire 421/744-51 et que les modes de financement sont l'emprunt, le prélèvement sur le fonds de réserve et le subside;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1er : De lancer un marché public de fournitures ayant pour objet accord cadre relatif à l'acquisition de mobilier urbain.

Article 2 : D'approuver le cahier des charges N° 2019/200 et le montant estimé du marché "Marché à commande relatif à l'acquisition de mobilier urbain". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 109.090,89 € hors TVA ou 132.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 3 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 4 : D'acter que les modes de financement sont l'emprunt, le prélèvement sur le fonds de réserve et le subside et que la dépense est prévue sur l'article budgétaire 421/744-51 au budget extraordinaire 2019 et suivants

5.- Travaux - Délibération du Collège communal du 12 juin 2019 prise sur pied de l'article L1311-5 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour le marché de travaux relatif à l'extension du cimetière d'Haine-Saint-Pierre- Ratification

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L 1311-5 relatif aux circonstances impérieuses et imprévues;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 41, §1, 2° (la valeur estimée HTVA ne dépasse pas le seuil de 750.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu la décision du Collège communal du 12/06/2019 décidant :

- D'approuver le rapport d'examen des offres du 29 avril 2019.
- De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.
- D'attribuer le marché "Extension du cimetière d'Haine-Saint-Pierre" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit ETABLISSEMENTS MAURICE WANTY SA, Rue Des Mineurs 25 à 7134 Peronnes-Lez-Binche, pour le montant d'offre contrôlé de 275.412,60 € hors TVA ou 333.249,25 €, 21% TVA comprise (57.836,65 € TVA co-contractant).
- de lever l'option exigée "Arasement du muret existant en briques y compris dépose et repose du couvre-mur, ragréage et évacuation" pour un montant de 4.186 € HTVA soit 5.065,06 € TVAC.
- d'appliquer l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour l'inscription d'un crédit à la prochaine modification budgétaire 2019 (60.000 € supplémentaire).
- d'engager un montant de 360.000 €.
- de fixer le montant de l'emprunt à 360.000 €.
- de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 878/725-60 20180301 et financé par un emprunt (300.000 € de disponible).
- de transmettre la présente délibération d'attribution et ses annexes à la Tutelle générale d'annulation (SPW DGO5).
- de faire ratifier cette décision au Conseil Communal;

Considérant la justification de l'urgence au regard des critères du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

Motivation :

Il s'agit d'une continuité d'un service public (l'enterrement des administrés).

Imprévisibilités :

La dernière estimation de l'IDEA permettait d'attribuer avec le crédit prévu. Toutefois, s'agissant d'une estimation sur base d'anciennes soumissions, il y a toujours possibilité d'une fluctuation éventuelle des offres remises par les entreprises.

Urgence Impérieuse :

Le service "cimetière" du département "Infrastructures" indique qu'ils manqueront bientôt de place pour les concessions pleine terre et qu'afin de répondre à la demande, ils vont être obligés d'en placer dans une rangée dédiée aux caveaux.

Si le projet d'extension ne pouvait avoir lieu maintenant, le service "Cimetière" pourrait rencontrer des problèmes pour répondre à la demande et devrait opposer des refus aux futures demandes (si l'on tient compte des demandes des années précédentes et en cours, plus de places dans le cimetière prévu en janvier 2020).

De plus, l'administration a le devoir d'enterrer les corps de ses administrés.;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : de ratifier la délibération du Collège communal du 12 juin 2019 concernant l'utilisation de l'article L1311-5 du CDLD.

6.- Travaux - Délibération du Collège communal du 17 juin 2019 prise sur pied de l'article L1311-5 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour le marché de travaux relatif à l'effondrement en voirie à la rue de l'Harmonie - Ratification

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L 1311-5 relatif aux circonstances impérieuses et imprévues;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 92 ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu la décision du Collège communal du 17/06/2019 décidant :

-D'approuver le rapport d'examen des offres du 12 juin 2019, rédigé par le Service Travaux.

-De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

-D'attribuer le marché "Effondrement en voirie - Rue de l'Harmonie" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit CHERON D SPRL, Chemin De L'Etoile 7 à 7060 Soignies, pour le montant d'offre contrôlé de 7.391,92 € hors TVA ou 8.944,22 €, 21% TVA comprise (1.552,30 € TVA co-contractant).

-De faire application de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour l'inscription d'un crédit de 9.838,64 € et d'inscrire la dépense lors de la prochaine modification budgétaire.

-D'engager le montant de 9.838,64 € à l'article budgétaire 421/735-60 /20191058 (engagement à 110% car le bordereau de prix contient des quantités présumées).

-De fixer le montant du fonds de réserve à 9.838,64 €.

-de faire ratifier cette décision au Conseil Communal.

-de notifier l'entrepreneur et de lui donner l'ordre de commencer les travaux dans les délais les plus brefs.;

Considérant la justification de l'urgence au regard des critères du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

Imprévisibilités :

Il est impossible de prévoir qu'un effondrement de voirie va se produire.

Urgence Impérieuse :

Il est urgent d'ouvrir la voirie et le trottoir pour déterminer la cause de cet effondrement.

Il est urgent d'intervenir car un cavage important est situé en dessous de la voirie. Le problème n'est donc certainement pas dû à un effondrement d'égouttage. Le problème se situe peut être avec le raccordement d'avaloir.

L'urgence se trouve dans la sécurité de cette voirie pour les utilisateurs.;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : de ratifier la délibération du Collège communal du 17 juin 2019 concernant l'utilisation de l'article L1311-5 du CDLD.

7.- Travaux - Délibération du Collège communal du 8 juillet 2019 prise sur pied de l'article L1311-5 – Réparation de la cureuse de la salubrité - Ratification - Décision de principe, attribution

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L 1311-5 relatif aux circonstances impérieuses et imprévues ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 92;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Vu la décision du Collège communal du 8 juillet 2019 décidant :

- de régulariser le bon de commande n°3989 concernant la réparation en urgence de la cureuse du service Salubrité.
- de choisir le marché public de faible montant.
- d'approuver les documents du marché.
- de consulter l'opérateur économique suivant : G.D.A.
- de prendre acte que le marché a été attribué à la société G.D.A. pour un montant s'élevant à 5.451,83 € HTVA (soit 6.597,71 € TVAC).
- de marquer son accord sur le montant du bon de commande n°3989 pour la réparation en urgence de la cureuse du service Salubrité.
- de financer cette dépense par un crédit inscrit à l'article budgétaire 875/745-98 /20196036 et de couvrir cette dépense par prélèvement sur fonds de réserve.
- d'engager un montant de 5.451,83 € HTVA (soit 6.597,71 € TVAC) à l'article budgétaire 875/745-98 /20196036.
- de fixer le montant du prélèvement sur le fonds de réserve à 5.451,83 € HTVA (soit 6.597,71 € TVAC).
- de faire application de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour l'inscription d'un crédit de 6.597,71 TVAC lors de la prochaine modification budgétaire de 2019.
- de ratifier l'utilisation de l'article L1311-5 du code de la démocratie locale et de la décentralisation au prochain Conseil communal.

Considérant la justification de l'urgence au regard des critères du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

Événement imprévisible :

La cureuse de la salubrité publique est subitement tombée en panne, ce qui était imprévisible, et ce faisant suite à un problème au niveau de la rotation de la trompe d'aspiration (tourelle).

Urgence impérieuse :

Cette machine est régulièrement utilisée par le service précité, ce qui a engendré d'importants retards dans le débouchage des égouts et des avaloirs de l'entité. Il s'agit d'une continuité du service public. Il y a un risque d'inondation ;

À l'unanimité,

DÉCIDE :

Article unique : de ratifier la délibération du Collège communal du 8 juillet 2019 concernant l'utilisation de l'article L1311-5 du CDLD.

8.- Travaux - Décision de principe - Acquisition de bâtiments modulaires préfabriqués pour trois implantations scolaires - Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'avis financier de légalité n°211-2019, demandé le 30-07-19 et rendu le 13-08-19 ;

Considérant qu'il convient de lancer un marché de fournitures, « acquisition de bâtiments modulaires préfabriqués pour trois implantations scolaires »;

Considérant le cahier des charges N° 2019/192 relatif à ce marché établi par la Cellule marchés publics ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

* Lot 1 - Fourniture et installation d'un bâtiment modulaire préfabriqué pour l'école de la rue Sous l'Haye, 51 - Haine-Saint-Pierre estimé à 95.100 EUR HTVA;;

* Lot 2 - Fourniture et installation de bâtiments modulaires préfabriqués pour l'école "Le Clair Logis" sise rue de Baume, 114 - La Louvière estimé à 416.350 EUR HTVA;

* Lot 3 - Fourniture et installation d'un bâtiment modulaire préfabriqué pour l'école du Bocage sise

rue Victor Boch 2 - La Louvière estimé à 171.500 EUR HTVA.

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 682.950 EUR HTVA soit 723.927 EUR TVA 6% comprise ;

Considérant qu'il convient de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit aux articles suivants avec l'emprunt comme mode de financement:

Lot 1 : école de la rue Sous l'Haye - 72225/723-60/2019010;

Lot 2 : école "Le Clair Logis" - 750/72301-60/20190133;

Lot 3 : école du Bocage - 72209/72301-60/20190115.

A l'unanimité,

DÉCIDE:

Article 1er : de lancer un marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition de bâtiments modulaires préfabriqués pour trois implantations scolaires.

Article 2 : d'approuver le cahier des charges N° 2019/192 et le montant estimé du marché "acquisition de bâtiments modulaires préfabriqués pour trois implantations scolaires", établis par la Cellule marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 682.950 EUR HTVA soit 723.927 EUR TVA 6% comprise.

Article 3 : de passer le marché par la procédure ouverte.

Article 4 : de soumettre le marché à la publicité européenne.

Article 5 : d'approuver l'avis de marché au niveau national et européen.

Article 6 : de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019 aux articles suivants avec l'emprunt comme mode de financement:

Lot 1 : école de la rue Sous l'Haye - 72225/723-60/2019010;

Lot 2 : école "Le Clair Logis" - 750/72301-60/20190133;

Lot 3 : école du Bocage - 72209/72301-60/20190115.

9.- Travaux - Délibération du Collège communal du 27 mai 2019 et du 15 juillet 2019 prise sur pied de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour les travaux - Rue Laminoir de Baume - rupture égouttage – Ratification

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L 1311-5 relatif aux circonstances impérieuses et imprévues;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions

et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant que le Collège communal, en date du 27 mai 2019, a décidé :

- De lancer un marché public de travaux ayant pour objet le remplacement du fossé en béton recouvert d'une dalle sur une longueur de 200m rue des Laminoirs de Baume ;
- D'approuver le cahier des charges N° 2019/084 et le montant estimé du marché "rupture égouttage rue des Laminoirs de Baume", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 55.755,00 € hors TVA ou 67.463,55 €, 21% TVA comprise.
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :
 - ETABLISSEMENTS MAURICE WANTY SA, Rue Des Mineurs 25 à 7134 Peronnes-Lez-Binche ;
 - CHERON D SPRL, Chemin De L'etoile 7 à 7060 Soignies ;
 - ETABLISSEMENTS OLIVIER DE BODT SPRL, Chaussee Brunehault 240 à 7140 Morlanwelz.
- d'appliquer l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour couvrir cette dépense par l'engagement et l'inscription d'un crédit lors de la première modification budgétaire de 2019.
- de faire ratifier l'application de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation par le Conseil Communal.

Considérant que le Collège communal, en date du 15 juillet 2019, a décidé:

- D'approuver le rapport d'examen des offres du 26 juin 2019, rédigé par le Service Travaux.
- De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.
- D'attribuer le marché "Rupture égouttage rue des Laminoires de Baume application du L1311-5" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit ETABLISSEMENTS MAURICE WANTY SA, Rue Des Mineurs 25 à 7134 Peronnes-Lez-Binche, pour le montant d'offre contrôlé de 52.620,00 € hors TVA ou 63.670,20 €, 21% TVA comprise (11.050,20 € TVA co-contractant).
- d'engager un montant de € 70.040,00 à l'article budgétaire qui sera fixé à la prochaine modification budgétaire de 2019 (110 % du montant total car il y a des QP).
- fixer le montant de l'emprunt ou du fonds de réserve à € 70.040,00
- de recourir à l'article L1311-5 alinéas 2 et 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour l'inscription d'un crédit à la prochaine modification budgétaire de 2019.
- de faire ratifier cette décision par le Conseil Communal.

Considérant la justification de l'urgence au regard des critères du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

Motivation de l'urgence impérieuse

Si une réparation rapide de l'égouttage endommagé n'est pas envisagée, les eaux usées vont finir par arriver sur les voies du chemin de fer, ce qui poserait de gros soucis. Actuellement l'eau est à moins de deux mètres des rails.

Motivation de l'imprévisibilité

Il est impossible de prédire qu'un égouttage va s'effondrer

A l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : de ratifier la décision du Collège communal du 27 mai 2019 et du 15 juillet 2019 concernant l'utilisation de l'article L1311-5 du CDLD.

10.- Finances - PV caisse Ville - 4ème trimestre 2018

Le Conseil,

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L 1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu l'article L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui stipule que le collège communal, ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin, vérifie l'encaisse de la directrice financière au moins une fois dans le courant de chacun des quatre trimestres de l'année civile, et établit un procès-verbal de la vérification, qui mentionne ses observations et celles formulées par la directrice financière ; il est signé par la directrice financière et les membres du collège qui y ont procédé. Lorsque la directrice financière a la charge de plusieurs encaisses publiques, celles-ci sont vérifiées simultanément (...);

Considérant que la vérification de l'encaisse de la directrice financière a été effectuée par Monsieur Laurent WIMLOT, Échevin des Finances, en date du 28 décembre 2018 ;

Considérant que celui-ci n'a émis aucune remarque ;

Considérant qu'aucune remarque n'a été formulée par la directrice financière ;

Considérant la situation de caisse ainsi que le relevé des lignes d'extraits non encore affectées figurant en pièces jointes ;

A l'unanimité,

Décide :

Article unique : de prendre acte de la concordance des écritures avec l'encaisse de la directrice financière pour le 4ème trimestre 2018.

11.- Finances - Sacré-Coeur de Besonrieux - Modification budgétaire n°1 de 2019

Le Conseil,

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et, d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté ;

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment son article L1122-30 et son article L1321-1,9° ;

Vu le Décret Impérial du 30 décembre 1809 traitant des Fabriques d'église ;

Vu la loi du 04 mars 1870 sur le temporel du culte, notamment les articles 1 à 4 ;

Vu le Décret du 13 mars 2014 modifiant diverses dispositions relatives à la Tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Vu la circulaire du SPW du 12 décembre 2014 dont l'objet concerne la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en séance du 29 janvier dernier, par le biais d'une correction du supplément communal initial 2019 alloué à la fabrique Sacré-Coeur de Besonrieux, le Conseil communal marquait son accord pour le placement d'une chaudière murale au gaz dans le presbytère en lieu et place de la remise aux normes de la cuve devenue non conforme et de la remise à neuf d'une chaudière au mazout vétuste.

Considérant que l'occupation de ce presbytère est partagée entre sa fonction première et la possibilité pour une famille d'occuper le logement suivant un accord entre l'Évêché et la Région Wallonne (2011), accord par lequel le presbytère de propriété fabricienne a été mis à disposition de l' AIS pour une durée de 15 ans.

Considérant qu'une fois la chaudière au gaz installée, trois des quatre anciens radiateurs en fonte répartis dans le logement se sont mis à fuiter lors de la remise sous eau du circuit de chauffage, nécessitant leur remplacement d'urgence compte tenu de la période hivernale et de la présence de locataires dans le logement.

Considérant que, compte tenu de l'urgence et ne disposant ni des fonds nécessaires au remplacement des radiateurs, ni du temps requis au dépôt et à l'approbation d'une modification budgétaire, la fabrique a sollicité le président de l' AIS, afin que l'agence avance les fonds nécessaires à l'acquisition de nouveaux radiateurs (3.897,61 €). Un contrat de prêt (voir annexe) a donc été signé entre l'Asbl Logicentre et la Fabrique d'église du Sacré Coeur de Besonrieux pour formaliser l'avance de fonds.

Considérant que la présente modification budgétaire de la Fabrique, faisant partie intégrante de la présente délibération, a donc pour objet l'obtention d'un complément de supplément communal 2019 nécessaire au remboursement du prêt obtenu de l' AIS, en accord avec sa direction et le président de Logicentre à cette période.

Le dépôt du présent amendement doit intégrer les inscriptions budgétaires suivantes:

R28 Supplément communal extraordinaire: +3.897,61 €

D61 Dépense extraordinaire presbytère: +3.897,61 €

R28 Autre recette extraordinaire (avance AIS): +3.897,61 €

D61 Dépense extraordinaire (rembt avance AIS): +3.897,61 €

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la modification budgétaire n°1/2019 de la fabrique Sacré-Coeur de Besonrieux.

12.- Suivi de la motion relative à la suppression de 36 boîtes rouges sur l'entité de La Louvière - Courrier de Monsieur Philippe DE BACKER

Le Conseil,

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L 1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la délibération du Conseil communal en sa séance du 18 décembre 2018 ;

Considérant le fait que le Conseil communal a adopté lors de sa séance du 18 décembre 2018 une motion suite à la décision prise par la Bpost de procéder à la suppression de 36 boîtes rouges sur l'entité louviéroise ;

Considérant que la motion précitée a été transmise aux personnes, et ou institutions concernées afin d'attirer leur attention sur les difficultés que cette mesure allait engendrer à l'égard de certaines catégories de la population (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, personnes à faibles revenus n'ayant pas accès à internet,..) ;

Considérant que par un courrier du 17 mai 2019, reçu en nos services le 23 mai 2019, Monsieur Philippe DE BACKER, Ministre de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, accuse bonne réception de la motion du Conseil communal du 18 décembre 2018 - Motion relative à la suppression de 36 boîtes rouges Bpost sur l'entité de La Louvière ;

Considérant qu'il dit comprendre la réaction des habitants face à ce type d'annonce, mais que cependant il faut fournir le contexte complet afin de mieux saisir les décisions de Bpost en la matière ;

Considérant le constat selon lequel malgré l'apparition des solutions digitales, et nonobstant le fait que le comportement des usagers a été bouleversé, le réseau des boîtes rouges de Bpost n'a cependant pas été adapté depuis plus de 10 ans ;

Considérant que de son point de vue, il s'agit non seulement d'une question d'efficacité économique mais également écologique ;

Considérant qu'il conclut que la Bpost s'est engagée à respecter le contrat de gestion, que les clients à mobilité réduite peuvent remettre leur courrier à leur facteur, et qu'une concertation est possible afin de proposer des alternatives au choix des boîtes rouges que la Bpost a élues comme les plus pertinentes à un retrait ;

Considérant que ledit courrier est repris annexe.

A l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : De prendre connaissance du courrier de Monsieur Philippe DE BACKER, Ministre de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste , par lequel il accuse bonne réception de la motion du Conseil communal du 18 décembre 2018 - Motion relative à la suppression de 36 boîtes rouges Bpost sur l'entité de La Louvière.

13.- UVCW - Commission Politique de la Ville - Représentant de la Ville

Le Conseil,

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L 1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la délibération du Collège communal, prise en sa séance du 08 avril 2019;

Vu la délibération du Collège communal, prise en sa séance du 15 juillet 2019;

Considérant que par un courrier, en date du 01 juillet 2019, l'UVCW nous informe qu'en vue de renforcer ses services aux villes, l'UVCW a mis en place une structure de réflexion, de suivi des politiques et d'appui en matière de politique urbaine, sous la forme d'une Commission Politique de la Ville;

Considérant que cette commission est composée de représentants des exécutifs locaux et qu'elle est chargée de proposer des dossiers politiques à instruire ou défendre par l'UVCW dans l'intérêt des villes wallonnes et de l'ensemble des villes et communes;

Considérant qu'elle définit également les thématiques sur lesquelles l'UVCW peut se pencher en vue notamment de promouvoir les expériences pertinentes comme par exemple, l'amélioration de l'image des villes auprès du grand public et des instances régionales et fédérales, le logement, la mobilité ainsi que le dynamisme des centres-villes et du commerce;

Considérant que cette commission se réunit annuellement ou à la demande;

Considérant à la suite des élections communales, il y a lieu de désigner un représentant de la Ville au sein de la Commission Politique de la Ville;

Considérant que cette commission est réservée aux mandataires composant l'exécutif local;

Considérant que le Collège communal, en sa séance du 15 juillet 2019 a désigné Monsieur Jacques GOBERT (PS), en qualité de représentant de la Ville au sein de la Commission Politique de la Ville.

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1: de ratifier la délibération du Collège communal, prise en sa séance du 15 juillet 2019 relative à la désignation de Monsieur Jacques GOBERT (PS), en qualité de représentant de la Ville au sein de la Commission Politique de la Ville.

Article 2: de transmettre la présente délibération à l'intéressé ainsi qu'à l'UVCW.

14.- Administration générale - Communication des décisions de l'autorité de tutelle - Rapport informatif

Le Conseil,

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant la délibération du Conseil Communal du 29 janvier 2019 relative à l'établissement pour les exercices 2019 à 2025, du tarif des prix de vente des caveaux , et approuvée par l'autorité de tutelle par arrêté du 14 mars 2019, notifié le lendemain 15 mars 2019 ;

Considérant la délibération du Conseil communal du 26 février 2019 relative au budget pour l'exercice 2019 de la Ville de La Louvière, et réformée par l'autorité de tutelle par arrêté du 02 avril 2019, notifié le lendemain 03 avril 2019 ;

Considérant la délibération du Conseil communal du 26 février 2019 relative à l'établissement pour l'exercice 2019 d'une redevance sur les prestations du Musée Ianchelevici ;

Considérant que tous les arrêtés de tutelle du Gouvernement wallon relatifs aux délibérations susmentionnées du Conseil communal sont repris en annexe ;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : de prendre acte des arrêtés notifiés par l'autorité de tutelle, et en annexe du présent rapport.

15.- Courrier de réponse de la SNCB au courrier du Bourgmestre à Monsieur François BELLOT envoyé suite à la modification des horaires d'ouverture des guichets à la gare de La Louvière Centre

Le Conseil,

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L 1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant le courrier du 14 juin 2019 adressé par le Bourgmestre de la Ville de La Louvière à Monsieur François BELLOT, Ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de la Société Nationale des Chemins de Fer, et ce suite à la décision prise par la SNCB de procéder à la modification des horaires d'ouverture des guichets de la gare du Centre ;

Considérant que copie dudit courrier a été envoyée à la Direction Générale de la Société Nationale des Chemins de fer Belges;

Considérant le courrier de réponse du 08 juillet 2019, adressé par Madame Sophie DUTORDOIR, Administratrice déléguée de la SNCB ;

Considérant qu'elle explique que la SNCB offre différentes possibilités d'achat de billet de train, et que selon les habitudes d'achat des clients 7 billets de train sur 10 sont achetés sur Internet ou aux automates ;

Considérant que pour elle, l'adaptation des heures d'ouverture en vue de réduire les temps morts aux guichets est une décision rationnelle qui fait suite à ce constat ;

Considérant qu'elle conclut qu'en cas de difficulté rencontrée lors d'un achat, il y a sur les automates un numéro de téléphone permettant de bénéficier d'une aide commerciale ou technique, et si besoin est l'opérateur peut réaliser à distance l'achat à la place du client ;

Considérant que ledit courrier est repris en annexe de la présente ;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : De prendre acte du courrier de réponse du 08 juillet 2019 adressé par Madame Sophie DUTORDOIR, Administratrice déléguée de la SNCB, faisant suite au courrier de Monsieur le Bourgmestre du 14 juin envoyé à Monsieur François BELLOT, Ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de la Société Nationale des Chemins de Fer.

16.- Musée IANCHELEVICI - Convention de mise à disposition d'un local provincial pour le Mill suite

Le Conseil,

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L 1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que le Mill a réalisé grâce à la Fédération Wallonie-Bruxelles une campagne de numérisation de l'ensemble de ses œuvres dans le cadre du plan PEP'S (préservation et exploitation des Patrimoines) ;

Considérant qu'en contre partie, il était demandé au Mill d'organiser l'intendance de cette campagne ;

Considérant que, la ville ne disposant pas de lieux disponibles et suffisamment grands, contact a été pris avec la Province de Hainaut qui nous en a prêté un ;

Considérant que nous vous présentons la convention de mise à disposition de cet espace pour approbation.

A l'unanimité,

DECIDE :

Article unique:

D'approuver la convention ci-jointe.

17.- Musée IANCHELEVICI - Convention Mill / IMP René Thone

Le Conseil,

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L 1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que l'IMP René Thone souhaite rentrer un dossier de candidature à la cellule enseignement de la FWB dans le cadre du décret culture école;

Considérant que suite à notre collaboration avec une classe de l'IMP lors de l'année scolaire précédente, dans l'idée de pérenniser cet échange, l'école propose que le musée soit l'un des partenaires culturels;

Considérant que le projet commencerait à la rentrée scolaire;

Considérant que nous vous proposons la convention de partenariat entre le musée et l'école afin de la valider.

A l'unanimité,

DECIDE :

Article unique :

De valider la convention de partenariat avec l'IMP

18.- Culture - Changement de logiciel utilisé par le service bibliothèque (suite du RC 20170828-75/B15/12400) - avenant à signer de la convention qui unit la Ville et la Province de Hainaut dans le cadre du Réseau louviérois de Lecture publique

Le Conseil,

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L 1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux; dit le code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté du gouvernement Wallon du 22 avril 2004;

Vu l'article 123 de la nouvelle Loi communale;

Vu l'article L1123-23 du code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Considérant que la bibliothèque centrale de Hainaut, dans son rôle d'opérateur d'appui, est chargée de mettre sur pied un catalogue collectif pour les bibliothèques du Hainaut ;

Considérant que les bibliothèques communales du Réseau louviérois de Lecture publique sont reconnues comme étant en catégorie 4. L'arrêté d'application du 19 juillet 2011 du décret organisant la lecture publique inscrit l'obligation pour les opérateurs d'appui de créer un catalogue collectif. A partir de la catégorie 2, il y a une obligation pour les « opérateurs directs » de participer au catalogue collectif (ou alors de développer un catalogue qui devrait être compatible avec le catalogue proposé par l'opérateur d'appui) ;

Considérant que les objectifs liés à constitution du catalogue collectif hennuyer sont :

- la création et la mise à disposition du citoyen d'une base de données bibliographiques regroupant les fonds de toutes les bibliothèques de la province de Hainaut (potentiellement 53) ;
- la mise en place d'une base de données des lecteurs et d'un outil de gestion de bibliothèque communs à l'ensemble des bibliothèques adhérentes.

Considérant que les avantages sont :

- mise à jour en temps réel ;
- donner accès à la disponibilité des documents de tous les opérateurs ;
- offrir à l'utilisateur la possibilité de réserver un document en ligne, de prolonger, de s'inscrire ;
- proposer une interface de recherche unique, interrogeable au départ de n'importe quelle bibliothèque hennuyère ou via internet ;
- mise en place d'un portail interactif commun avec des sous-portails personnalisables par bibliothèque ;
- permettre la catalogographie partagée (donc gain de temps pour les bibliothécaires) ;

Considérant que le logiciel choisi par la Province est Decalog. Une cellule *Opéra* a été mise sur pied par la Province. Elle réunit des informaticiens et des bibliothécaires. Un helpdesk a été instauré ;

Considérant que la Province indique prendre en charge 90 % des coûts du logiciel (sans compter le coût de la cellule Opéra). La Province demande 300 euros par an par subvention reçue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Ville reçoit 2,5 subventions. Cela fera donc un total de 750 euros par an. Le nombre de licences octroyé par bibliothèque n'est pas limité. Le logiciel pourra être utilisé par l'ensemble des membres du personnel ;

Considérant qu'un avenant (qui figure en annexe du présent rapport) à la convention liant la Province de Hainaut à la Ville de La Louvière doit être signé à ce sujet.

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1

Le Conseil accepte que les bibliothèques de la Ville de La Louvière participent au catalogue collectif dans le cadre du Réseau louviérois de Lecture publique.

Article 2

Le Conseil accepte le paiement d'une redevance de 750 euros par an à la Province de Hainaut à partir du 1er janvier 2020.

19.- Service Mobilité - Réglementation routière - Règlement complémentaire communal sur la police de roulage concernant la Chaussée de Redemont à La Louvière (Haine-Saint-Paul)

Le Conseil,

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière;

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L 1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 du Code du Gestionnaire de Voirie;

Vu l'Arrêté Royal du 1er décembre 1975 du Code de la Route;

Vu le rapport établi par le Service Mobilité et Réglementation Routière en date du 8 avril 2019, références F8/WL/gi/Pa0689.19;

Vu la proposition du Collège Communal en date du 15 avril 2019;

Vu l'avis favorable du Service Public de Wallonie en date du 19 juin 2019;

Attendu que la Chaussée de Redemont est une voirie régionale;

Considérant que l'occupant du n° 96 de la Chaussée de Redemont à La Louvière (Haine-Saint-Paul) sollicite le placement d'un emplacement de stationnement pour véhicules de personnes handicapées face à son habitation;

Considérant que le requérant est titulaire de la carte spéciale de stationnement et est dans les conditions physiques requises pour l'obtention d'une telle réservation;

Considérant que l'habitation n'a ni garage, ni accès carrossable;

Considérant que la demande en stationnement est très forte dans la rue et que le requérant éprouve de réelles difficultés à trouver un emplacement à proximité de son domicile;

Considérant que le placement est possible le long de son habitation, soit le long du n° 96 de la Chaussée de Redemont à La Louvière (Haine-Saint-Paul);

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1er: Dans la chaussée de Redemont - N27 à La Louvière (Haine-Saint-Paul), un emplacement de stationnement pour véhicules de personnes handicapées est réservé, côté pair, le long de l'habitation n° 96.

Article 2: Cette disposition sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des personnes handicapées (flèche montante + mention 6 mètres).

Article 3: De transmettre la présente délibération portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière, en double expédition, au Service Public de Wallonie aux fins d'approbation par Monsieur le Ministre de l'Equipement et des Transports.

20.- Service Mobilité - Réglementation routière - Règlement complémentaire communal sur la police de roulage concernant la Chaussée Paul Houtart à La Louvière (Houdeng-Goegnies)

Le Conseil,

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière;

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L 1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 du Code du Gestionnaire de Voirie;

Vu l'Arrêté Royal du 1er décembre 1975 du Code de la Route;

Vu le rapport établi par le Service Mobilité et Réglementation Routière en date du 8 avril 2019, références F8/WL/gi/Pa0686.19;

Vu la proposition du Collège Communal en date du 15 avril 2019;

Vu l'avis favorable du Service Public de Wallonie en date du 19 juin 2019;

Attendu que la Chaussée Paul Houtart est une voirie régionale;

Considérant que l'occupante du n° 203/3 de la Chaussée Paul Houtart à La Louvière (Houdeng-Goegnies) sollicite le placement d'un emplacement de stationnement pour véhicules de personnes handicapées face à son habitation;

Considérant que la requérante est titulaire de la carte spéciale de stationnement et est dans les conditions physiques requises pour l'obtention d'une telle réservation;

Considérant que l'habitation n'a ni garage, ni accès carrossable;

Considérant que la demande en stationnement est très forte dans la rue et que la requérante éprouve de réelles difficultés à trouver un emplacement à proximité de son domicile;

Considérant que le placement est possible le long de son habitation, soit le long du n° 203 de la Chaussée Paul Houtart à La Louvière (Houdeng-Goegnies);

A l'unanimité;

DECIDE :

Article 1er: Dans la chaussée Paul Houtart - N535 à La Louvière (Houdeng-Goegnies), un emplacement de stationnement pour véhicules de personnes handicapées est réservé, côté impair, le long de l'habitation n° 203.

Article 2: Cette disposition sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des personnes handicapées (flèche montante + mention 6 mètres).

Article 3: De transmettre la présente délibération portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière, en double expédition, au Service Public de Wallonie aux fins d'approbation par Monsieur le Ministre de l'Equipement et des Transports.

21.- Service Mobilité - Réglementation routière - Abrogation d'un stationnement pour personnes handicapées Chaussée de Mons à La Louvière (Haine-Saint-Paul)

Le Conseil,

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière;

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L 1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 du Code du Gestionnaire de Voirie;

Vu l'Arrêté Royal du 1er décembre 1975 du Code de la Route;

Vu le rapport établi par le Service Mobilité et Réglementation Routière en date du 16 avril 2019 références F8/WL/gi/Pa0760.19;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 6 mai 2019;

Vu la délibération du Conseil Communal du 25 septembre 2017 réglementant la matérialisation d'un emplacement de stationnement pour véhicules de personnes handicapées dans la chaussée de Mons à La Louvière (Haine-Saint-Paul), le long de l'habitation n° 164;

Attendu que la chaussée de Mons est une voirie régionale;

Considérant que le requérant est décédé avant la matérialisation de l'emplacement;

A l'unanimité;

DECIDE:

Article 1: La délibération du Conseil Communal du 25 septembre 2017 réglementant la matérialisation d'un emplacement de stationnement pour véhicules de personnes handicapées dans la chaussée de Mons à La Louvière (Haine-Saint-Paul), le long de l'habitation n° 164 est abrogée.

Article 2: De transmettre la présente délibération d'abrogation portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière en double expédition au Service Public de Wallonie aux fins d'approbation par Monsieur le Ministre de l'Équipement et des Transports.

22.- Service Mobilité - Réglementation routière - Abrogation d'un stationnement pour personnes handicapées Boulevard du Coq à La Louvière (Saint-Vaast)

Le Conseil,

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière;

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant

confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L 1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 du Code du Gestionnaire de Voirie;

Vu l'Arrêté Royal du 1er décembre 1975 du Code de la Route;

Vu le rapport établi par le Service Mobilité et Réglementation Routière en date du 16 avril 2019, références F8/WL/gi/Pa0762.19;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 6 mai 2019;

Vu la délibération du Conseil Communal du 18 décembre 2018 réglementant la matérialisation d'un emplacement de stationnement pour véhicules de personnes handicapées dans le Boulevard du Coq, le long du garage attenant à l'habitation n° 19 à La Louvière (Saint-Vaast);

Attendu que le Boulevard du Coq est une voirie communale;

Considérant que l'occupante du n° 19 du Boulevard du Coq à La Louvière (Saint-Vaast) sollicite le placement d'un emplacement de stationnement pour véhicules de personnes handicapées face à son domicile;

Considérant que la requérante est titulaire de la carte spéciale de stationnement;

Considérant que cette citoyenne est atteinte d'un handicap et souffre d'une réduction de l'autonomie pour une durée indéterminée fixée à moins de 12 points;

Considérant que l'habitation est pourvue d'un garage;

Considérant que nos Services lui ont notifié en date du 15 décembre 2017 que la tutelle acceptait de déroger au règlement à la condition que l'emplacement soit matérialisé devant le garage et que le poteau soit planté au milieu de l'accès afin que celui-ci ne puisse plus être utilisé;

Considérant que le but est d'éviter de créer un précédent et de voir fleurir des emplacements là où le règlement ne le permet pas normalement;

Considérant le refus préalable de la requérante fin 2017;

Considérant qu'elle a repris contact avec nos services durant l'été 2018 afin de finalement accepter la proposition du délégué de tutelle;

Considérant que les Services Techniques de la Ville se sont rendus sur place en mars 2019 pour matérialiser l'emplacement conformément à la délibération du Conseil Communal du 18 décembre 2018;

Considérant que la requérante n'a pas voulu que le poteau soit planté au milieu du garage et a donc demandé l'arrêt du travail;

Considérant qu'elle a souhaité un rendez-vous avec le Service Mobilité;

Considérant qu'il est apparu lors de cet entretien qu'elle ne voulait absolument pas condamner ce garage prétextant de nombreuses excuses;

Considérant que le règlement doit être respecté au risque de créer un précédent;

Considérant qu'elle a souhaité un temps de réflexion;

Considérant qu'au terme de sa réflexion, elle a téléphoné au Service Mobilité pour annoncer ne plus vouloir d'emplacement dans ces conditions;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger le règlement;

A l'unanimité;

DECIDE :

Article 1: La délibération du Conseil Communal en séance du 18 décembre 2018 relative à la matérialisation d'un emplacement de stationnement pour véhicules de personnes handicapées dans le Boulevard du Coq le long du garage attenant à l'habitation n° 19 à La Louvière (Saint-Vaast) est abrogée.

Article 2: de transmettre la présente délibération d'abrogation portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière, en double expédition, à la Direction de la Sécurité et des Infrastructures Routières aux fins d'approbation par Monsieur le Ministre Wallon des Travaux Publics.

23.- Patrimoine communal - Location par la Ville de deux biens appartenant à Centr'Habitat sis rue des Briqueteries 1/1 et 3/2 à Saint-Vaast - renouvellement des conventions de location

Le Conseil,

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L 1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que la Ville de La Louvière loue deux biens appartenant à la SCRL "Centr'Habitat" sis rue des Briqueteries 1/1 et 3/2 à 7100 Saint-Vaast à usage de maison de quartier et de ludothèque gérées par le service APC et ce, conformément à des conventions de location étant arrivées à échéance le 30/04/2019;

Considérant que la SCRL "Centr'Habitat a transmis à notre Administration deux nouvelles conventions prenant cours le 01/05/2019 pour une durée de 3 ans;

Considérant qu'en leur article 4, les conventions précisent que le total des loyers mensuels sont de :

- Rue des Briqueteries 1/1 : € 623,55 ventilé comme suit : loyer de base : € 583,18 et charges locatives : € 40,37
- Rue des Briqueteries 3/2 : € 623,81 ventilé comme suit : loyer de base : € 583,44 et charges locatives : € 40,37;

Considérant que le montant de ces loyers sera revu à chaque 1er mai compte tenu de l'actualisation du loyer de base et des charges locatives en vigueur à la société "Centr'Habitat";

Considérant l'avis favorable du service APC;

Considérant que les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au budget ordinaire 2019 sous la référence 124/126-01;

Considérant les projets de convention repris en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de marquer son accord sur les termes des conventions de location des biens appartenant à Centr'Habitat sis rue des Briqueteries 1/1 et 3/2 ayant pris cours le 01/05/2019 pour une durée de 3 ans.

Article 2 : d'imputer la dépense au budget ordinaire 2019 sous la référence 124/126-01.

24.- Patrimoine Communal - Mise à disposition d'une parcelle communale afin d'y faire paître des moutons et réaliser quelques plantations - Avenant à la convention précaire

Le Conseil,

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (art. L 1122-12, L 1122-13, L 1122-30, L 1123-23, 2°, 8°, L 1222-1 et L 3331-2);

Vu la décision du Conseil Communal du 07/05/2019 marquant son accord sur les termes de la convention à titre précaire pour la mise à disposition de la partie de la parcelle communale sise à l'angle des rues saint-Antoine et de la Baraque à Haine-St-Pierre, cadastrée 4ème Division section B166M3 pie d'une contenance de 84 ares, à Monsieur Vincent FIEVET, moyennant le versement d'une redevance annuelle de € 460,93 indexée et calculée sur base de la formule $RC \times 5/3 \times 4,47$ et ce, sous réserve de l'introduction par l'occupant d'une déclaration de classe 3;

Considérant que la convention a été signée par les parties;

Considérant que Monsieur FIEVET s'est rendu sur place et a remarqué que la parcelle était en cours de fauchage par un agriculteur voisin;

Considérant qu'il a donc interpellé le service Patrimoine qui, après quelques recherches, s'est aperçu que ladite parcelle avait été mise à la disposition gratuite et précaire de cet agriculteur en 1999;

Considérant qu'à l'époque, le dossier a été classé "rue de Binche";

Considérant que c'est la raison pour laquelle cette mise à disposition est passée inaperçue;

Considérant que deux solutions étaient envisageables, à savoir :

- résilier la mise à disposition précaire en cours avec l'agriculteur.
- trouver un autre terrain;

Considérant que Monsieur FIEVET a refusé la première solution car il ne souhaite en rien léser l'agriculteur;

Considérant qu'une parcelle de terrain située rue de la Déportation cadastrée 3ème Division section B 281x4 a été proposée à Monsieur FIEVET qui, après visite sur place, a marqué son accord sur sa mise à disposition;

Considérant que, d'un point de vue administratif, il y a lieu d'établir un avenant à la convention passée avec Monsieur FIEVET modifiant l'adresse de la parcelle mise à disposition ainsi que le montant de la redevance annuelle;

Considérant que la parcelle dont question a une superficie de 40 ares 82 ca et un revenu cadastral fixé à € 24;

Considérant que la redevance annuelle pour la mise à disposition de ce terrain calculée selon la formule $RC \times 5/3 \times 4,47$ est fixée à € 178,80 indexée;

Considérant le projet d'avenant repris en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : de marquer son accord sur les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition précaire dont les termes ont été approuvés par le Conseil Communal du 07/05/2019 entre la Ville et Monsieur Vincent FIEVET modifiant l'adresse du bien mis à disposition, à savoir, rue de la déportation à La Louvière, cadastré 3ème Division section B 281x4 ainsi que le montant de la redevance annuelle fixée à € 178,80.

25.- Patrimoine communal - Mise à disposition gratuite d'un local au sein de l'école communale sise rue des Ecoles à Haine-St-Paul - Ambassade d'Espagne - Convention spécifique dans le cadre du programme d'Ouverture aux langues et aux cultures (OLC)

Le Conseil,

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant

confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (art. L 1122-12, L 1122-13, L 1122-30, L 1123-23, 2°, 8°, L 1222-1 et L 3331-2);

Vu la décision du Conseil Communal du 29/01/2019 marquant son accord sur les termes de la convention spécifique entre la Ville et l'Ambassade d'Espagne pour la mise à disposition gratuite d'un local au sein de l'école communale de Jolimont afin d'y dispenser des cours d'espagnol;

Considérant que cette convention est arrivée à échéance le 21/06/2019;

Considérant la circulaire du 23/02/2016 relative à "Ouvrir mon établissement aux langues et aux cultures" qui permet l'inscription des écoles intéressées par le programme OLC;

Considérant que, selon ce programme, les pouvoirs organisateurs sont tenus de mettre gratuitement à disposition du partenaire étranger les locaux et les équipements nécessaires en ce compris, le matériel informatique disponible;

Considérant que, cette année encore, l'école de Jolimont a renouvelé son inscription au programme OLC Espagne dans le cadre du partenariat entre la Fédération Wallonie Bruxelles et le Ministère de l'Education espagnol;

Considérant que, pour l'année scolaire 2019/2020, l'Ambassade d'Espagne réitère sa demande d'occupation du local situé au sein de l'école de Jolimont afin d'y dispenser des cours de langue et culture espagnoles, langue d'origine, aux enfants espagnols;

Considérant que l'horaire sollicité est le suivant :

- vendredi de 16h00 à 18h00 du 06/09/2019 au 19/06/2020 hors congés scolaires;

Considérant que cette mise à disposition est accordée à titre gratuit au vu du caractère culturel non visé par le règlement redevance et du caractère pédagogique des activités et ce, conformément aux dispositions du programme OLC qui précisent que les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires participant au programme doivent assurer la mise à disposition gratuite des locaux pour la bonne tenue des cours;

Considérant le projet de convention repris en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : de marquer son accord sur les termes de la convention spécifique de mise à disposition de l'ambassade d'Espagne d'un local au sein de l'école communale sise rue des Écoles à Haine-St-Paul à titre gratuit à partir du 06/09/2019 et ce, afin d'y dispenser des cours d'espagnol.

26.- Patrimoine communal - Mise à disposition de 2 locaux communaux à la Croix-Rouge de Belgique pour collectes de sang - Convention 2020

Le Conseil,

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (art. L 1122-12, L 1122-13, L 1122-30, L 1123-23, 2°, 8°, L 1222-1 et L 3331-2);

Considérant que, depuis plusieurs années, la Ville met à la disposition de la Croix-Rouge de Belgique deux locaux communaux sur des implantations différentes et ce, à des dates déterminées afin d'y organiser des collectes de sang;

Considérant que, cette année encore, cette organisation sollicite la possibilité d'occuper ces mêmes locaux à cet effet, à savoir :

- École fondamentale de Maurage, place de Maurage, 15 à 7110 Maurage
- Cercle Horticole, chaussée Houtart, 300 à 7110 Houdeng-Goegnies;

Considérant que les dates et horaires sollicités sont les suivants :

- Maurage : les vendredis 31/01/2020, 08/05/2020, 07/08/2020 et 06/11/2020
- Houdeng-Goegnies : les mercredis 08/01/2020, 01/04/2020, 24/06/2020 et 30/09/2020;

Considérant le caractère humanitaire et altruiste de cette activité;

Considérant qu'il est proposé d'accorder la gratuité pour cette mise à disposition;

Considérant que, pour des raisons pratiques au niveau administratif, il est proposé de rédiger une seule convention reprenant les deux implantations;

Considérant le projet de convention repris en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : de marquer son accord sur les termes de la convention entre la Ville et la Croix-Rouge de Belgique pour la mise à disposition de locaux au sein des implantations suivantes :

- École communale de Maurage : les vendredis 31/01/2020, 08/05/2020, 07/08/2020 et 06/11/2020
- Cercle Horticole d'Houdeng-Goegnies : les mercredis 08/01/2020, 01/04/2020, 24/06/2020 et 30/09/2020.

27.- Zone de Police locale de La Louvière - PV caisse ZP - 4ème trimestre 2018

Le Conseil,

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L 1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu l'article 34 de la loi du 07/12/1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Vu l'article L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la vérification de l'encaisse du comptable spécial de la Zone de Police effectuée par Monsieur Laurent Wimlot, Échevin des Finances, en date du 28 décembre 2018 ;

Considérant que celui-ci n'a émis aucune remarque ;

Considérant que la comptable spéciale n'a formulé aucune remarque;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : de prendre acte de la concordance des écritures avec l'encaisse de la comptable spéciale pour le 4ème trimestre 2018

28.- Zone de Police locale de La Louvière - PV caisse ZP - 1er trimestre 2019

Le Conseil,

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L 1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu l'article 34 de la loi du 07/12/1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Vu l'article L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la vérification de l'encaisse du comptable spécial de la Zone de Police effectuée par Monsieur Laurent Wimlot, Échevin des Finances, en date du 26 mars 2019 ;

Considérant que celui-ci n'a émis aucune remarque ;

Considérant que la comptable spéciale n'a formulé aucune remarque;

Considérant que la présente situation ne tient pas compte des éventuelles lignes non affectées dont la liste est reprise en annexe.

A l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : de prendre acte de la concordance des écritures avec l'encaisse de la comptable spéciale pour le 1er trimestre 2019

29.- Zone de Police locale de La Louvière – Rénovation de la cafétéria de l'Hôtel de police.

Le Conseil,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Vu l'article 2 – 18° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu les articles 92 et 162 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu l'article 124 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation de dans les secteurs classiques;

Vu l'article 5 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Revu la délibération du Collège Communal du 15/07/2019 relative aux sociétés à consulter dans le cadre de la rénovation de la cafétéria de l'Hôtel de police ;

Considérant que la zone de police, dans le cadre du bien-être au travail, aimerait embellir la cafétéria de l'Hôtel de police et la rendre plus attractive ;

Considérant qu'actuellement la cafétéria n'est pas très pratique et ne suscite pas la fréquentation du personnel qui préfère prendre ses repas dans son bureau ;

Considérant qu'il n'est pas hygiénique et même déconseiller de manger dans son environnement de travail parmi les appareillages informatiques et les documents papier ;

Considérant que la décoration et l'agencement de la cafétéria sont des composantes essentielles pour fidéliser les membres du personnel ;

Considérant qu'un groupe de travail a listé les modifications à apporter à la cafétéria en vue de favoriser la fréquentation et par là même les échanges ;

Considérant dès lors qu'il proposé d'apporter des modifications à la cafétéria et la rénover :

- Poser un nouveau carrelage
- Abaisser le plafond
- Placer de nouveaux luminaires
- Retirer les boiseries et plafonner
- Aménager une petite cuisine avec lave-vaisselles, taque de cuisson et armoires de rangement
- Placer une nouvelle porte en verre

Considérant que ces travaux sont estimés à environ 30.000€ TVAC ;

Considérant que dès lors le marché peut être constaté sur simple facture acceptée et que la rédaction d'un cahier spécial des charges ne s'impose pas ;

Considérant que néanmoins, un cahier spécial des charges est confectionné étant donné la spécificité des matériaux voulus ;

Considérant qu'en sa séance du 15/07/2019, le Collège Communal a décidé de consulter les sociétés suivantes :

- SPRL Presti Renovation rue Paul Janson 57 – 7100 La Louvière.
- SPRL CS Construction – Rue Amaye n° 80 – 7110 La Louvière (HoudengGoegnies).
- SA MIGNONE Avenue de Landrecies n° 7 – 7170 Manage.
- Renova V.F. rue du Caudia 40 – 7170 Boisd'Haine.
- SPRL IC Renovation Construct rue de l'Industrie 204 7080 la Bouverie ;

Considérant que le crédit est disponible à l'article budgétaire 330/723-60;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1

De marquer son accord de le principe de la rénovation de la cafétéria de l'Hôtel de police.

Article 2

De marquer son accord sur le cahier spécial des charges,

Article 3

De choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;

Article 4

De financer ce projet par emprunt.

Article 5

De charger le collège communal de l'exécution du marché.

30.- Zone de Police locale de La Louvière – Rénovation des trottoirs de l'Hôtel de police.

Le Conseil,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Vu les articles 2 – 18° et 26° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'article 42-1 a) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'article 59 1° de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation de marchés dans les secteurs classiques ;

Vu l'article 62 2° de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation de marchés dans les secteurs classiques ;

Vu l'article 63 3° de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation de marchés dans les secteurs classiques ;

Vu l'article 67 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et l'article 61 ° de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation de marchés dans les secteurs classiques ;

Vu l'article 68 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et les articles 62 et 63 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation de marchés dans les secteurs classiques ;

Vu l'article 71 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'article 67 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation de marchés dans les secteurs classiques ;

Vu l'article 68 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation de marchés dans les secteurs classiques ;

Revu la délibération du Collège Communal du 15/07/2019 relative aux sociétés à consulter dans le cadre de la rénovation des trottoirs de l'Hôtel de police ;

Considérant que les trottoirs de l'Hôtel de police présentent des dalles descellées dont certaines sont brisées ;

Considérant qu'il y a par endroits des déformations qui constituent du danger et peuvent provoquer des chutes ;

Considérant que pour éviter les accidents de travail, il y a lieu de prévoir la réfection de ces trottoirs ;

Considérant qu'au total 214.42 m² de dalles sont à remplacer ;

Considérant que les parties à réfectionner ont été mesurées et que le montant de ce travail se chiffre à 53.720€ (HTVA) soit 65.000€ (TVAC) ;

Considérant que le montant étant inférieur à 144.000€ (HTVA) mais supérieur à 30.000€ (HTVA),

la procédure négociée sans publication préalable peut être choisie comme mode de passation du marché ;

Considérant qu'un cahier spécial des charges a été rédigé ;

Considérant qu'en sa séance du 15/07/2019, le Collège Communal a décidé de consulter les sociétés suivantes :

- Ets Wanty, rue des Mineurs, 25 - 7134 Perennes lez Binche
- Ets Cheron D, Chemin de l'Etoile, 7 - 7060 Soignies
- Ets Larcin, rue Lefébure, 12 - 7120 Haulchin
- Ets Infrastructure et Construction, rue de Lodelinsart, 212 - 6061 Montignies Sur Sambre ;

Considérant que le crédit est disponible à l'article budgétaire 330/724-60 ;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1

D'approuver le principe de la rénovation des trottoirs de l'Hôtel de police

Article 2

De marquer son accord de le principe de la rénovation des trottoirs de l'Hôtel de police.

Article 3

De marquer son accord sur le cahier spécial des charges,

Article 4

De choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché

Article 5

De financer ce projet par emprunt

Article 6

De charger le collège communal de l'exécution du marché.

31.- Zone de Police locale de La Louvière - Acquisition de 10 PC tactiles endurcis avec connectivité 4G

Le Conseil,

Vu la nouvelle Loi communale;

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Vu l'article 2-6° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'article 2-7° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'article 47 1er de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu les articles 2 et 3 de la loi du 08 juin 1998 constituant la société anonyme de droit public ASTRID ;

Vu les articles 2, 4 et 37 de l'arrêté Royal 08/02/1999 établissant le contrat de gestion d' ASTRID ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la zone de police de s'équiper du système Besecure qui est une solution de bureau à distance permettant d'accéder à l'ISLP local via Internet ;

Considérant que la combinaison des PC endurcis et du système Besecure permettrait d'une part, aux équipes qui en seraient munies d'être beaucoup plus autonomes sur le terrain et d'autre part, lors d'opérations d'envergure, d'installer des postes de commandement décentralisés géographiquement ;

Considérant que comme leurs noms l'indiquent, les PC endurcis sont protégés par un matériel spécialement conçu pour une utilisation rude ;

Considérant qu'il est proposé d'acquérir 10 pc endurcis tactiles afin d'en équiper les équipes de l'intervention ;

Considérant que l'usage du tactile permettra aux personnes en charge de l'intervention rédigeant sur place l'audition et de la soumettre pour signature aux citoyens interpellés ;

Considérant que lors de la réunion CRA du 19/12/2017, le Procureur Général a marqué son accord pour l'utilisation de la signature digitale pour les auditions de plaignants ou de témoins (pas suspect) ;

Considérant que ce type de PC portable, permet l'interrogation en temps réel de bases de données telles que la DIV, le RN, BNG (contrôles d'individus), ... directement sur le terrain par le policier sans passer par le dispatching ;

Considérant que pour accéder aux bases de données, il est nécessaire d'équiper les pcs d'un abonnement BLM ;

Considérant que la société Astrid située à Bruxelles Boulevard du Régent n° 54 propose des abonnements BLM sécurisé (Blue Light Mobile) utilisant la technologie 3G-4G pour les connexions et les transferts de données informatiques ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de prévoir 10 abonnements BLM ainsi que l'activation de 10 cartes SIM ;

Considérant que l'estimation de la dépense mensuelle pour 10 abonnements BLM de 4Go s'élève à 10 euros HTVA soit à 12,10 euros TVAC ;

Considérant que l'estimation de la dépense unique pour l'activation de 10 cartes Sim s'élève à 10 euros HTVA soit à 12,10 euros TVAC ;

Considérant que les crédits pour l'activation des 10 cartes Sim et les 10 abonnements BLM sont disponibles à l'article 330/123-11 du budget ordinaire 2019 et suivants ;

Considérant qu'il existe à la zone de police d'Anvers un contrat-cadre accessible aux zones de police portant le N° de dossier LPA/2017/295 (ID: 295) : Lokale Politie Antwerpen - Mededingingsprocedure met onderhandeling LPA/2017/295. Beveiliging en onthaalwerking valable jusqu'en 2024 ;

Considérant que l'adjudicataire est la société Securitas 3 Font Saint-Landry - 1120 Bruxelles ;

Considérant qu'en date du 17 juin 2019, le collège a demandé de vérifier si ce type de marché n'existe pas au niveau fédéral ou dans d'autres zones de police ;

Considérant qu'après recherches, il appert qu'aucune Zone de Police ne possède de contrat cadre proposant ce type de matériel ;

Considérant que le contrat cadre ASTRID proposant ce type de matériel est terminé et n'a pas été renouvelé ;

Considérant que le contrat cadre FOR-CMS GSM098 est toujours actif mais ne propose pas le modèle souhaité dans son catalogue ;

Considérant que des vérifications ont également été effectuées auprès du ministère de la défense mais leur contrat-cadre n'étant malheureusement pas ouvert aux Zones de Police il n'est pas possible d'y adhérer et de vérifier si le modèle recherché se trouve dans la gamme proposée ;

Considérant que le contrat-cadre national VITO ouverts aux Zones de Police est donc le seul proposant ce type matériel et le modèle souhaité dans son catalogue ;

Considérant que pour éviter une procédure lourde et des délais supplémentaires engendrés par les contraintes des marchés publics, l'adhésion à un contrat-cadre existant est souhaitable ;

Considérant qu'il est possible de faire l'acquisition de 10 pc endurcis tactiles via l'accord-cadre de la police d'Anvers ;

Considérant que l'estimation de la dépense pour 10 pc endurcis s'élève à 24.500 euros HTVA soit à 29.645 euros TVAC ;

Considérant que les crédits pour cette dépense sont disponibles à l'article budgétaire 330/742-53 ;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 :

De marquer son accord de principe quant à l'acquisition de 10 PC tactiles endurcis et la souscription de 10 abonnement BLM dans le cadre du système Bescure

Article 2

D'adhérer au contrat-cadre de la police d'Anvers accessible aux zones de police portant le N° de dossier LPA/2017/295 (ID: 295) : Lokale Politie Antwerpen - Mededingingsprocedure met onderhandeling LPA/2017/295. Beveiliging en onthaalwerking valable jusqu'en 2024

Article 3

De marquer son accord sur le cahier spécial de charge.

Article 4

De marquer son accord pour la souscription des abonnements BLM sécurisé (Blue Light Mobile) auprès de la Société Astrid.

Article 5

De financer ce projet par emprunt.

32.- Zone de Police locale de La Louvière - marché de services : consultance pour remplacement des chaudières Bloc E et D de l'Hôtel de police

Le Conseil,

Vu la nouvelle Loi Communale;

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Vu l'article 2 – 21° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu les articles 92 et 162 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu l'article 124 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation de dans les secteurs classiques;

Vu l'article 5 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Revu la délibération du Collège Communal réuni en sa séance du 01/07/2019 relative au marché de service de consultance pour le remplacement des chaudières Bloc E et D de l'Hôtel de police ;

Considérant que les chaudières qui ont été placées en 2008 au bloc D et au bloc E de l'hôtel de police présentent des défaillances ;

Considérant que les firmes, Spi, Be-maintenance chargés de la maintenance des systèmes de chauffage de la Ville et de la zone de police ont successivement et vainement tenté de résoudre les problèmes ;

Considérant que ces deux chaudières perdent régulièrement de la pression et que dans les derniers temps, la pression était très basse ne permettant plus le fonctionnement des chaudières ;

Considérant que plusieurs pièces ont été changées mais que le système présente malgré tout des défaillances ;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer les chaudières mais aussi de vérifier le système dans son entièreté ;

Considérant la complexité du travail, il est proposé au collège communal que la zone de police fasse appel à un consultant afin que ce dernier cerne le problème qui a amené ces chaudières à s'abîmer de la sorte, de proposer le meilleur produit adapté aux configurations des lieux et de réaliser la

partie technique du cahier spécial des charges ;

Considérant qu'en sa séance du 01/09/2019, le Collège Communal a décidé de consulter les trois sociétés suivantes :

- Sensie Guy 2 rue de Courrière à 7181 Seneffe
- Be-Maintenance, 224 rue d'Houdeng à 7070 Le Roeulx
- Econologie Concept, 9 Boulevard Lalaing à 7500 Tournai

Considérant que la consultance est estimée à 2.479€ (HTVA) soit 3.000€ (TVAC) ;

Considérant que dès lors le marché peut être constaté sur simple facture acceptée et que la rédaction d'un cahier spécial des charges ne s'impose pas ;

Considérant qu'un crédit de 3.000€ est disponible à l'article budgétaire 330/733-60 ;

Considérant qu'il est urgent que la consultation se fasse rapidement afin que le marché lié au remplacement de la chaudière intervienne avant l'automne ;

Considérant que pour le présent marché, le principe, le mode de passation de marché ainsi que le mode de financement doivent être décidés par le Conseil Communal ;

Considérant dès lors vu de l'urgence impérieuse de disposer à nouveau d'un chauffage en ordre de fonctionnement aux Bloc D et E de l'hôtel de police, le Collège Communal, en sa séance du 01/07/2019, a exercé les pouvoirs du Conseil Communal sur base de l'article 234 de la Nouvelle Loi Communale ;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article unique :

De prendre connaissance et de ratifier les décisions prises par le Collège Communal en sa séance du 01/07/2019 sur base de l'article 234 de la Nouvelle Loi Communale et en raison de l'urgence impérieuse de remplacer les deux chaudières avant l'arrivée de l'automne ;

- D'approuver le principe de consultance cerner le problème qui a amené ces chaudières à s'abîmer de la sorte, de proposer le meilleur produit adapté aux configurations des lieux et de réaliser la partie technique du cahier spécial des charges pour le remplacement des deux chaudières.
- De constater le marché sur simple facture.
- De consulter les sociétés suivantes :
 - Sensie Guy 2 rue de Courrière à 7181 Seneffe
 - Be-Maintenance, 224 rue d'Houdeng à 7070 Le Roeulx
 - Econologie Concept, 9 Boulevard Lalaing à 7500 Tournai
- De choisir l'emprunt comme mode de financement,
- D'informer le Conseil Communal des décisions prises dans le cadre de ce dossier lors de sa plus proche séance.

Premier supplément d'ordre du jour

Séance publique

33.- Questions orales d'actualité

Mme Anciaux : En ce qui concerne les questions d'actualité, qui souhaite ?

Monsieur Van Hooland ?

M. Van Hooland : Merci beaucoup. Ce weekend, des commémorations diverses sont célébrées pour le 75ème anniversaire de la Libération. Sur notre entité, on répète très honorablement les activités annuelles. Par exemple, ce dimanche, les Combats de la Rengaine entre limitrophes, Besonrieux, Marches-lez-Ecaussinnes.

Mais le 75ème anniversaire doit être l'occasion pour nous d'entretenir la mémoire, les valeurs de la démocratie, du respect et de la tolérance. Un besoin d'autant plus important que nos sociétés européennes sont traversées par une montée des extrémismes et des populismes, je prendrais un certain attrait pour les régimes à exécutif fort, la déshumanisation de l'autre, que ce soit le migrant, les minorités, etc, et de plus en plus de façon décomplexée.

Partant de ce constat, je me demande si on anticipe de façon alors plus étoffée le 8 mai 2020 - c'est dans la foulée de ce 75ème anniversaire – soit les 75 ans de la fin de la guerre.

Je me demande si, à l'occasion, on pourrait envisager la conception d'une brochure pédagogique facilement abordable en fait, le but, c'est vraiment d'éduquer, à l'attention des écoles et des jeunes de l'entité qui présenteraient l'événement sous la perspective de son importance en matière de valeurs humaines et la nécessité d'entretenir sans relâche cet esprit démocratique.

On peut aborder ainsi ces thèmes en présentant notre histoire locale, je veux dire lutter contre un mouvement de fond de notre société à partir de l'histoire locale, ouvrir un peu les yeux sur qui étaient ces résistants louviérois et pourquoi on a déporté des gens, qui étaient les victimes et pourquoi elles étaient victimes. Cela, c'est faire réfléchir à des valeurs importantes.

Les Justes, on a une rue des Justes à La Louvière, mais d'un point de vue pédagogique, je trouve que vous demandez au citoyen lambda c'est quoi un Juste, il ne saura peut-être pas répondre parce qu'on a une rue des Justes, mais il n'y a rien qui explique ce que c'est.

Ce sont des personnes qui ont aidé des Juifs pendant la guerre.

Expliquer aussi, il ne faut pas l'oublier, les crimes de collaborateurs, d'autant plus qu'ici à La Louvière, on a eu des rexistes qui ont collaboré. Faire des parallélismes avec la montée des extrémismes dans notre société, je pense que c'est important.

Dire : ça, c'est mauvais en termes de valeurs. Ce n'est pas essayer d'expliquer aussi de façon simplement rationnelle, mais dire que humainement, c'est mauvais.

Qui étaient les réfugiés aussi de 1940 dans cette même brochure, parce qu'on dit voilà, il y a des réfugiés syriens, etc, ou des gens qui fuient des conflits, mais moi je connais ici à La Louvière, ils ne sont plus très nombreux, mais je connais encore des gens ici à La Louvière qui se sont retrouvés dans cette situation : l'exode sur les routes de France, etc où on les a parfois rejetés, parfois aidés, etc. Faire des parallélismes avec notre époque, c'est important en fait.

Comme ici, la Libération, c'est vrai qu'à Mons, c'était plus étoffé parce que c'est plus important les combats de la poche de Mons, mais à La Louvière, pour le 8 mai 2020, je crois qu'on pourrait essayer de faire quelque chose qui donne du sens à notre actualité.

D'autant plus qu'il y a des synergies relativement faciles à trouver. La Province a déjà fait de très belles expositions. J'étais allé voir avec mes élèves au Lycée Maurice Herlémont, à souligner. On a le Musée juif de la Déportation à Malinnes qui a un recensement des Justes, etc. Un petit travail est réalisable à pas trop de frais, je pense. En plus, on a un excellentissime service d'Archives à La

Louvière, il faudra toujours le reconnaître. J'adore les publications du service des Archives de La Louvière, je suis fan.

Egalement, dans la lignée, on peut peut-être penser à quelques nouvelles plaques commémoratives un peu plus étoffées, mais vraiment dans un sens pédagogique parce que quand on sort ici du milieu politique, pour le citoyen lambda, ce n'est pas toujours évident la signification de l'oeuvre ou de la plaque commémorative.

Mme Anciaux : Monsieur Wimlot ?

M.Wimlot : Michaël, étant petit-fils de résistant qui par ailleurs a été délégué aux Réfugiés belges à Albi, je pense que tu habites dans la rue qui porte son nom, je ne peux que partager le sens de tes paroles. On a eu une réunion avec l'Union des Groupements Patriotiques par rapport à peut-être une autre manière d'envisager les commémorations. Dans cette réunion, entre autres, il y a eu la volonté d'organiser un déplacement à Auschwitz. Bien évidemment, cela a tout son sens, et je n'ai pas fermé la porte, mais en tout cas, notre volonté est de collaborer plus encore avec l'Association des Territoires de la Mémoire qui fait un excellent boulot par rapport à toute la problématique de la déportation, et de la lutte contre les positions extrêmes.

En effet, non seulement, il y a le devoir de mémoire, mais il faut mettre en parallèle l'évolution de certains mouvements politiques, même dans notre pays, avec le passé. C'est un travail perpétuel, mais on essaye d'envisager les choses de manière un peu plus dynamique. En effet, pour ne pas faire du 8 mai 2020 un moment particulier par rapport à ce devoir de mémoire.

Sachez aussi que dans le cadre du 150e anniversaire de la Ville de La Louvière, on mettra à l'honneur la manifestation du fusil billisé qui est quand même un moment clé de l'histoire de l'antimilitarisme de manière nationale, mais ça se passait à La Louvière en 1921. On travaille dans le sens que tu as évoqué.

M.Van Hooland : (micro non branché) Maintenant, c'est l'aspect pédagogique qui compte. C'est vrai que je suis dans la rue qui porte le nom d'un résistant, ce que je ne savais pas avant que tu me le dises.

M.Wimlot : Je t'inviterai un jour à la maison pour que tu viennes consulter quelques archives.

M.Van Hooland : On consulte avant l'apéro.

M.Gobert : Michaël, peut-être une proposition. La réflexion que tu as et la proposition que tu viens de formuler, peut-être nous envoyer ça par mail car il y a pas mal d'éléments dedans pour peut-être réfléchir plus globalement à ce sujet.

XXX

Mme Anciaux : Madame Zrihen ?

Mme Zrihen : Monsieur le Bourgmestre, une question peut-être un peu particulière. J'ai eu le plaisir il y a environ deux ans de recevoir au Sénat l'ensemble des carillonneurs de toute la Belgique. C'est à cette occasion que j'ai découvert les difficultés de la ville de La Louvière par rapport à ça. Je pense que la Ville a eu une écoute extrêmement attentive aux demandes qui ont été faites par des subsides importants et un véritable soutien aussi de la Région Wallonne.

J'ai été quelque peu étonnée qu'en tant que conseillers communaux, nous n'ayons pas été associés à

l'inauguration de ce carillon. Est-ce que vous-même et les autorités communales ont eu d'autres informations en la matière ?

M.Gobert : Madame Zrihen, je dois vous avouer que j'ai pris connaissance de l'inauguration de notre carillon dans la presse vendredi ou samedi, je ne sais plus très bien. Quel ne fut pas mon étonnement. Je sais que Monsieur Wimlot, lui, s'est invité donc il va peut-être pouvoir nous en dire plus.

M.Wimlot : Vous savez que je ne rate pas une occasion de rentrer dans une église. Donc, oui, étant échevin en charge des travaux et ayant initié le dossier du carillon, j'ai été particulièrement interloqué par rapport au fait de n'avoir pas été mis au courant, si ce n'est peut-être à un moment donné par Madame Freschi, de la date de cet événement.

Je me suis donc en effet invité dimanche matin où j'ai assisté à un brillant exposé du facteur de carillon, Monsieur Michiels, de Malinnes qui a expliqué comment on fabriquait les cloches et compagnie. Puis, j'ai laissé les paroissiens à leur travail et j'ai traversé la place pour attendre la fin de la cérémonie dans un établissement bien connu. Je dois dire que je suis tombé en présence de la presse télévisée locale qui était assez interloquée que la Ville ne soit pas invitée à l'événement.

Je tiens à souligner que outre la rénovation du carillon, j'ai eu l'occasion, avec un bon camarade présent dans cette salle, de gravir les escaliers de la tour de l'église où outre le carillon qui était endommagé, la carillonneuse devait évoluer dans des conditions tout à fait déplorables. On sait les dégâts que les pigeons peuvent occasionner. On avait aussi investi par rapport à la pose de filets pour protéger le clocher, mais il faut bien reconnaître, et c'est peut-être outre la demande de subside, la Région Wallonne était intervenue à hauteur de 7.500 euros sur ce dossier, que ça a peut-être fait traîner les choses, le fait qu'elle puisse évoluer dans d'excellentes conditions. Je trouve qu'à partir du moment où on investit 25.000 euros dans la rénovation du clocher, on aurait pu...

M.Gobert : Plus que ça.

M.Wimlot : C'était 25.000 dont 7.500, enfin, au pif.

M.Gobert : Une quarantaine de mille.

M.Wimlot : Toujours est-il. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec le doyen qui m'a offert un verre de Sangria à l'issue de la cérémonie. Il s'agissait d'une rentrée des familles, c'était la première séance de la saison. Enfin, voilà, nous n'avons pas été invités à la fête.

XXX

Mme Anciaux : Monsieur Siassia ?

M.Siassia : Merci. Ma question portait en fait sur le cinéma Imagix. Durant le mois de juillet, il y a eu un article de presse qui disait que Imagix avait fait une petite réception dans le but d'avoir le permis. Le lendemain, La Strada disait également qu'elle avait eu son cinéma. Je voulais juste savoir quel était le positionnement de la Ville concernant ce sujet, tout simplement.

M.Gobert : La Ville n'est saisie d'aucune demande de permis pour le cinéma Imagix, à ce jour.

M.Siassia : Ca va, merci.

Mme Anciaux : Vous n'aviez pas demandé la parole. En fait, les questions d'actualité, on doit demander la parole au moment où je les pose et c'est tout. Vous n'avez pas besoin d'être distrait, je le demande au début et je note les gens qui interviennent.

M.Hermant : Je suis désolé, mais on a une question d'actualité.

Mme Anciaux : Non, la dernière fois, j'ai aussi empêché quelqu'un de poser sa question. Je pense que c'était Monsieur Papier, je ne sais plus, parce qu'on doit demander au départ. J'ai relevé trois questions et j'ai donné la parole aux trois personnes qui avaient demandé la parole au départ. Donc, non.

On passe en huis clos.

M.Christiaens : Madame la Présidente, j'ai juste une question tatillonne, de formalisme par rapport au PDU. Si on pouvait changer sur la première page, peut-être ne pas mettre « Approuvé par le Conseil communal », mais « Présenté ».

M.Hermant : Certains ont la parole, d'autres pas, c'est quand même étonnant.

Mme Anciaux : Ce n'est pas une question, c'était juste une remarque de forme.

M.Christiaens : C'est parce que moi, je ne suis pas agressif.

Mme Anciaux : Nous passons à huis clos. Merci.

Point(s) en urgence, admis à l'unanimité

34.- Centr'Habitat - Conseil d'administration - Démission/Remplacement

Mme Anciaux : Nous allons passer aux questions d'actualité.
Y a-t-il des questions d'actualité ?

Excusez-moi, je suis désolée, mais le point qu'on avait rajouté en début de séance, donc le point 34 pour la démission et le remplacement à Centr'Habitat, est un point public.

Est-ce qu'il y a des questions, des oppositions ? Non ?

Le Conseil,

Vu, d'une part, l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et d'autre part, le décret du 27 mai 2004 portant confirmation dudit arrêté;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale;

Vu l'article L 1122-30 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la délibération prise par le Conseil communal, en sa séance du 28 mai 2019 relative à la désignation de Madame Lucia RUSSO, au sein du Conseil d'administration du Centr'Habitat, en remplacement de Madame Fabienne CAPOT;

Considérant que par un courriel, en date du 27 août 2019, Madame Lucia RUSSO nous informe par courriel de sa démission du Conseil d'administration du Centr'Habitat;

Considérant que le Conseil communal, en sa séance du 28 mai 2019 a désigné Madame Lucia RUSSO, au sein du Conseil d'administration du Centr'Habitat, en remplacement de Madame Fabienne CAPOT;

Considérant que le groupe politique PS propose Monsieur Francesco ROMEO, en remplacement de Madame Lucia RUSSO au sein du Conseil d'administration du Centr'Habitat.

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1: de désigner, au sein du Conseil d'administration du Centr'Habitat, en remplacement de Madame Lucia RUSSO:

1. Monsieur Francesco ROMEO (PS).

Article 2: de transmettre la présente délibération aux intéressés ainsi qu'au Centr'Habitat.

La séance est levée à 22:30

Par le Conseil,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

R.ANKAERT

J.GOBERT